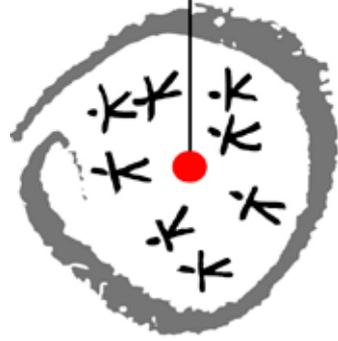


# RAPPORT ANNUEL CIIP 2007



CONFÉRENCE INTERCANTONALE  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE  
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

juin 2008

Le rapport annuel se présente selon une structure basée sur les activités de la Conférence et de son Secrétariat général (SG). Les principales prestations du SG se lisent dans le plan quadriennal 2005 – 2008 de la CIIP. Ainsi, une première partie présente le plan quadriennal sous forme de tableau en intégrant les éléments significatifs de l'année 2007. Ce tableau renvoie à la troisième partie du rapport où chaque prestation est reprise en détail. Vous y trouverez aussi les rapports des conférences de chefs de service, des commissions et groupes de travail directement rattachés aux différentes activités. La partie centrale présente les organes transversaux du dispositif ainsi que les rapports des institutions de la Conférence.

RAPPORT ANNUEL  
CIIP 2007

CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68 – Case postale 556  
2002 Neuchâtel

tél. 032 889 69 72 – fax 032 889 69 73  
[ciip.srti@ne.ch](mailto:ciip.srti@ne.ch) – [www.ciip.ch](http://www.ciip.ch)

# TABLE DES MATIÈRES

## PREMIÈRE PARTIE - PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CIIP POUR LES ANNÉES 2005 À 2008

Réalisations du programme de travail de la CIIP pour les années 2005 à 2008 ..... 5

## DEUXIÈME PARTIE - ORGANES TRANSVERSAUX ET ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, CIIP et Conférence des secrétaires généraux, CSG .....	17
Secrétariat général de la Conférence, SG .....	20
Conseil de la coordination, CC .....	21
Conférence des chefs de service de l'enseignement, CSE .....	23
Commission pédagogique, CP .....	26
Commission intercantonale de la Formation romande des responsables d'établissements scolaires, FORRES.....	27
Fondation La Science appelle les jeunes, SAJ .....	28
Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation, FREREF.....	29

## TROISIÈME PARTIE - ORGANES SPÉCIFIQUES SELON OBJECTIFS DU PROGRAMME 2005-2008

<b>Point 1</b>	<b>Plan d'études romand</b>	
	Plan d'études romand, PER .....	33
<b>Point 3</b>	<b>Politique des langues</b>	
	Groupe de référence « Enseignement du français », GREF .....	35
	Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement du français, REREF.....	35
	Groupe de référence de l'enseignement des langues étrangères, GREL.....	36
	Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement des langues étrangères, RERLANG .....	37
	Nouveaux réseaux et groupes .....	37
	Groupe de travail romand « Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes », PEL .....	38
	Délégation à la langue française, DLF .....	39
<b>Point 4</b>	<b>Formation des enseignants</b>	
	Conférence des directeurs des hautes écoles pédagogiques de Suisse romande et du Tessin, CDHEP .....	41
<b>Point 5</b>	<b>Formation professionnelle et secondaire II</b>	
	Conférence des chefs de service de la formation professionnelle, CRFP .....	43
<b>Point 6</b>	<b>Orientation professionnelle, universitaire et de carrière</b>	
	Conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle, CCO .....	49
<b>Point 7</b>	<b>Moyens d'enseignement et ressources didactiques</b>	
	Moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire :	
	Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques, ComEval .....	52
	Commission du centre de réalisation, CCR-OR .....	53
	Commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques, CF .....	54
	Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiques, GREM.....	54
	Ressources didactiques et moyens d'enseignement pour les langues .....	57
<b>Point 8</b>	<b>Production documentaire pour la formation professionnelle</b>	
	Moyens d'enseignement pour la formation professionnelle .....	58
	Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement, CREME .....	59
	Plate-Forme éditoriale, PF.....	60
	Commission romande des économistes de la formation professionnelle, COREFP.....	61

<b>Point 9</b>	<b>Médias et technologies de l'information et de la communication</b>	
	Unité « Médias et TIC » de la CIIP - MITIC .....	63
	Conseil « Média-formation », CMF.....	63
	Commission des médias et des technologies dans l'éducation, COMETE .....	64
<b>Point 13</b>	<b>Enseignement spécialisé</b> .....	65
	Commission de l'enseignement spécialisé, CES.....	65
<b>Point 14</b>	<b>Politique culturelle</b> .....	67
	Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles, CDAC.....	67
<b>Point 15</b>	<b>Autres projets de coordination romande</b>	
	Migrations intercantionales .....	70
	Réseau des responsables cantonaux du dossier Promotion de la santé.....	70
	Education vers le développement durable :	
	Fondation suisse d'Education pour l'Environnement, FEE.....	71
	Fondation éducation et développement, FED .....	72
<b>Point 16</b>	<b>Recherche en éducation</b>	
	Institut de recherche et de documentation pédagogique, IRDP.....	73
	Conseil de la recherche en éducation, CRE .....	76
<b>Point 17</b>	<b>Glossaire des patois de la Suisse romande</b>	
	Glossaire des patois de la Suisse romande, GPSR.....	77

#### QUATRIÈME PARTIE - TEXTES OFFICIELS, COMPTES, COMPOSITION DES COMMISSIONS

##### Textes officiels

– Décision d'abrogation de la Convention intercantonale concernant l'Ecole romande de psychomotricité du 9 mars 1995 et de son avenant du 20 septembre 2002 .....	83
– Décision d'abrogation de la Convention intercantonale relative à la production de l'information sur les études et les professions, du 27 septembre 2001 .....	84
– Décision de la CIIP relative à la création de la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), et de la conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO).....	85
– Mandat de la Délégation à la langue française .....	86
– Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la conférence romande et tessinoise des chefs d'établissements secondaires CROTCEs .....	88
– Décision relative à l'introduction d'un enseignement de l'anglais en 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année.....	89
– Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de l'Association des inspecteurs et directeurs des écoles primaires de la Suisse romande et du Tessin - AIDEP.....	91
– Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la conférence romande des directions d'écoles du CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire - CordASSC .....	92
– Mandat et organisation de la conférence latine de l'enseignement obligatoire CLEO .....	93
– Mandat et organisation de la conférence latine de l'enseignement post-obligatoire CLPO .....	94

##### Comptes

– Secrétariat général de la CIIP .....	97
– Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques.....	99
– Institut de recherche et de documentation pédagogique.....	101
– Glossaire des patois de la Suisse romande .....	103

Composition de la Conférence, de ses organes et commissions en 2007.....	105
--	-----

Première partie

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CIIP  
POUR LES ANNEES 2005 à 2008



# REALISATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CIIP POUR LES ANNEES 2005 à 2008

## Suivi des travaux

EN GRISÉ : LE PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CIIP LE 22.9.2005

### LISTE DES RESPONSABLES

CBE	Christian Berger	MNI	Michel Nicolet
CCS	Caroline Codoni-Sancey	PHL	Paul-Henri Liard
CGS	Christian Georges	RCL	Raymond Clavel
JCG	Jean-Claude Gosteli	RSO	Roberto Stocco
JPM	Jean-Pascal Mouglin	YDE	Yves Delamadeleine
MBE	Matthis Behrens		

1. ESPACE ROMAND DE LA FORMATION					
Faire adopter par les parlements cantonaux une convention intercantonale renforçant la coordination et l'harmonisation entre les cantons, avec le Plan d'études romand <sup>1</sup> comme base					
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
Adopter une convention intercantonale visant à :	CIIP (parlements)	2008			CBE MBE
1.1 fixer le début de l'école obligatoire à quatre ans;			Intégré au projet de convention.		
1.2 harmoniser progressivement la structure scolaire de l'école obligatoire;			Intégré au projet de convention.		
1.3 créer des cycles pédagogiques ou d'apprentissage;			Intégré au projet de convention.		
1.4 créer, à l'échelle romande, des épreuves de référence;			En cours.		
1.5 déterminer des profils de compétences clé, par discipline, en fin de scolarité.			En cours.		
2. PLAN D'ETUDES ROMAND (PER)					
Adopter et mettre en œuvre le Plan d'études romand; appuyer l'adaptation des plans d'études cantonaux					
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
2.1 Elaborer une nouvelle version du Plan d'études romand tenant compte des résultats de la consultation menée en 2004;	Groupe de suivi	juin 2006	Réalisé.		YDE
2.2 Valider définitivement certains principes clés du Plan d'études romand;	Cantons	décembre 2006	Repris dans le projet de Convention scolaire romande validé en juin 2007 par la CIIP.		
2.3 Ancrer le Plan d'études romand dans une convention intercantonale;	CIIP	2008	Intégré au projet de convention.		
2.4 Harmoniser les plans d'études cantonaux conformément au Plan d'études romand et à HarmoS.	Cantons	2008	Travaux communs engagés par les cantons de BE, JU, NE, FR, VS, GE et VD. Décision CIIP en septembre 2007 de reprendre ces travaux au niveau romand sous forme d'un projet de Plan d'études romand (PER).		

<sup>1</sup> Le Plan d'études cadre romand a été remplacé par le Plan d'études romand (PER) par décision de la CIIP de septembre 2007.

### 3. POLITIQUE DES LANGUES

Poursuivre la mise en œuvre la Déclaration de la CIIP relative à l'enseignement des langues en Suisse romande du 30.1.2003

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
3.1 Développer une didactique de l'enseignement du français s'appuyant sur l'approche des séquences didactiques et instaurant un lien étroit entre production et structuration; 3.1.1 Améliorer les compétences en lecture de tous les élèves;		continu	En cours		MNI
		continu	Projet en cours d'élaboration.		
3.2 Mettre en œuvre une approche intégrée de l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire;		continu	Organisation du 3 <sup>e</sup> forum langues en novembre 2007		
3.3 Mettre en place une didactique de l'enseignement / apprentissage de l'anglais au niveau primaire intégrant une perspective immersive et une approche de didactique intégrée;		continu	Décision CIIP de septembre 2007 d'introduire l'anglais dès la 5 <sup>e</sup> au plus tard dès 2012-13		
3.4 Mettre en place une politique des échanges scolaires allée au développement d'une didactique des échanges;		étude 2007	Mise en place du REREL (réseau des responsables cantonaux des échanges) + projet en cours en collaboration avec la NW EDK (EA 8-9)		
3.5 Introduire de façon coordonnée le portfolio des langues (I, II, III);		continu	PEL II : travaux en cours dans les cantons - coordination dans le cadre du groupe de travail romand PEL; formation pour les responsables cantonaux.  PEL III : poursuite des démarches (journées d'information en décembre 07)		
3.6 Développer une politique romande relative à l'intégration et à la formation des jeunes d'origine étrangère; instauration d'une commission romande;		2008	Mise en place du réseau des responsables de la formation et de l'intégration des élèves migrants - projet de rapport dressant un état des lieux.		
3.7 Délégation à la langue française (DLF): intégrer l'action de la DLF dans le contexte national de la politique des langues, de la défense de la langue française et de la culture de la minorité romande.	CIIP (CDIP)	2006	Principe adopté par la CDIP.		CBE

### 4. FORMATION DES ENSEIGNANTS

Participer activement aux travaux de développement des Hautes écoles pédagogiques (HEP) sur le plan national, en préservant les intérêts de la Suisse latine

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
4.1 Proposer la mise en place de cycles romands pour la formation des disciplines dites « rares » (activités créatrices textiles, manuelles, etc.);	CDHEP	2006	Enquête de besoin en fin 2006; poursuite de l'analyse en 2007.	2007	JCG
4.2 Mettre en place la commission mixte HEP-CUSO et coordonner la mise en œuvre du modèle de Bologne dans le système de formation des enseignant(e)s;	CDHEP et CUSO	2006	Commission mixte mise en place.	2008	

4.3	Développer la collaboration avec l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF- futur IFFP); de même qu'entre la conférence des recteurs HEP et l'ISFPF.		2008	Collaboration effective : présence active du directeur ISFPF à la CD-HEP sur l'ensemble des dossiers. Dès le 1.1.07, l'IFFP dispose d'un siège complet au sein de la CDHEP.	continu	JCG
4.4	Développer les collaborations et synergies avec le Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS).	CDHEP	2008	Trois rencontres préparatoires entre le bureau romand du CPS et le celui de la CDHEP. Le CPS membre invité du GT formation continue.		
4.5	Harmoniser les conditions d'admission dans les HEP et institutions assimilées.			Dossier repris par la COHEP		
4.6	En collaboration avec l'IRD, favoriser la répartition des thématiques de recherche dans les HEP.	Groupe de travail <i>ad hoc</i>	continu	Mise en place d'un groupe de travail chargé de la coopération en matière de recherche dans les HEP.		
4.7	En collaboration avec l'IRD, favoriser la répartition des offres de formation en didactique des disciplines dans les HEP.		continu			

## 5. FORMATION PROFESSIONNELLE ET DEGRÉ SECONDAIRE II

Organiser efficacement la formation professionnelle en se fondant sur les nouvelles bases légales ; favoriser des synergies entre les cantons pour abaisser les coûts ; participer aux développements des écoles du degré secondaire II

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
5.1 Participer à l'élaboration des projets législatifs de la Confédération (application de la nouvelle loi sur la formation professionnelle - nLFP).	CRFP	continu	En cours	continu	JPM
5.2 Réorganiser la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP) en coordination avec les organes de la conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP), afin d'améliorer l'impact de son action.	CRFP	2006	Processus terminé eu égard à la dissolution de la CRFP au 31.12.07 et à l'entrée en vigueur de la CLPO au 01.01.08.		
5.3 Mettre en place des classes intercantionales dans tous les domaines où le nombre d'apprenants identifiés dans chaque canton n'est pas suffisant pour justifier l'ouverture d'une classe au moins.	CRFP	continu	Création en 2007 de plusieurs classes romandes, sur recommandation de la commission CRFP « Lieux de formation ». GT CRFP « PAPES » a terminé ses travaux. CIIP appelée à valider son rapport final durant le 1 <sup>er</sup> semestre 2008.		
5.4 Proposer des outils et concepts de soutien nécessaires aux entreprises formatrices.	CRFP	2008	Le projet national Qualicarte (suivi du projet ApA 2 CRFP « SQA »); s'est terminé en 2007. Il appartient désormais à la commission CSFP « Formation initiale en entreprise » d'assumer cette responsabilité.		
5.5 Coordonner pour les cantons (alémaniques associés) le travail de mise en place de la nouvelle formation des formateurs à la pratique professionnelle, en établissant des règles de collaboration avec les organisations du monde du travail.	CRFP	2006	Responsabilité reprise par la CSFP depuis 2006. Les cantons latins sont associés.		
5.6 Collaborer aux travaux de développement des écoles de commerce conformément aux exigences de la loi sur la formation professionnelle; participer aux travaux de mise en œuvre au niveau de la Confédération et des cantons.	CRFP-CSE	2006	Réflexions sur l'avenir des écoles de commerce menées dans le cadre de la CSFP.		

5.6.1 Collaborer aux travaux de la CDIP dans la mise en place de la maturité spécialisée.	CRFP-CSE	2006	Rien à signaler en 2007		
5.7 Promouvoir une approche concertée et coordonnée de la validation des acquis par les cantons latins (en oeuvrant, cas échéant, dans le cadre du projet Interreg III de la Fondation des Régions Européennes pour la recherche en Education et en Formation (FREREF) / Université d'été); et en tenant compte de l'avancement des travaux menés au sein de la plate-forme nationale mise en place par l'OFFT, dont plusieurs délégués latins font partie.	Groupe de travail CRFP « Reconnaissance et validation des acquis »		La commission CDFP «Validation des acquis» a poursuivi ses travaux en 2007 en vue de mettre en place une planification et coordination romande en matière de validation des acquis..	A partir de mars 2011, le dispositif mis en place devra être à même de s'autofinancer.	JPM

## 6. ORIENTATION PROFESSIONNELLE, UNIVERSITAIRE ET DE CARRIÈRE

Garantir à l'ensemble des publics jeunes et adultes un service d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de qualité

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
6.1 Maintenir, développer et coordonner une offre documentaire complète (scolaire, professionnelle et universitaire) pour la Suisse romande.	Centre de production documentaire	2005	Intégration dans le Centre national CSFO de la CDIP.		JPM CBE
6.2 Définir et organiser une politique de gestion des compétences du personnel des offices d'orientation scolaire et professionnelle latins.	CCO	2007	Création d'une commission de formation continue.	Réalisé (transfert en 2007 au CSFO)	
6.3 Poursuivre la démarche qualité en orientation scolaire et professionnelle.	CCO	2007	En cours		
6.4 Coordonner et harmoniser les projets de bases légales de l'orientation latine, en relation avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr).	CCO	2008	En cours Échanges réguliers sur les projets cantonaux.		
6.5 Élaborer une stratégie commune de veille et d'évaluation des outils psychotechniques.	CCO	2008	Projet de test intercantonal informatisé.	Réalisé	

## 7. MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET RESSOURCES DIDACTIQUES

Proposer et mettre à disposition des écoles et des enseignants des moyens d'enseignement et des ressources didactiques aux meilleurs prix et correspondant aux objectifs et finalités de l'école publique, dans les disciplines coordonnées à l'échelle de la Suisse romande

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
7.1 Mise en œuvre convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques du 19.2.04.		continu			MNI
7.2 <b>Langues, dont français :</b> Développer, réaliser ou sélectionner une offre de moyens d'enseignement et de ressources didactiques.		2008	<b>Français :</b> travaux en cours en vue de l'adaptation des collections retenues (décision CIIP juin 2007) <b>Anglais :</b> travaux en cours en lien avec le choix d'un moyen d'enseignement d'anglais 5-9.		
7.3 <b>Mathématiques 7-8-9 :</b> Poursuivre le développement des nouveaux moyens de mathématiques 7-8-9, sur propositions du groupe intercantonal de suivi de mathématiques 7-8-9.	GREM	continu	En cours		RCL

7.4	<b>Mathématiques 1-4 :</b> Assurer la mise à jour des jeux mathématiques 1- 4.	GREM	2008	En cours	2008-09-10 puis continu	RCL
7.5	<b>Mathématiques 5-6 :</b> Proposer le développement d'un complément informatisé, en coordination avec Maths 1- 4 et Maths 7-8-9.	GREM	2008	En cours	2008-09-10	
7.6	<b>Autres moyens (géographie, histoire, sciences) :</b> Développer, réaliser ou sélectionner une offre de moyens d'enseignement et de ressources didactiques.		2008	Evaluation en cours		RSO

### 8. PRODUCTION DOCUMENTAIRE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Editer des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
8.1 Offrir aux centres de formation, enseignants et apprentis ou étudiants de Suisse romande des ressources didactiques et des moyens d'enseignement : - répondant à de hauts critères de qualité ; - conformes aux plans d'études communs ; - aux conditions économiques les plus favorables.		continu	Mise en place du dispositif prévu dans la convention de 2004 achevée. Création et mise en place de la commission des économistes de la formation professionnelle.		JCG

### 9. MÉDIAS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ICT)

Stimuler et soutenir les efforts des Départements et des écoles visant à faire des élèves des acteurs critiques dans la société de l'information

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
9.1 Aider les cantons à remplir les objectifs du Plan d'études romand en matière d'éducation aux médias, aux images et aux technologies de l'information et de la communication (MITIC) ;		continu	Contacts établis avec HEP-BEJUNE, HEP-VD, FRI-TIC et SEM GE pour cours de formation, ateliers, ressources et collaborations.		CGS
9.2 Evaluer, mettre à disposition et produire des ressources pédagogiques ;		continu	Site www.e-media.ch enrichi sur une base hebdomadaire (en particulier : fiches Festival de Fribourg ; fiches sur les livres du prix TSR littérature ados). Retirage programmé de la plaquette «Ouvrir mon quotidien» (en rupture de stock) Edition en cours d'un DVD «Critique en herbe»		
9.3 Promouvoir des projets MITIC intercantonaux		continu	Semaine des médias à l'école. Partenariat avec la Lanterne Magique pour l'opération « La suite au prochain épisode »		

suite tableau 9 >>>



9.4	Développer des partenariats entre les médias et les milieux de l'enseignement.		continu	Semaine des médias à l'école mobilise l'essentiel des médias romands. Partenariat suivi avec www.TSRdecouverte.ch Implication de la COMETE dans le projet de chaîne destinée aux enfants de la RSR.		CGS
9.5	Suivre les plans ICT des cantons ;		continu	Implication des répondants ICT cantonaux dans l'élaboration du Plan d'études romand. Définition de lignes directrices MITIC par la COMETE..		
9.6	Développer des projets d'intégration des ICT dans le cadre du projet « Partenariat public-privé – L'école sur le net » (PPP-ésn) et au-delà ;		2008	Clôture en été 2008 du projet de suivi « Passerelles Ecoles-Médias »	Réalisé	RSO CGS
9.7	Coordonner la mise à disposition de ressources en ligne, en partenariat avec le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE) et la plate-forme de collaboration et d'échange Educenet2.		2006	Suivi assuré avec le CTIE. Bases posées pour l'élaboration d'une plate-forme romande de ressources électroniques en ligne.	En continu	

## 10. EVALUATION

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
<b>10.1 Evaluation du travail des élèves</b> Développer et publier des lignes directrices sur l'évaluation du travail des élèves, en fonction des rapports déposés par le Groupe romand d'évaluation du travail des élèves en 2004 ; Développer l'information aux parents.	CIIP	2006	En attente de la convention scolaire romande.	2008	CBE
<b>10.2 Evaluation de la nouvelle maturité (EVAMAR)</b> Suivre les travaux au niveau de la CDIP.		continu			

## 11. TRANSITION

Améliorer le passage de l'école obligatoire au secondaire II ; du secondaire II au secteur tertiaire

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
<b>Transition secondaire I-secondaire II</b>					
11.1 En lien avec la CDIP, élaborer un concept romand d'évaluation des connaissances et compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire, en collaboration avec les responsables de l'école obligatoire, de la formation professionnelle et de l'orientation ; afin de favoriser leur insertion au secondaire II, en s'appuyant sur PER et d'autres mesures déjà planifiées ;		2008	Première esquisse de projet réalisée.		MBE
11.2 Développer dans le cadre de la Fondation des Régions Européennes pour la recherche en Education et en Formation (FREREF) un réseau de recherche sur la thématique de la transition scolarité obligatoire - formation professionnelle - emploi.		2008	A l'étude		
<b>Transition secondaire II-tertiaire</b>					
11.3 Evaluer la faisabilité globale de l'ensemble des passerelles du secondaire II en direction du tertiaire.		continu			

## 12. STATUT ET IMAGE DE L'ENSEIGNANT

Assurer de bonnes conditions d'exercice du métier d'enseignant et en promouvoir l'image

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
12.1 Définir, au niveau de la Suisse romande, un mandat professionnel cadre, commun à l'ensemble des ordres d'enseignement du préscolaire au secondaire II ;		2008	----		MNI
12.2 Mettre sur pied des mesures concrètes pour favoriser la participation des enseignants à la définition des choix faits par l'établissement dans le cadre de son autonomie ainsi que pour assurer son bon fonctionnement et contribuer à l'élaboration de projets d'école ;		2008	----		
12.3 Développer une politique et des instruments d'auto-évaluation et d'évaluation externe des enseignants qui tiennent compte de l'ensemble des missions déclinées sur les différents temps de travail.		2008	----		

## 13. ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Préparer l'avenir de l'enseignement spécialisé et harmonisation romande de l'offre et de la demande

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
13.1 Définir l'enseignement spécialisé au travers de « standards » précisant ses limites, en regard de l'enseignement régulier (les pratiques cantonales n'étant pas homogènes) ;	CES et groupe de travail CSPS	2006	Travail en collaboration avec groupes CDIP.	2007	YDE
13.2 Scolarisation des enfants sourds et malentendants : développer les coopérations intercantionales (accord intercantonal) ;	CIIP	2006	Proposition de deux mandats : à la CES et au SG CIIP.	Réalisé	
13.3 Avenir de l'enseignement spécialisé : compte tenu de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, étudier la pertinence d'une convention cadre dans le domaine de l'enseignement spécialisé, permettant ensuite de conclure des accords sectoriels ;	CES	2008	Accord CDIP en consultation.	2008	
13.4 Réaliser en Suisse romande l'enquête lancée par le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) « Comment maîtriser l'augmentation de l'offre en pédagogie spécialisée ? » (COMOF).	Groupe de pilotage COMOF	2006		Réalisé	
13.5 Anticiper les conséquences de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) sur l'enseignement spécialisé et collaborer aux travaux d'élaboration de la future convention intercantonale de la CDIP.	CES et groupes de travail CDIP	continu	Participation à l'élaboration du rapport final CDIP.	2008	

## 14. POLITIQUE CULTURELLE

Elaborer une politique culturelle coordonnée à l'échelle de l'Espace romand

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
14.1 Inscrire dans les lois cantonales le principe de la coordination intercantonale;		2006 (décision)	Concrétisation en mains des cantons.		CGS
14.2 Maintenir et renforcer l'identité romande sur le plan culturel en vue de constituer en Suisse romande un pôle de compétence fort;		2008	Dépôt en octobre 2007 du rapport de l'expert chargé d'étudier l'efficacité de CORODIS et d'examiner un mécanisme de soutien à la création théâtrale. Proposition sera transmise à CSG.	2009	
14.3 Mettre en place une politique harmonisée de soutien à la formation culturelle des jeunes.		2006 (décision)	En suspens.		

## 15. AUTRES PROJETS DE COORDINATION ROMANDE

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
15.1 <b>Haute Ecole de Musique (HEMSO) :</b> Suivre activement les travaux de création d'une Haute Ecole de musique (HEMSO) comme domaine « musique » de la HES-SO.	SG/CIIP	continu	En cours		CBE
15.2 <b>Mobilité intercantonale :</b> établir des recommandations sur les mesures d'accueil des élèves en provenance d'autres cantons (perte d'année scolaire, filières du secondaire I); produire un rapport sur les politiques d'intégration des élèves dans les cantons CIIP.	Cantons	2006	A l'étude	2009	YDE MNI
15.3 <b>Ecole continue ou « de jour » :</b> Etudier, au plan romand: l'harmonisation des horaires scolaires (au sein de chaque canton), en particulier entre le préscolaire et le primaire, et le développement de structures d'accueil parascolaires, du préscolaire au secondaire I.	CSG	2008	A l'étude	2009	CBE
15.4 <b>Intégration de la formation pour un développement durable :</b> Mettre en place un groupe de référence sur l'éducation au développement durable (GREDD); Coordonner l'intégration du développement durable dans une conception romande à l'aide d'un réseau; Développer les contacts avec les Fondations Education & Développement (FED) et Education à l'Environnement (FEE).	CIIP SG/CIIP SG/CIIP	2005-2006 continu continu	Mandat GREDD adopté par le bureau de la CIIP. En cours (intégré dans le mandat du GREDD). Contrat et mandats de prestations signés avec la FED et la FEE.	2007 2007 Réalisé	YDE

16. RECHERCHE ET DOCUMENTATION					
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
16.1 Consolider la mission de l'IRDP en la spécifiant dans ses tâches prioritaires de coordination de la recherche, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations ;		continu	Evaluation des activités de l'IRDP par son comité scientifique. Participation mutuelle aux comités scientifiques du SRED et de l'URDP. Rôle confirmé dans l'audit de la recherche suisse par le rapport de l'OCDE/CERI. Relais avec les réseaux de recherche les plus importants (SSRE, ADMEE, AIRDF, EERA). Première esquisse de projets d'indicateurs romands	2009	MBE
16.2 Assurer la coordination et participer aux recherches en éducation au niveau romand en particulier dans le domaine d'évaluation (systèmes de formation, curriculums et moyens d'enseignement, établissements de formation, pratiques enseignants, apprentissages et performances des élèves) ;		continu	cf. points 1.4 et 1.5 Mise en place et coordination de consortiums dans les plus importantes évaluations régionales, nationales et internationales (Séquences didactiques, HarmoS, EVAMAR II, PISA, etc.). Participation active aux projets mentionnés ci-dessus.		
16.3 Préparer et instrumentaliser les travaux du Conseil de la recherche en éducation (CRE) et favoriser dans ce cadre la mise en réseau, le rapprochement et la collaboration des équipes de recherche en éducation, y compris celles du niveau tertiaire ;		continu	Identification et mise en débat des grands chantiers de recherche régionaux et nationaux : R-HEP, Monitoring.		
16.4 Assurer le suivi scientifique des innovations introduites dans l'enseignement par la CIIP et l'élaboration d'études prospectives ;		continu	Participation aux groupes de référence de la CIIP (GREF, GREL, GREM).		
16.5 Assurer les services de documentation et de veille pour l'ensemble des organes de la CIIP.		continu	Informatisation des outils documentaires.		

17. GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE					
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.07	Nouveau délai	Resp.
17.1 Intégrer le GPSR dans une structure universitaire ( Institut universitaire romand du patrimoine linguistique) ;	CBE	2008-09	A l'étude	2008	PHL
17.2 Informatiser la bibliothèque ;	PHL	2006	En cours		
17.3 Elaborer, par voie informatique (BDD), le premier index multifonctions, consacré au tome VII.	PHL	2008	En cours		



Deuxième partie

ORGANES TRANSVERSAUX  
ET  
ORGANISMES SUBVENTIONNÉS



## Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, CIIP

### Conférence des secrétaires généraux, CSG



Anne-Catherine Lyon  
présidente de la CIIP



Jean-François Steiert  
président de la CSG

#### MANDAT

*La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) exerce ses activités au profit des cantons latins conformément aux statuts du 9 mai 1996.*

*La conférence des secrétaires généraux (CSG) préavise, le cas échéant d'entente avec les conférences de chefs de service concernées, l'ensemble des objets soumis à la Conférence. Elle réunit les secrétaires généraux des départements de l'instruction publique des cantons membres ou les chef-fe-s de service qui assument une fonction analogue et désigné-e-s par le Chef ou la Cheffe de département.*

## THÈMES TRAITÉS

La Conférence a traité notamment des sujets suivants :

Suite à la consultation menée en 2006 sur l'avant-projet de Convention scolaire romande, la CIIP a adopté à l'unanimité le texte définitif le 21 juin 2007. Les parlements cantonaux doivent ratifier l'accord dans le courant de l'année 2008. Rappelons que cette convention fait suite à la déclaration politique du 15 avril 2005 dans laquelle la CIIP a exprimé sa volonté de créer l'Espace romand de la formation, visant notamment les objectifs suivants :

- l'âge d'entrée à l'école obligatoire à quatre ans;
- l'introduction du **plan d'études romand**;
- l'élaboration d'**épreuves romandes de référence** pour évaluer dans chaque canton et dans chaque région la manière dont les objectifs communs auront été atteints;
- le renforcement de la mise à disposition d'**outils communs** (moyens d'enseignement);
- le développement de **profils de compétence communs** et d'autres outils visant à améliorer, au niveau romand, la transition entre le secondaire I et le secondaire II.

La convention a pour but de mettre en œuvre et de compléter au niveau romand les dispositions de l'**Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse** (accord HarmoS de la CDIP), adopté le 14 juin 2007.

Les deux accords seront soumis simultanément à la ratification des législatifs des cantons romands. S'ils sont ratifiés avant l'été 2008, ils pourraient entrer en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2009.

Aspects  
politiques

### Réorganisation de la CIIP

- La Conférence, désireuse d'adapter son dispositif aux futures exigences de l'Espace romand de la formation, a mandaté le secrétaire général pour présenter un **plan de réorganisation de la CIIP**. Elle a examiné les propositions du rapport, déposé en octobre 2006. Plusieurs mesures sont préconisées sur les plans politique et stratégique, organisationnel et fonctionnel. Parmi les principales :
- **renforcement du dispositif de conduite stratégique et opérationnelle de la CIIP** en vue de mettre en œuvre l'accord HarmoS et la Convention scolaire romande : engagement d'un secrétaire général adjoint en 2008 ;
- **adaptation des organes de la CIIP** : création de la conférence des chefs de service de l'enseignement obligatoire (CLEO) et de la conférence des chefs de service de l'enseignement post-obligatoire (CLPO) en lieu et place de la conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE) et de la conférence des chefs d'office de la formation professionnelle (CRFP) (1<sup>er</sup> janvier 2008) ;
- **fonctionnement des organes de la CIIP** : élaboration d'un plan d'action (2007-2008) pour chaque conférence de chefs de service et pour chaque commission permanente ;
- **conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)** : transformation de l'actuelle convention liant les cantons et les institutions partenaires en une alliance académique permettant de simplifier les aspects fonctionnels sans préteriter la conduite politique des dossiers (1<sup>er</sup> janvier 2009) ;
- **Glossaire des patois de la Suisse romande - GPSR** : transfert de l'institution à l'Université de Neuchâtel qui remplira les missions sous contrat de prestation avec la CIIP (1<sup>er</sup> août 2008) ;
- **Délégation à la langue française - DLF** : adoption d'un mandat et élargissement de la composition (2007-2008) ;
- **conduite opérationnelle** : introduction de la gestion de projets pour la réalisation des objectifs opérationnels de la CIIP (1<sup>er</sup> janvier 2007) ;
- **suivi des projets** : mise en place, sur le serveur suisse de l'éducation - educanet<sup>2</sup> - d'une plate-forme interne de communication sur les projets (septembre 2007) ;
- **plan d'études romand** : suite à l'acceptation par la CDIP de l'accord HarmoS, le 14 juin 2007, la CIIP a décidé d'introduire dans la Convention scolaire romande deux articles visant à réaliser l'exigence d'HarmoS, à savoir édicter un plan d'études harmonisé au niveau des régions linguistiques. Ainsi, la Convention scolaire romande prévoit que la CIIP édicte le Plan d'études romand (PER). Le 20 septembre 2007, la CIIP a confirmé l'organisation de projet et une planification qui permet d'introduire le PER à la rentrée scolaire 2010.

**Réalisations** **CDIP** : la CIIP a désigné Mme la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot comme représentante au sein de la commission AHES.

**Convention scolaire romande** : la CIIP a adopté la convention le 21 juin 2007.

#### Politique des langues :

**Enseignement du français** : la CIIP a pris des décisions suite à l'adoption en 2006 d'un plan d'ensemble visant à introduire des moyens d'enseignement communs en Suisse romande pour l'enseignement de cette discipline. Ainsi, de **nouveaux moyens d'enseignement du français** seront introduits d'ici cinq ans dans les cantons romands pour toute la scolarité obligatoire.

**Enseignement de l'anglais** : la CIIP a décidé le 20 septembre 2007 de **généraliser l'enseignement de l'anglais** dès la 5<sup>e</sup> année primaire à partir de 2012. Cette décision fait suite d'une part à la Déclaration de la CIIP sur les langues de 2003, d'autre part à la stratégie de la CDIP de 2004.

**Mathématiques** : la CIIP a institué le Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiques (GREM) et adopté son mandat.

**Formation des cadres** : le 20 septembre 2007, la CIIP a attribué à un consortium de hautes écoles le mandat de mettre en place une nouvelle filière de formation des cadres scolaires. Cette filière, qui se substitue au dispositif actuel connu sous le nom de « FORRES », délivrera des titres certifiés reconnus par le système de Bologne.

**Centre de production documentaire (orientation scolaire, professionnelle et universitaire) :** suite à la création sur le plan national du CSFO appelé à reprendre les tâches du centre romand, la CIIP a dénoncé la convention du 27 septembre 2001 qui liait les cantons romands.

Dans le cadre des travaux de mise en place des futurs accords HarmoS et Convention scolaire romande, la CIIP a validé un projet visant à :

- mesurer l'atteinte des standards qui seront édictés par la CDIP (monitorage du système);
- préparer les futures épreuves romandes destinées à mesurer l'atteinte des objectifs du plan d'études romand;
- proposer un profil de connaissances/compétences pour chaque élève quittant la scolarité obligatoire.

**Ecole romande de psychomotricité :** la formation dispensée par cette école romande dans le cadre d'une convention intercantonale est intégrée à la HES-SO. Dès lors, la CIIP a dénoncé la convention du 9 mars 1995 et son avenant du 20 septembre 2002.

**Finances :** la Conférence a adopté les comptes 2005 et le budget 2007. Elle a confirmé la stabilisation des contributions cantonales pour 2007. Elle a décidé de diminuer progressivement la réserve du Fonds des moyens d'enseignement pour la ramener au seuil qu'elle a fixé.

## CIIP

La CIIP s'est réunie à cinq reprises au cours de l'année 2007 : les 8 février, 26 avril, 21 et 22 juin, 20 septembre et 29 novembre.

M. François Laville, représentant le canton le Jura au sein de la CSG, a fait valoir son droit à la retraite à l'issue d'un engagement de nombreuses années dans la coordination intercantonale. La représentation jurassienne a été reprise par M. Olivier Tschopp, chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire.

## CSG

La CSG s'est réunie les 17 janvier, 28 mars, 23 mai, 4 juillet, 29 août, 28 septembre (séance plénière) et 7 novembre.

## Projets

## Les Conférences

## Secrétariat général de la Conférence, SG



Christian Berger  
secrétaire général de la CIIP

20

- Thèmes traités** L'année 2007, pour le secrétariat général de la CIIP, a été marquée par la préparation de la décision de la CIIP pour l'adoption de la Convention scolaire romande.
- Suite à la consultation sur l'avant-projet de **Convention scolaire romande** et à l'analyse des résultats encourageants obtenus, le texte définitif a pu être présenté à la CIIP, qui l'a adopté à l'unanimité le 21 juin 2007.
- Le processus de ratification par les législatifs cantonaux a débuté dès l'été 2007. La Convention, ainsi que l'Accord intercantonal sur la scolarité obligatoire (HarmoS) de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) seront présentés aux parlements pour ratification dans le courant de l'année 2008.
- Plan de réorganisation de la CIIP** Le secrétaire général a satisfait au mandat confié par la CIIP demandant une analyse du fonctionnement de la CIIP et de ses organes. Des propositions de réorganisation préparant aux nouveaux défis de l'Espace suisse et de l'Espace romand de la formation en étaient attendues.
- Le rapport « CIIP 2010 » a été déposé le 30 octobre 2006. Les propositions contenues dans ce dernier sont successivement soumises à la CIIP pour décision (voir le rapport sur les activités de la CIIP).
- Activités** Le secrétaire général et les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général ont œuvré à la réalisation des objectifs du plan quadriennal.
- Le présent rapport annuel 2007 permet de faire l'état de la situation dans les nombreux domaines d'activités du secrétariat général.
- Organisation** L'année 2007 a vu la création du nouveau centre national consacré à la production documentaire dans le domaine de l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire, ainsi que dans celui des examens de qualification en formation professionnelle (CSFO). La conséquence en est la suppression du centre de production romand. Le personnel engagé par la CIIP dans le cadre du centre romand a été transféré au CSFO.
- Personnel** **Démissions:** Claude Paroz, collaborateur scientifique responsable des moyens de mathématiques; Valérie Marquis-Jaquet, secrétaire auprès de la CRFP; Sylvia Staehli, secrétaire auprès de la CRFP; Odile Cornuz, chargée de mission pour la « Semaine de la langue française et de la francophonie », coordonnée en Suisse par la Délégation à la langue française (DLF);
- Engagements:** Séverine Erard, secrétaire auprès de la CLPO; Matteo Capponi, chargé de mission pour la « Semaine de la langue française et de la francophonie », coordonnée en Suisse par la Délégation à la langue française (DLF); Raymond Clavel, collaborateur scientifique responsable des moyens de mathématiques.

## Conseil de la coordination, CC



Claude-Alain Kleiner  
président du CC

### MANDAT

*Le Conseil de la coordination (ci-après le Conseil) a pour fonction de conseiller la Conférence en associant à son action l'ensemble des milieux concernés (responsables d'autorités et d'établissements scolaires, enseignants, parents d'élèves, parlementaires et représentants d'autres milieux économiques et sociaux). Il est un lieu de réflexion et d'échanges de vues, ainsi que d'avis et de propositions à l'intention de la Conférence. Sur demande ou de son propre chef, le Conseil examine, notamment sous l'angle de la pédagogie, les projets et travaux de la Conférence.*

### HarmoS et Convention scolaire romande

Le projet d'harmonisation de la scolarité obligatoire HarmoS (CDIP) et celui de la convention scolaire romande (CIIP) ont été présentés au Conseil et examinés soigneusement.

De nombreuses questions ont été traitées, notamment :

- l'avancement de l'âge de la scolarité à 4 ans ;
- le contenu et la gestion du nouveau cycle élémentaire qui en découle (de 4 à 8 ans) ;
- la question des horaires-blocs et de la journée continue ;
- la durée de la scolarité obligatoire (11 ans) et la transition au degré secondaire II.

La question de l'atteinte des standards minimaux et des remédiations à apporter, cas échéant, au système ont occupé les discussions relatives aux conséquences du futur Accord suisse.

Le Conseil a pris connaissance des dernières modifications du projet de Convention scolaire romande mis en consultation. Il a pris acte avec satisfaction de la perspective réjouissante d'une adoption de l'Accord HarmoS par la CDIP et de la Convention par la CIIP en juin 2007.

### Réorganisation de la CIIP

Le Conseil a été associé à la réflexion menée par le secrétaire général de la CIIP dans le cadre d'un mandat de réorganisation. Il a pu prendre connaissance du rapport « CIIP 2010 » et de ses premières conséquences, à savoir :

- le renforcement du volet politique et stratégique de la CIIP par l'engagement d'un cadre supérieur au secrétariat général ;
- le réexamen des mandats et activités des conférences de chefs de service et des commissions permanentes en vue de leur adaptation au développement de la CIIP ;
- l'introduction par le secrétariat général de la gestion par projets de toutes les tâches significatives commandées par la CIIP et limitées dans le temps.

### Thèmes traités

### Transition et orientation professionnelle

Le Conseil a été informé des travaux du projet « Transition », résultant d'un accord entre la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail. Cet accord, signé fin 2006, permet de mettre en place des mesures concrètes visant à faciliter la transition des jeunes en fin de scolarité obligatoire vers la formation ou le monde du travail.

### FREREF

Le Conseil a pris connaissance, en lien avec le dossier précédent, des travaux de la Fondation des régions européennes pour la recherche en éducation et en formation (FREREF)<sup>1</sup>.

**Le conseil** Le conseil a siégé le 30 mai 2007.

### Mutations :

M. Stéphane Boillat, député au Grand Conseil bernois a remplacé M. Jürg Gerber, démissionnaire ;

M. Olivier Suter, député au Grand Conseil fribourgeois a succédé à M. Jean-Pierre Galley, également démissionnaire.

---

<sup>1</sup> se référer aux pages consacrées à la FREREF dans ce rapport pour de plus amples détails sur son action en 2007.

## Conférence des chefs de service de l'enseignement, CSE



Jean-Claude Marguet  
président de la CSE

### MANDAT

*La conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE) traite des questions relevant de l'ensemble de la préscolarité, de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général du second degré. Plus spécifiquement, ses tâches consistent à :*

- *étudier et proposer à la Conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes,*
- *exécuter les décisions de la Conférence et assurer leur application dans les cantons,*
- *formuler des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence,*
- *tenir lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.*

## THÈMES TRAITÉS

### Français:

Introduction de nouveaux moyens d'enseignement à l'école obligatoire :

préavis sur le rapport final du chantier « Moyens d'enseignement de français » à l'attention de la commission d'évaluation, recommandant notamment :

- un choix de collections;
- une certaine souplesse dans la mise en œuvre des collections proposées;
- la prise en compte de l'élément de recevabilité par les enseignant-e-s;
- une validation des travaux déjà réalisés dans les cantons;
- une affirmation claire (ex. par un texte) de la difficulté à ne retenir qu'une seule terminologie;

expression d'une volonté de dégager une sorte de « plate-forme minimale » concernant la terminologie, et une décision CIIP à ce sujet.

### Anglais:

- Introduction d'un enseignement de l'anglais en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années :
- adoption du rapport final du groupe de travail « modalités de mise en œuvre d'un enseignement (ou d'une sensibilisation) de/à l'anglais dès la 5<sup>e</sup> année » et de ses propositions;
- préavis positif du projet de décision pour la CIIP;
- préavis favorable des principes généraux et de la procédure de lancement d'appels d'offres auprès des maisons d'édition spécialisées pour le choix de moyens d'enseignement.

### Langues

## Organisation Réorganisation CIIP et création de nouvelles conférences de chef-fe-s de service

- poursuite de la discussion engagée fin 2006 ; analyse du travail de la CSE et d'une probable « scission » en deux conférences : l'une traitant de l'enseignement obligatoire (CLEO) ; l'autre du post-obligatoire - formation générale et professionnelle - (CLPO) ;
- validation des projets de mandat établis pour les deux nouvelles conférences susmentionnées.

## Harmonisation Convention scolaire romande (CSR) et Plan d'études romand (PER)

- Souci manifesté de faire aboutir la CSR et l'Accord HarmoS ; mise en évidence des questions encore pendantes autour des notions d'épreuves romandes, de tests de référence et de degrés ou cycles ;
- **PER** : suivi régulier de l'évolution du dossier et de son transfert au niveau CIIP. Echanges sur le calendrier de consultation et de mise en œuvre, et sur la nécessité de disposer d'une formation adéquate et d'une grille-horaire indicative répondant aux exigences du PER.
- **Marge de manœuvre laissée aux cantons (« pourcentages » PER)** : souhait qu'à terme le PER fixe le cadre général maximal et laisse une marge d'appréciation aux cantons à l'intérieur de celui-ci. En attendant, un socle minimum, intouchable, devra probablement être défini, laissant aux cantons la liberté de l'accroître en fonction de leurs envies (avec des incidences sur le temps scolaire). Souci aussi de ne pas lésiner sur le « noyau dur » du temps scolaire requis pour atteindre les objectifs fixés par le PER ; et de disposer d'une grille horaire « standard » fixant ce « socle minimum commun ».

### De la coordination à l'harmonisation : conséquences pour les instances de pilotage cantonales, intercantionales et romandes

- A la lumière de la future CSR et de la nouvelle CLEO, la CSE s'est interrogée sur le type de coordination / harmonisation à promouvoir et sur les dossiers prioritaires des années à venir.

Quatre niveaux de coordination ont été inventoriés :

1. **Coordination simple** (création de liens) ;
2. **Harmonisation volontaire intercantonale** (conduite commune d'un projet ; impulsion provenant des cantons qui voient un avantage à travailler en commun sur un dossier, par exemple le PER) ;
3. **Pilotage intercantonal** (transfert de ressources cantonales à la CIIP ; délégation donc par les cantons de la conduite de certains dossiers au niveau romand – CIIP) ;
4. **Harmonisation déléguée romande** (embryon de « département intercantonal de l'instruction publique »).

Les niveaux 3 et 4 sont tributaires d'une forte volonté parlementaire. La CSE a réaffirmé son axe stratégique principal consistant à faire avancer la coordination romande.

Principaux chantiers à mettre en œuvre, à court terme, selon la CSE :

- implantation du PER ;
- reconsidération de la mission générale de l'école (horaire à journée continue, horaire bloc) ;
- grilles horaires et temps d'enseignement (notamment à l'école infantine) ;
- orientation en 8<sup>e</sup> année ;
- intégration de certains élèves dans les classes dites « normales », suite à l'entrée en vigueur le 1.1.08 de l'accord sur l'enseignement spécialisé (RPT).

**Consultation CDIP sur les «Lignes directrices relatives aux niveaux de compétences en langues dans la formation initiale des enseignants de la scolarité obligatoire»**: mise en lumière des questions du statut et de la formation des enseignant-e-s; et du parallèle à tirer entre les exigences demandées pour les langues et pour les autres disciplines.

Préavis à l'intention de la CIIP

**Rapport CDIP sur les «Perspectives quant à l'introduction des instruments d'HarmoS dans les cantons et les établissements scolaires»**: validation, assortie des remarques suivantes:

- l'harmonisation scolaire n'est plus un vœu pieu mais devient effective;
- un groupe intercantonal devrait être constitué pour clarifier qui fait quoi et examiner en profondeur les différentes questions du rapport;
- les résultats des tests de référence ne seront utiles que s'ils sont exploitables au niveau cantonal et dans des délais raisonnables;
- de nombreuses questions financières demeurent, et un important travail de communication devra être mené.

- **Convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile**: préavis positif pour la rédaction d'un règlement d'application, mais préavis négatif sur la modification ou la révision de la convention elle-même;

Divers

- **Mathématiques 7-8-9**: validation du rapport final du groupe d'experts sur les activités complémentaires «Fonctions et Calcul littéral»;

- **Révision partielle du règlement de reconnaissance de la maturité (RRM)**: échange de vues concernant les éventuelles incidences de cette révision sur l'enseignement obligatoire;

- **Education routière**: refus de développer un programme romand d'éducation routière pour la scolarité obligatoire et post obligatoire, sur proposition d'une association de moniteurs d'auto-école. Recommandation toutefois d'échanger les «bonnes pratiques» entre cantons;

- **Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES)**: accueil de la présidente suisse de l'AFIDES; prise d'acte des inquiétudes formulées par cette dernière à propos de l'important tournus à déplorer au niveau des membres de l'AFIDES;

- **Modalités de transmission des documents scolaires en cas de déménagement**: avis favorable à ce que les documents scolaires ne transitent plus par les Départements, mais par le biais des parents/élèves.

La CSE a tenu six séances en 2007, les 24 janvier, 20 mars, 8 mai, 20 juin, 19 septembre et 13 novembre, sous la présidence de M. Jean-Claude Marguet, chef du service de l'enseignement obligatoire du canton de Neuchâtel (DECS-NE).

La conférence

Mutations: remplacement de M. Alain Beuchat (JU) par M. Olivier Tschopp. Départ de M. Cédric Béguin (NE).

## Commission pédagogique, CP



Jacqueline Pellet  
présidente de la CP

### MANDAT

*Créée en 1998, la commission pédagogique (CP) a un rôle primordial dans tous les dossiers qui revêtent un caractère pédagogique prononcé. Ainsi, le suivi de l'élaboration d'un moyen d'enseignement et du plan d'études romand constituent des domaines qui relèvent de sa compétence.*

### Thèmes traités

**Convention scolaire romande** : formulation d'un avis sur les éléments du projet de convention romande ayant un impact direct sur la scolarité obligatoire. En particulier :

- *le début de la scolarité obligatoire à quatre ans* : la commission exprime une préoccupation quant à une définition cohérente de l'enseignement au cours des deux premières années d'école ;
- *le plan d'études romand* : la commission relève la difficulté d'appréhender le temps d'enseignement en termes de pourcentages lorsque ce temps scolaire varie d'un canton à l'autre ;
- *les horaires blocs et la journée continue* : la commission salue cette prise en compte des besoins de la société d'aujourd'hui et espère que les autorités compétentes parviendront à réaliser les objectifs fixés ;

**Plan d'études romand (PER)** : prise de connaissance des derniers développements du dossier depuis que les cantons romands se sont mis au travail pour réaliser le plan d'études romand. Ce dernier devrait être introduit dans les deux à trois ans à venir si la Convention scolaire romande entre en vigueur en 2008 ;

**Enseignement de l'anglais** : examen avec attention du projet de décision de la CIIP visant à généraliser l'enseignement de l'anglais dès la 5<sup>e</sup> année primaire en 2012 ; approbation de ses grands principes ;

**Enseignement des mathématiques** : suivi de près des développements de ce dossier avec notamment le projet de créer un volet informatisé pour les élèves et les maîtres des degrés 5 et 6. Soutien apporté à ce dossier, avec des demandes et réserves spécifiques sur certains aspects ;

**Travaux des groupes de référence** : suivi des travaux des différents groupes de référence de la CIIP : GREF (enseignement du français), GREL (enseignement des langues étrangères), GREM (enseignement des mathématiques).

### La commission

La CP a siégé à quatre reprises en 2007 : les 23 janvier, 27 mars, 11 septembre et 6 novembre.

*Nouveaux membres* : Mme Rachel Meyer-Bovet, déléguée de l'AMCOFF au SER ; M. Pierre-Marie Gabioud, inspecteur de la scolarité obligatoire du canton du Valais, qui remplace Mme Marie-Madeleine Luy, démissionnaire. *Démissions* : Mme Jacqueline Pellet, nommée à la direction de l'établissement primaire de Floréal, à Lausanne ; Mme Marie-Madeleine Luy, nommée à la HEP-Valais.

## Commission intercantonale de la Formation romande des responsables d'établissements scolaires, FORRES



Clément Zill  
président de la FORRES

### MANDAT

*Conformément à la convention intercantonale du 24 septembre 1998, la FORRES est chargée de la formation des cadres scolaires (directeurs et directrices d'école, inspecteurs et inspectrices scolaires, conseillers et conseillères pédagogiques, sous-directeurs et sous-directrices, cadres responsables de gestion et de personnel) de tous les degrés.*

### Quatrième cycle de la FORRES

Cinquante-trois cadres scolaires (directeurs-trices, inspecteurs-trices, directeurs-trices adjoint-e-s) ont commencé, à l'automne 2005, leur formation de base dans le cadre d'un 4e cycle.

On relève la qualité de présence exceptionnelle de ces derniers à chacune des activités de la FORRES. Les évaluations des séminaires montrent un taux de satisfaction élevé (85 à 95 %). A noter que ces évaluations s'inscrivent dans la démarche qualité instaurée au sein de la formation. Celle-ci permet aux responsables de formation de rester à l'écoute et de réagir vite aux attentes des participants.

Les séminaires thématiques à options rencontrent un très grand succès. Tous les participants (en ou hors formation) se plaisent à relever l'intérêt et la qualité des objets traités dans ces séminaires. Ils soulignent fortement l'apport enrichissant de la diversité intercantonale et de l'hétérogénéité présente parmi eux. De plus, la diversité des offres de séminaires et le choix des animateurs sont unanimement et vivement appréciés. Il y a là un patrimoine d'une grande valeur à préserver absolument.

### Nouvelle filière tertiaire de formation des cadres

La FORRES sera remplacée dès 2008 par une nouvelle filière tertiaire de formation des cadres. La CIIP a choisi un consortium de hautes écoles afin de mettre sur pied une formation délivrant trois diplômes (certificat, diplôme et master selon le système de Bologne).

Le président de la commission de la FORRES, ainsi que le directeur de la formation et des membres de la commission, ont participé aux travaux de préparation à la décision de la CIIP. Celle-ci souhaite en effet conserver les acquis de la FORRES en les développant.

La Commission intercantonale a siégé le 25 mai 2007.

Le président Clément Zill a donné sa démission en fin d'année en raison de son départ à la retraite. Il a été vivement remercié de son engagement loyal, efficace et sans faille.

### Thèmes traités

### La commission

## Fondation La Science appelle les jeunes, SAJ



Stelia Fuhrer  
directrice de SAJ

28

### MANDAT

*L'objectif de la fondation est de promouvoir la recherche auprès des jeunes, afin d'assurer la relève dans le domaine de la science. Elle encourage les jeunes âgés entre 14 et 21 ans, en leur donnant l'occasion de participer à des semaines d'étude dans des instituts scientifiques, au Concours National avec leurs projets, ainsi qu'au « Swiss Talent Forum » (nouveau). La fondation œuvre pour une meilleure représentation culturelle, géographique et linguistique, ainsi qu'un meilleur équilibre entre candidats et candidates.*

**Activités** Pour des raisons financières, seules onze semaines d'études ont pu être offertes durant l'année 2007, avec un nombre réduit de jeunes. Au total, 156 jeunes ont participé, dont 27 de langue française.

Le 41<sup>e</sup> Concours National a eu lieu du 26 au 28 avril 2007 au Forum à Fribourg.

23 filles et 32 garçons ont élaboré 45 projets. 10 travaux ont reçu la mention « excellent » ; 28 « très bien » ; et 7 « bien ».

Tous les travaux « excellents », y compris ceux qui relevaient des domaines des lettres et des sciences humaines, ont reçu un prix spécial.

450 invités ont visité l'exposition et assisté à la remise des prix.

**Résultats**

- Publication du rapport annuel 2006 ;
- Publication de la brochure du 41<sup>e</sup> Concours national à Fribourg ;
- Publication du *flyer* du Concours National ;
- Envoi des invitations et informations aux hôtes du Concours National ;
- Envoi d'informations aux Hautes Écoles supérieures et Institutions scolaires ;
- Envoi de lettres et documentations complètes aux directeurs et ambassadeurs des établissements du secondaire 2 ;
- Envoi d'informations à 500 chefs d'entreprises suisses.

Cela représente un total de presque 20'000 documents envoyés dans toute la Suisse.

**La Fondation** Modification au sein de l'organisation : Le réseau Coande, représenté par Mme Katharina Leuenberger, a renoncé fin 2007 à son mandat au sein du Conseil de Fondation.

Le Conseil de Fondation a tenu deux assemblées et le Comité de Direction cinq séances.

## Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation, FREREF



Walo Hutmacher  
président de la FREREF

### Mandat

*L'association internationale «Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation» (FREREF) a pour buts non lucratifs d'utilité internationale de développer la recherche en éducation, en relation avec les problèmes politiques qui se posent dans les régions et les pratiques d'éducation et de formation qui s'y développent. Elle vise à promouvoir la coopération entre régions européennes dans ce domaine.*

Pour mémoire, la FREREF a été créée en 1991 à l'initiative de la Catalogne, la Lombardie, Rhône-Alpes, très vite rejointes par le Bade-Wurtemberg, la Communauté Française de Wallonie-Bruxelles, le Canton de Genève et le Luxembourg. Aujourd'hui, plus d'une trentaine de Régions européennes participent aux travaux de la FREREF. En 2003, la CIIP est devenue membre, se substituant au canton de Genève.

La Fondation se définit comme une plate-forme d'échange et de coopération qui favorise les échanges entre responsables politiques, hauts responsables administratifs et scientifiques engagés dans des recherches concernant le domaine de l'éducation et de la formation.

Elle est placée sous le haut patronage des autorités politiques des régions membres.

Le secrétaire général représente la CIIP au Conseil d'administration, ainsi qu'à l'Assemblée générale (avec le directeur de l'IRDP, Matthis Behrens). Il siège également à la direction exécutive. En tant que membre de la FREREF, la CIIP doit principalement :

- a) intégrer un réseau existant au moins;
- b) créer son propre réseau.

### L'apprentissage tout au long de la vie

Depuis quatre ans, la FREREF organise une Université européenne d'été sur des thèmes du LLL (Life Long Learning). La dernière s'est tenue au Luxembourg en septembre 2007 et a porté sur le thème des « Transitions des individus et des systèmes : entre ruptures et continuité ».

Malgré une récente période riche au plan européen en termes de coopération politique et de construction d'outils communs, la mise en pratique du LLL continue de rencontrer de nombreux obstacles : des systèmes de formation initiale et continue encore fortement cloisonnés ; le manque d'occasions de rencontre et d'échanges permettant aux acteurs de ces systèmes d'avancer dans la mise en œuvre concrète du LLL.

La CIIP a participé avec 15 régions européennes au dépôt d'un *projet européen dans le cadre du programme Leonardo*. Accepté en automne 2007, ce projet va générer en Suisse des activités liées aux processus de transition qui toucheront les travaux des cantons (offices de formation professionnelle et d'orientation professionnelle, universités, institutions diverses) jusqu'en 2010.

Pour ce faire, le réseau *Regions for Lifelong Learning (REGIO-LLL)*, réunissant 16 partenaires dont 10 autorités régionales et la FREREF, a été créé. Ce réseau associe en outre 37 Régions et acteurs régionaux supplémentaires directement impliqués dans le cadre de ses activités.

Le REGIO-LLL développera un Cadre d'actions composé de quatre dispositifs dans lesquels la CIIP est impliquée. *Le secrétariat général gère l'ensemble des actions des partenaires suisses :*

1. **Des Ateliers-projets** : processus de coopération et d'échange de pratiques entre les Régions sur des problématiques du LLL et devant aboutir à une mise en œuvre de recommandations. Des groupes de Régions seront responsables des trois Ateliers-projets prévus sur des thématiques concernant directement leurs politiques :
  - « le rôle des Régions dans la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle », avec la participation de l'OFPC, Genève ;
  - « la transition entre la formation initiale de niveau secondaire et la vie active », avec la participation de l'IRDP ;
  - « la transition entre l'Université et le monde professionnel », avec la participation de l'Université de Neuchâtel.

Ces Ateliers-projets visent la mise en place d'actions interrégionales communes et des retombées concrètes sur les politiques régionales.

2. L'accompagnement des acteurs régionaux dans le montage, la valorisation et le transfert de projets interrégionaux et de leurs résultats par la mise en place d'une **plateforme commune entre les Régions européennes** pour mutualiser les outils, les méthodes et les contacts ; avec la participation du secrétariat général CIIP.
3. La promotion et l'organisation de la mobilité des professionnels de l'éducation et de la formation professionnelle (EFP) par le développement d'une **deuxième plateforme interrégionale** visant à augmenter le nombre, la qualité et l'impact des mobilités.
4. L'appropriation par les Régions des orientations et outils issus du processus de Copenhague par le **rapprochement avec le niveau européen**. Des partenariats avec les acteurs et réseaux européens du LLL seront établis à cet effet.

**Impact** : par le biais de ces dispositifs, le REGIO-LLL vise la **mise en place de coopérations et d'actions pérennes** entre les Régions européennes en matière de LLL aboutissant à des impacts larges et concrets.

Ainsi, les actions du REGIO-LLL concerneront rapidement plusieurs centaines d'acteurs de l'EFP des Régions concernées, et plusieurs milliers à terme avec l'intégration de nouvelles Régions.

Elles auront pour effet de :

- contribuer à décloisonner les systèmes d'EFP au bénéfice de l'apprenant,
- multiplier l'échange et favoriser le transfert de pratiques innovantes entre les Régions,
- permettre un meilleur positionnement des Régions au regard des orientations européennes en matière de LLL.

## Réorganisation de la gouvernance

La FREREF, par le développement des universités d'été et la participation au projet Regio LLL, doit réorganiser sa gouvernance. Cela touche en particulier la présidence (qui doit être renouvelée en 2008) et la direction exécutive (à laquelle participe le secrétaire général de la CIIP).

Des propositions concrètes et des décisions seront prises lors de l'Assemblée générale de 2008. L'évolution a pour but de professionnaliser l'appareil de conduite de la FREREF afin d'assurer l'ingénierie des projets au profit des régions et institutions publics ou privées partenaires.

De nouveaux statuts devraient voir le jour en 2010.

## La Fondation

Assemblée générale : 13 avril 2007

Conseil d'administration : 14 avril 2007

Conseil des régions de l'Université d'été : 1<sup>er</sup> et 2 février ; 12 et 13 avril ; 5 septembre.

Troisième partie

ORGANES SPÉCIFIQUES  
SELON OBJECTIFS DU PROGRAMME  
2005-2008



**PLAN D'ÉTUDES ROMAND***Point 2 du programme 2005-2008**Adopter et mettre en oeuvre le plan d'études romand: appuyer l'adaptation des plans d'études cantonaux***Plan d'études romand, PER**

Yves Delamadeleine, SG CIIP  
responsable PER

Le groupe de suivi du SG CIIP a :

- conseillé le groupe BEJUNEFRIVALGE, devenu BEJUNEFRIVALGEVD, dans son travail d'élaboration d'un plan d'études commun (relecture approfondie notamment du domaine Formation générale, Langues étrangères et MITIC);
- participé à l'élaboration de la version 1.0 du Plan d'études romand (PER) après sa reprise par la CIIP en septembre 2007;
- poursuivi l'élaboration d'une maquette de la version électronique du PER;
- dressé un état des lieux des expérimentations romandes sur le cycle élémentaire et établi un catalogue de recommandations;
- esquissé une réflexion sur les dotations et grilles horaires dans la perspective de l'entrée en vigueur du PER.

**Publication d'un rapport pour un concept du cycle primaire 1 en Suisse romande** (état des lieux en Suisse romande; état des travaux en Suisse alémanique; catalogue de recommandations).

Le groupe de suivi est composé de Mmes P. Gilliéron Giroud, V. Marc et de M. A. Emery (total de 120 % de postes cumulés).

Suite à la reprise du PER par la CIIP, il est devenu groupe ressource pour le Comité de pilotage (COFIL) et l'équipe de projet (EPRO) du projet PER.

Thèmes traités

Résultats

Le groupe

*POLITIQUE DES LANGUES**Point 3 du programme 2005-2008**Poursuivre la mise en œuvre la Déclaration de la CIIP relative à l'enseignement des langues en Suisse romande du 30.1.2003*

## Enseignement des langues en Suisse romande



Michel Nicolet, SG/CIIP  
responsable du dossier « politique des langues »

34

Groupe de référence « Enseignement du français », GREF	p. 35
Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement du français, REREF	p. 35
Groupe de référence de l'enseignement des langues étrangères, GREL	p. 36
Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement des langues étrangères, RERLANG	p. 37
Nouveaux réseaux et groupes	p. 37
Groupe de travail romand Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes, PEL	p. 38

## Politique de la langue française



Marie-José Béguelin  
présidente de la DLF

Délégation à la langue française, DLF	p. 39
---------------------------------------	-------

*Enseignement des langues en Suisse romande*

## Groupe de référence « Enseignement du français », GREF

### MANDAT

*Institué par la CIIP le 30 avril 2004, le « Groupe de référence enseignement du français » (GREF) a reçu mandat de mener une réflexion sur les besoins en matière d'enseignement du français en Suisse romande dans le cadre des principes adoptés par la CIIP en avril 2003 et en conformité avec la Déclaration de la CIIP sur la politique de l'enseignement des langues du 30 janvier 2003.*

*Pour assurer un échange continu d'informations et d'expériences entre cantons et favoriser une approche coordonnée des questions touchant à l'enseignement du français, le GREF s'appuie sur un « Réseau des responsables de l'enseignement du français » (REREF).*

Le GREF a consacré une grande partie de son activité au suivi du chantier « nouveaux moyens d'enseignement de français » suite à l'adoption par la CIIP, les 21/22 juin, des propositions de la Commission d'évaluation. Il a notamment participé à la planification des travaux en vue de l'aménagement des collections retenues et à la définition des cahiers des charges des groupes d'experts devant proposer des pistes d'aménagement. Il a également proposé la mise sur pied d'un groupe chargé d'apporter un soutien à ces groupes sur le plan terminologique.

Fin juin 2007, le GREF a livré le rapport intermédiaire prévu dans son mandat. Il y dresse un bilan de ses actions et définit les grandes lignes de son activité future tout en émettant un certain nombre de remarques au niveau de son fonctionnement et de ses liens avec les instances décisionnelles de la CIIP.

Son président, et aussi chef du projet « plan d'études BEJUNEFRIVALGE+VAUD » a invité le GREF à prendre connaissance des documents du sous-domaine « français » et à y réagir. Le GREF a aussi été régulièrement informé de l'avancement du projet d'évaluation de la collection de séquences didactiques « S'exprimer en français », mené sous la conduite de l'IRD. P.

Le GREF s'est réuni à quatre reprises sous la présidence de M. Christian Merkelbach : les 12 janvier, 28 mars, et 4 septembre, 13 novembre 2007. Démission de M. Pierre-François Coen.

## Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement du français, REREF

Selon son mandat, le REREF, rattaché au GREF, a procédé à un échange d'information régulier autour des projets réalisés dans les cantons (sur le plan des ressources didactiques, d'épreuves, etc.).

De plus, il a consacré la plupart de son temps à l'examen des répercussions pour les cantons des décisions de la CIIP des 21/22 juin en matière de nouveaux moyens d'enseignement (planifications, réactions des enseignants, etc.).

Il s'est aussi penché à plusieurs reprises sur l'évaluation en cours de la collection « S'exprimer en français », ainsi que sur les projets en lien avec la Promotion de la lecture pour tous.

Démission de Mme Francine Clavier, suite à son départ, à l'été, de la direction pédagogique de la Direction générale de l'enseignement obligatoire du DFJ du canton de Vaud. Mme Christine Epars l'a remplacée.

Thèmes traités

35

Le groupe

Thèmes traités

Le réseau

## Groupe de référence de l'enseignement des langues étrangères, GREL

### MANDAT

La CIIP a institué le Groupe de référence de l'enseignement des langues étrangères (GREL) le 31 janvier 2005 avec pour mandat de mener une réflexion sur les besoins généraux en matière d'enseignement des langues étrangères en Suisse romande, dans le cadre de la Déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003 et de suivre les travaux de mise en œuvre des principes contenus dans ce document.

### Thèmes traités

Le GREL a mis l'accent au cours de l'année sur les thématiques suivantes :

- **Didactique intégrée** : poursuite des réflexions en vue de la concrétisation du concept de didactique intégrée en envisageant notamment la question de la définition d'un curriculum intégré ; projet d'édition de plusieurs brochures déclinant des thématiques particulières en lien avec la didactique intégrée en lieu en place d'un document de référence ;
- **Enseignement bilingue** : élaboration d'un document sur l'enseignement bilingue faisant état des apports de la recherche et des conditions de réussite ; diffusion prévue au début 2008, en priorité auprès des membres des commissions et organes de la CIIP.
- **Forum Langues** : préparation et organisation du 3<sup>e</sup> Forum Langues de la CIIP qui s'est tenu le 7 novembre 2007 à la HEP BEJUNE (site de Bienne). Ce dernier a réuni près de 150 personnes et a permis d'ouvrir un large débat autour de la didactique intégrée. Les Actes de ce Forum seront publiés en 2008 dans un numéro spécial de la revue *Babylonia*.
- **Enseignement de l'anglais** : validation par le GREL du projet d'appel d'offres pour les futurs moyens d'enseignement d'anglais pour les élèves romands de la 5<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup>. Esquisse aussi de deux projets de mandat qui seront repris et affinés en 2008 : l'un portant sur les langues anciennes et leur place dans une perspective intégrée ; le second en lien avec la réalisation d'un inventaire des pratiques d'enseignement mettant en œuvre, à des degrés divers, les principes d'une didactique intégrée.

### Le groupe

Le GREL s'est réuni à trois reprises durant l'année : les 19 avril, 8 juin et 11 octobre, sous la présidence ad intérim de Michel Nicolet.

La Présidente du GREL, Mme Susanne Wokusch, a souhaité abandonner sa fonction en début d'année tout en restant membre du GREL. L'intérim a été assuré par M. Michel Nicolet. Son successeur, M. Laurent Gajo, a été nommé lors de la séance du 11 octobre.

Mutations : M. Raphael Berthele de l'Université de Fribourg a remplacé M. Günther Schneider, démissionnaire en juillet ; M. Igo Thonhauser de l'Université de Genève a suppléé M. Marcel Crahay, démissionnaire à l'été.

*Enseignement des langues en Suisse romande*

## *Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement des langues étrangères, RERLANG*

En plus de sa tâche régulière consistant à assurer un échange d'information entre cantons et entre la Suisse romande et les autres régions de la Suisse, le RERLANG, rattaché au GREL, s'est penché sur les objets suivants :

- enseignement de l'anglais : prise de position et adoption du projet d'appel d'offres pour les futurs moyens d'enseignement 5-9 ;
- suivi de l'expérimentation et de l'introduction de la collection de moyens d'enseignement d'allemand Geni@l dans plusieurs cantons ;
- première esquisse des besoins concernant le renouvellement des moyens d'enseignement d'allemand à moyen terme.

Le RERLANG a tenu trois séances au cours de l'année écoulée : les 21 mars, 6 juin et 3 octobre.

Mme Lucrezia Marti et M. Gérard Etique ont quitté le RERLANG pour cause de départ à la retraite. Ils ont été remplacés par Mme Béatrice Brauchli et Mme Monica Cavadini.

En raison de son départ de la direction pédagogique de la Direction générale de l'enseignement obligatoire du DFJ du canton de Vaud, Mme Rosanna Margonis a également démissionné du RERLANG à l'été.

Thèmes traités

Le réseau

37

## *Nouveaux réseaux et groupes*

La CIIP a institué un **réseau des responsables cantonaux des échanges (REREL)** le 26 avril 2007 en vue de favoriser la mise en place d'une politique des échanges au plan romand. Son mandat précise qu'il doit assurer une concertation et un échange d'information réguliers avec le GREL.

Le REREL s'est réuni à deux reprises : les 29 août et 12 décembre. Il s'est donné une coordinatrice en la personne de Mme Monica Cavadini, représentante genevoise. Son premier travail a consisté à dresser un inventaire des pratiques cantonales d'échanges.

Le Bureau de la CIIP a mis en place le **Réseau romand des responsables de la formation et de l'intégration des élèves de langue étrangère** (Réseau formation/intégration migrants) le 1<sup>er</sup> juin 2007. But : favoriser les échanges d'expériences et de préoccupations entre cantons et contribuer à la définition d'une politique romande en matière de formation et d'intégration des élèves migrants. Il s'est réuni une seule fois, le 13 septembre, sous la présidence de M. Nicolet.

Le **Groupe des didacticiens en langues des HEP** a organisé son premier Forum annuel le 25 janvier 2007, qui a été un grand succès. Ce groupe dépend de la CDHEP, mais est en lien étroit avec le GREL au travers de sa présidente (qui siège au sein du GREL).

## Groupe de travail romand « Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes », PEL

### MANDAT

*La CIIP a mis en place le groupe de travail romand PEL en avril 2003 pour assurer la coordination et le suivi de l'introduction du PEL III (Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes) dans les cantons romands, conformément aux principes arrêtés en septembre 2002.*

*En lien avec la généralisation du PEL II adoptée par la CIIP le 14 septembre 2006, son bureau a décidé, le 23 mars 2007, d'étendre le mandat du groupe de travail à l'introduction du PEL II et à l'expérimentation du PEL I et du Portfolio. Dans cette perspective, la composition initiale du groupe a été élargie.*

**Thèmes traités** L'activité du groupe s'est principalement développée dans deux directions :

- s'agissant de l'introduction du PEL III, le groupe a principalement édité un deuxième numéro de sa Newsletter. De plus, il a mis sur pied, le 5 décembre, une journée d'information sur le PEL III et le Cadre européen commun de référence pour l'enseignement des langues, destinée aux enseignants du secondaire II. Cette journée a réuni plus de 120 personnes. Le groupe a cherché également à préciser les obstacles rencontrés au niveau des cantons et des enseignants dans la diffusion du PEL III;
- en lien avec la généralisation du PEL II, le groupe s'est penché sur les projets de concepts d'implémentation présentés par les cantons, qu'il a commentés et évalués en fonction des objectifs définis par la décision de la CIIP. Il a également instauré un suivi des travaux en cours dans les cantons.

**Le groupe** Sous la présidence de Michel Nicolet, le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises : les 7 mars, 9 mai, 22 août et 31 octobre.

Mutations :

Le groupe a accueilli en mars 2007 un second représentant par canton pour couvrir le domaine de la scolarité obligatoire. Il s'agit de : Mme Monica Cavadini (pour le canton de Genève), M. Miguel de Morais (pour le canton de Neuchâtel), M. Jean-François Bouquet (pour le canton de Fribourg), Mme Silvia Fankhauser (pour le canton de Berne), et Mme Marie-Madeleine Luy (pour le canton du Valais). Cette dernière a démissionné à l'été ayant quitté ses fonctions auprès de la direction de l'enseignement du canton du Valais.

Les cantons du Jura et de Vaud sont représentés par la même personne pour le secondaire II et la scolarité obligatoire.

M. Pierre Bickel, représentant genevois pour le secondaire II, a quitté le groupe de travail à l'été après avoir été promu à une nouvelle fonction. Il n'a pas encore été remplacé.

*Politique de la langue française*

## Délégation à la langue française, DLF

### MANDAT

*La DLF remplit divers mandats en rapport avec la langue française. Elle représente la Suisse auprès des instances analogues des autres pays francophones; elle collabore avec les autres organismes qui s'occupent de langue française en Suisse. Elle coordonne au niveau national l'organisation annuelle de la Semaine de la langue française et de la francophonie. Elle formule des avis sur l'enseignement des langues et sur des questions de politique linguistique. Elle procède à des études sur les pratiques et usages du français en Suisse.*

### 12<sup>e</sup> Semaine de la langue française et de la francophonie (SLFF) du 17 au 25 mars 2007

Activités

La 12<sup>e</sup> SLFF, qui a eu lieu dans les différentes régions linguistiques de Suisse du 17 au 25 mars 2007, mettait en valeur le thème des « mots voyageurs » et la figure de Blaise Cendrars. Sous l'égide de sa chargée de mission Odile Cornuz, la DLF a organisé plusieurs événements qui traduisent désormais une continuité entre les éditions successives de la SLFF en Suisse :

- lancement d'un grand Jeu-concours réalisé en collaboration avec l'École de français langue étrangère de l'Université de Lausanne, et diffusé à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires dans toute la Suisse;
- création et diffusion d'une « Valise pédagogique » mise à disposition des enseignants sous forme papier et sous forme électronique, et proposant des outils adaptés aux élèves des degrés secondaires I et II sur les thématiques à l'honneur;
- organisation à Genève d'un symposium à caractère scientifique sur l'enseignement du français; organisation d'ateliers (dans chaque canton romand) dans le cadre du projet « La Caravane des 10 mots ».

La DLF a en outre continué d'assurer la présidence du Comité pour la SLFF, qui rassemble depuis 2005 différents partenaires actifs dans l'organisation de manifestations pour la SLFF, manifestations que la DLF est chargée de coordonner et de promouvoir sur son site. La DLF a ainsi reconduit et étendu ses collaborations avec des partenaires de plus en plus nombreux (DFAE-SF, Ambassades des pays francophones, etc.).

Le rapport d'activité complet de la SLFF 2007, la Valise pédagogique ainsi que d'autres documents peuvent être consultés sur le site de la SLFF ([www.ciip.ch/slff](http://www.ciip.ch/slff)).

### Suivi du séminaire « L'intercompréhension entre langues voisines » (6-7 nov. 06)

La DLF avait organisé, les 6 et 7 novembre 06, un séminaire sur le thème de l'Intercompréhension entre langues voisines (cf. programme et rapport d'activité sur le site de la DLF: [www.ciip.ch/dlf](http://www.ciip.ch/dlf)>Activités>Réunions annuelles et séminaires scientifiques). En 2007, la DLF a assuré l'édition des Actes de ce séminaire, qui devraient paraître durant le premier semestre 2008 sous le titre *S'entendre entre langues voisines: vers l'intercompréhension*.

### Dossier rectifications orthographiques de 1990

Suite aux enquêtes sur le sort des rectifications orthographiques de 1990, réalisées en 2005-2007 sur mandat de la CIIP, un rapport de synthèse a été préparé par M. Matthey et amendé par les autres membres de la DLF. Une version définitive de ce rapport sera transmis à la CIIP au début 2008.

### Sollicitations diverses

La DLF a assuré le suivi des dossiers en cours (*Parlez-vous Suisse?*). Elle a par ailleurs répondu à plusieurs demandes qui lui ont été adressées durant l'année 2007. Elle a notamment participé à :

- la Rencontre annuelle des partenaires francophones organisée par l'ASJLF, le samedi 27 octobre au Château de Neuchâtel;
- la Rencontre annuelle des organismes de gestion linguistique des quatre pays francophones du nord (Communauté française de Belgique, France, Québec, Suisse); et au séminaire qui l'a précédée - « Le français, une langue pour l'entreprise » (3-5 décembre 07, Paris).

Plusieurs membres de la DLF ont été sollicités ou engagés dans des projets en rapport avec leurs activités dans le cadre de la DLF :

- François Grin co-dirige le projet DYLAN, dans le cadre du 6ème programme-cadre de recherche de développement technologique de l'Union européenne;
- M.-J. Béguelin est membre du comité de rédaction de *l'Encyclopédie grammaticale du français*, projet soutenu par des organismes suisses, français et belges. Elle préside l'ACEL, Association pour une collection d'études littéraires, soutenue par les cantons romands;
- M.-J. Béguelin fait partie de la commission mandatée pour étudier un projet de législation linguistique pour le canton du Jura;
- J.-F. de Pietro a été nommé au Conseil d'administration de l'AIRDF (Association internationale pour la Recherche en Didactique du Français).

### Perspectives 2008

L'une des plus importantes tâches de la DLF en 2008 sera, comme chaque année, la coordination de la Semaine de la langue française et de la francophonie (13<sup>e</sup> édition, du 10 au 20 mars 2008). Le programme complet et toutes les informations pertinentes figureront sur le site géré par la DLF : ([www.ciip.ch/slff](http://www.ciip.ch/slff)).

La DLF a obtenu en 2007 un nouveau mandat (2008-2010) portant sur la rédaction non discriminatoire, et dont l'objectif final est la rédaction d'un vade-mecum qui sera mis à la disposition du public via son site Internet.

### Études et publications 2007

Conti, V. (2007). La Délégation à la langue française : pour une politique de la langue française dans un pays plurilingue. *Politiques de l'éducation et innovations: bulletin de la CIIP*, 21, 13.

Cornuz, Odile. *12<sup>e</sup> Semaine de la langue française et de la francophonie, du 17 au 25 mars 2007. Rapport d'activité*. Neuchâtel, CIIP et DLF.

Revue de presse 2007. Neuchâtel, DLF et IRDP.

### La délégation

La DLF s'est réunie à cinq reprises en 2007 (29 janvier, 23 avril, 9 juillet, 25 septembre, 12 novembre); elle a en outre organisé (26 juin) une séance de bilan de la Semaine de la langue française et de la francophonie (SLFF), réunissant à Neuchâtel les membres du Comité pour la SLFF.

Le mandat ponctuel qui était donné chaque année pour l'organisation de la Semaine de la langue française et de la francophonie a été, en 2007, en raison de l'ampleur du travail à accomplir pour assumer cette tâche, converti en un poste de chargé de mission SLFF à 50 % sur l'année. Odile Cornuz a occupé ce poste jusqu'au 31.08.07; Matteo Capponi a pris la suite depuis le 1.09.07.

La mise en place de la nouvelle structure de la DLF est toujours à l'étude; en vue de la constitution du nouveau Conseil, une liste de personnalités a été soumise au SG de la CIIP en été 2007.

## FORMATION DES ENSEIGNANTS

point 4 du programme 2005-2008

*Participer activement aux travaux de développement des hautes écoles pédagogiques sur le plan national, en préservant les intérêts de la Suisse latine*

# Conférence des directeurs des hautes écoles pédagogiques de Suisse romande et du Tessin, CDHEP



Rémy Villemin  
président de la CDHEP

### MANDAT

*La conférence des directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques et institutions assimilées traite de l'ensemble de la problématique relevant de la formation des enseignants; elle assure la coordination des HEP entre elles et avec d'autres institutions de formation et de recherche.*

- **Relations avec la CSHEP** (actuellement COHEP) : rencontre entre les deux présidents pour mettre en place un dispositif de collaboration qui permette d'éviter les doublons et les tensions entre les deux conférences. Décision de poursuivre cette collaboration en invitant, au moins une fois par année, le président de la CSHEP à une des séances CDHEP;
- **Relations avec les universités de Suisse romande** : mise en place, en collaboration avec le secrétaire général de la CUSO, d'un groupe de travail Uni-HEP; deux réunions à ce jour de ce dernier;
- **Formation des formateurs** : poursuite de la collaboration avec les universités de Suisse romande dans le cadre du MAS de formation des formateurs et mise en place du suivi de la cohorte doctorale de formateurs des HEP par l'Université de Genève et celle de Lausanne;
- **Mobilité** : le groupe de travail « mobilité » (actuellement PORTREF) poursuit l'élaboration du portfolio de formation et met en place l'expérimentation dans toutes les HEP et autres institutions de formation de Suisse romande;
- **Recherche** : le groupe de travail des coordinateurs de la recherche poursuit l'édition de la Revue des HEP (deux numéros par année) et l'organisation de son colloque traditionnel d'avril (en 2007 à Genève sur le thème des valeurs dans la formation);
- **Formation des cadres** : même si ce n'est pas une activité spécifique de la CDHEP, discussion et finalisation de la mise sur pied du consortium (HEP-VD, UNI-GE, IDHEAP et IFFP) mandaté pour la formation des cadres par la CIIP (*se référer aux pages FORRES*);
- **Consultation et conseil** : décision de mettre sur pied un groupe de travail CDHEP sur cette question; avec pour mandat d'étudier le rôle que pourraient jouer les HEP et autres institutions de formation dans un contexte romand différent de celui des cantons alémaniques;
- **Formation continue** : le groupe de travail « formation continue » a rendu son rapport final, accepté par la CDHEP; décision de cette dernière de constituer un nouveau groupe et de modifier ainsi son mandat;
- **Consultation sur l'enseignement des langues étrangères** : traitement à plusieurs reprises

Thèmes traités

de cette question, en présence de M. Michel Nicolet; mise en évidence des positions des différentes institutions de formation.

## La conférence Séances:

En 2007, la CDHEP s'est réunie à cinq reprises: les 20 et 21 février, les 25 et 26 avril, le 27 juin, les 25 et 26 septembre et le 20 novembre.

Le bureau s'est quant à lui réuni six fois.

### Organisation:

- Présidence: Rémy Villemin (IFMES - Genève)
- Collaboration scientifique CIIP: Jean-Claude Gosteli

Changements dans la composition de la conférence:

- Représentante de la HEP-FR: Mme Pascale Marro,
- Représentant de l'Université de Fribourg: M. Roland Pillonnel,
- Représentant de l'IFFP: M. Alexandre Etienne.

**FORMATION PROFESSIONNELLE ET SECONDAIRE II***Point 5 du programme 2005-2008**Organiser la formation professionnelle; favoriser des synergies entre cantons pour abaisser les coûts; participer aux développements des écoles du degré secondaire II.***Conférence des chefs de service de la formation professionnelle, CRFP**

Jacques-André Maire  
président de la CRFP

**MANDAT**

*La CRFP traite des questions relevant de l'ensemble de la formation professionnelle du secondaire II et du degré tertiaire, pour autant qu'elles ne soient pas traitées par un autre organe de coordination.*

**PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES ET PRINCIPAUX SUJETS DÉBATTUS EN PLENIÈRE****Activités**

L'année 2007 a marqué la fin de la plus que centenaire CRFP (création en 1904). En effet, dans le cadre de sa réorganisation en cours, la CIIP a notamment décidé de la dissoudre au 31 décembre 2007 pour la remplacer au 1<sup>er</sup> janvier 2008 par la *Conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO)*.

Cette décision témoigne d'une volonté de décloisonner le secondaire II et de mettre en place à l'échelle intercantonale une organisation structurelle semblable à celles adoptées ces dernières années par plusieurs cantons romands. Les premiers mois de 2008 seront capitaux pour placer la CLPO sur de bons rails. Il s'agira en particulier de définir son véritable périmètre afin qu'elle puisse œuvrer avec un maximum d'efficacité envers la CIIP et ses différents partenaires.

2007 a également été marquée par une harmonisation toujours plus pointue des travaux entre la CSFP (Conférence suisse des offices de la formation professionnelle) et la CRFP, notamment suite à diverses mesures décidées par les deux conférences en début d'année. La mise en place de la CLPO ne devrait pas trop remettre en question le rythme désormais trouvé.

**Nouveau dispositif de collaboration intercantonale romande en matière d'examens**

L'année 2007 a vu le transfert définitif au CSFO de l'ensemble des responsabilités qui incombaient jusqu'alors au secrétariat CRFP en matière d'administration et production des examens. Les deux commissions d'examens CRFP, la CCR-EFAC et la Cortex, ne constitueront en 2008 plus qu'une seule commission, désormais placée dans le dispositif du CSFO, mais comprenant toujours majoritairement des membres issus des services cantonaux de la formation professionnelle.

### CFC d'assistant/e socio-éducatif/ve (ASE)

Dans le cadre de sa plénière du 15 mars 2007, la CRFP a invité de très nombreux partenaires concernés par le devenir de cette formation (représentant-e-s de l'OFFT (**Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie**), de l'OrTraS, de la FORs, de la CROASE) à faire un point de situation par rapport aux modalités d'organisation de la formation d'ASE en Suisse romande en fonction des réalités du terrain. Cela a généré un débat nourri, parfois passionné, notamment sur la question de savoir si, en Romandie, la priorité devait aller au développement de l'option généraliste, ou au contraire des options spécialisées (l'ordonnance autorise les deux types).

### Conditions d'admission dans les ES

En début d'année, la CRFP a signalé à l'OFFT avoir observé que ces conditions peuvent fortement varier, selon l'établissement et/ou le domaine concerné, menaçant le respect de la cohérence au sein du système éducatif.

### Conditions d'admission dans les HES et année préparatoire du domaine santé – social

La CRFP a signalé à maintes reprises – à la CIIP comme à l'OFFT – le non-respect de dispositions légales fédérales en matière de conditions d'admission, observé dans divers établissements HES romands, ce qui menace une bonne cohérence du système éducatif suisse. La CRFP estime également qu'un accès par trop facilité aux détenteurs de certifications diverses conduirait, à terme, à une impasse, à la perte de renommée de la HES-SO et de sa reconnaissance d'« Université des métiers ». Cela irait à l'encontre des efforts permanents entrepris tant par la Confédération que par les cantons en faveur de la promotion de la maturité professionnelle.

Concernant l'année préparatoire du domaine santé-social et son transfert au secondaire II, la CRFP s'est inquiétée des nombreuses incertitudes entourant son organisation et son financement futurs. La CIIP a été sensible à la demande contenue dans la prise de position reçue de la CRFP, à savoir de demander à la HES-SO un report du délai de consultation pour permettre d'aborder au niveau de la CIIP les conditions d'admission susmentionnées et la question de l'année préparatoire. Il appartiendra à la CLPO d'examiner le projet sous cet angle-là et à la Conférence de coordonner la réponse avec la prochaine consultation sur le rapport du domaine santé concernant l'année préparatoire.

### Conseil de l'IFFP (Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle)

La CRFP s'est fortement mobilisée pour maintenir un organe de concertation romand, dont le Conseil de l'IFFP, dans un premier temps, ne voulait pas. Cela s'est concrétisé en fin d'année par la mise sur pied de la commission consultative pour le site lausannois de l'IFFP.

## ASPECTS LES PLUS SIGNIFICATIFS DES ORGANES RELEVANT DE LA CRFP

### Commission « Lieux de formation »

*(Président: M. J.-P. Delacrétaz, Vaud. Secrétaire: Mme V. Vuillaume Sanglard, SG-CIIP)*

Le mandat actuel de la commission date du 26 mai 2006. Il a pour objet essentiel la répartition de professions (lieux de cours) ou d'apprenants entre les cantons romands, de manière à assurer l'efficacité des moyens d'enseignement à disposition.

Dans le cadre de son mandat, la commission a pris plusieurs décisions quant à la constitution de classes romandes ou intercantionales. Un tableau synthétique constitue une aide précieuse pour les membres de la commission, ou leurs collaborateurs dans les offices. La commission a par ailleurs suivi les travaux du groupe « PAPES » (professions à petits effectifs scolaires); elle a également traité la problématique des autorisations intercantionales en matière de financement des formations, ainsi que des classes pour répétants.

Durant l'année écoulée, la commission a résolu en particulier les attributions liées aux professions regroupées par champs professionnels, ainsi que les principes de répartition des professions de la formation initiale en deux ans. Elle a également évoqué les perspectives 2008, soumises à l'arrivée importante de nouvelles ordonnances de formation.

Les huit membres et leur secrétaire composant la commission ont tenu quatre séances à Neuchâtel. M. J.-L. Portmann a remplacé M. M. Sautebin en qualité de délégué du canton du Jura.

#### **Commission CRFP « Qualité de la formation en entreprise »**

*(Président: M. J.-P. Paillard, Genève. Secrétaire: Mme S. Stähli, SG-CIIP)*

La commission s'est réunie à quatre reprises. La séance des 20 et 21 septembre s'est déroulée lors de la première manifestation commune avec la commission parallèle Suisse alémanique (*Lehraufsicht* de l'ex-DBK), avant de céder conjointement la place, en 2008, à la commission formation initiale en entreprise de la CSFP.

Le projet national « QualiCarte », mené en parfaite harmonie avec la commission, s'est terminé par l'adoption de la carte par la CSFP le 11 mai et par l'OFFT le 11 septembre pour l'article 8 LFPr. Les recommandations fixées par la commission pour suivre les autorisations de former en entreprise ont été transmises à la nouvelle commission de la CSFP.

La CSFP a validé la nouvelle formation des formateurs en entreprise promue par la commission. Elle débouche sur une attestation ou un diplôme reconnu par la Confédération basé sur la « QualiCarte » et la possibilité d'un tronc commun pertinent.

Un questionnaire à adresser aux entreprises dans le but de les aider à détecter les problèmes de leurs apprentis et de recevoir de l'aide si nécessaire a été expérimenté avec succès dans le canton du Jura.

Le dispositif mis en place avec l'IFFP pour l'introduction des nouvelles ordonnances a continué à fonctionner et la collaboration avec les organisations faitières pour la Suisse romande a fait l'objet d'un échange positif avec la commission ad hoc de la CSFP.

La commission a toujours promu un concept cohérent et des outils faciles à utiliser sur le terrain et répondant transversalement aux exigences de la formation des formateurs, de la surveillance et de la qualité de la formation. Elle constate que l'année 2007 lui a permis de terminer ses travaux et de livrer les outils de base.

Elle a participé à l'élaboration du mandat de la commission CSFP et ses demandes y ont été prises en compte.

#### **Commission « Ressources humaines – RH »**

*(Président: M. J.-C. Gosteli, SG-CIIP. Secrétaire: Mme S. Stähli, SG-CIIP)*

La mise en place de cette commission par la CRFP le 18 novembre 2004 a pour objectif de disposer à l'échelle intercantonale d'une plate-forme d'échanges et de réflexions sur les questions liées aux exigences d'engagement et de formation du corps enseignant de la formation professionnelle.

En 2007, la commission s'est réunie à trois reprises (13 février, 6 mars et 23 mai) et a finalisé deux rapports sous forme de tableaux. Le premier répertorie les titres permettant l'enseignement de la culture générale dans les formations professionnelles; le second établit un inventaire des pratiques cantonales en matière d'aide à la formation pédagogique des enseignants de la formation professionnelle et liste quelques recommandations dans la perspective de modifications des réglementations cantonales futures. Ces deux outils ont été remis à la CRFP lors de sa séance du 18 septembre 2007.

Elle a, en outre, mis à jour, au mois de février, le tableau-inventaire des pratiques cantonales; celles-ci peuvent ainsi être comparées selon les critères suivants: branches et domaines d'enseignement, statuts (nombre de périodes, classes de salaires, etc.), reconnaissance des titres, organes, critères et conditions d'engagement et de nomination, allègements (raison d'âge, formation, etc.).

### Commission « Validation des acquis »

(Président : M. G. Evéquoz, Genève. Secrétaire : Mme V. Vuillaume Sanglard, SG-CIIP)

La commission CRFP « Validation des acquis » a pour but de coordonner la mise en place en Suisse romande des procédures de validation des acquis, telles que définies dans la loi fédérale sur la formation professionnelle et dans le guide national. Au cours de cette première année d'activité, la commission a dressé l'inventaire de toutes les professions ayant fait l'objet de validation des acquis en Suisse romande, et élaboré la carte romande de validation des acquis. Elle a également répertorié les besoins dans les différents cantons et les projets concernant la validation des acquis dans les nouveaux métiers. Elle a déterminé, dans le cas de demandes individuelles, les cantons qui pourraient accueillir ces personnes. Une vingtaine de demandes ont ainsi été traitées avec une procédure ad hoc. Elle a également défini les principes de financement à retenir dans le cadre de collaboration intercantonale.

La commission a contribué activement à la conception des lignes directrices en matière de validation des acquis de la conférence suisse de la formation professionnelle (CSFP); que le comité de la CSFP a acceptées le 21 août 2007. Elle a aussi été sollicitée pour donner son avis sur le dispositif de validation des acquis en culture générale et a participé à la consultation sur le profil de qualification dans ce domaine.

La commission romande « Validation des acquis » est la première de ce type en Suisse et fait l'objet de beaucoup d'intérêt de la part de la Confédération, des autres cantons et de différents partenaires. Ainsi au cours de l'année, différents partenaires ont été invités à participer aux séances de la commission :

- la direction suisse du projet « Validation des acquis » ;
- les évaluateurs de ce projet qui sont membres invités à chaque séance ;
- le président du groupe conseil en culture générale de la CRFP ;
- des représentants de cantons alémaniques ;
- des représentants de la CSFP ;
- des directions de services romands de la formation professionnelle et de l'orientation.

Ces rencontres ont pour but de présenter la coordination romande de la validation des acquis, d'être absolument transparent sur les projets qui se développent en Suisse romande et d'assurer des liens avec l'OFFT.

La commission romande doit maintenant jouer un rôle très actif pour soutenir les cantons dans la mise en place des portails d'entrée tels que prévus à l'article 4 de l'ordonnance fédérale. Plusieurs séances ont été consacrées à une analyse de la situation dans les différents cantons qui ont pour le moment opté pour des solutions institutionnelles. Celles-ci peuvent être très différentes les unes des autres mais doivent répondre aux critères fixés par la CSFP dans ses lignes directrices.

Quant à son fonctionnement, la commission s'est réunie durant l'année 2007 à neuf reprises. Au mois septembre, le secrétariat de la commission a changé au profit d'une collaboratrice de la CIIP.

### Groupe de travail « Professions à (très) petits effectifs scolaires » - PAPES

(Président : M. J. Buchs, Jura bernois. Secrétaire : M. J.-P. Mougin, SG-CIIP)

Le mandat de ce groupe de travail est d'étudier la problématique de la gestion des classes professionnelles à très petits effectifs, ainsi que celle des filières ES, en vue de fournir une réponse appropriée à long terme au problème posé ; et, le cas échéant, de proposer un projet d'accord intercantonal.

Le groupe de travail a remis son rapport final à la CRFP, qui l'a étudié dans sa séance du 18 septembre 2007. Dans l'ensemble, elle a approuvé ses propositions.

Au vu de sa composition, le groupe de travail « PAPES » n'a pas été en mesure de réaliser le travail demandé dans le domaine des ES. En effet, la complexité de l'organisation des filières ES et l'hétérogénéité de ces dernières selon les cantons impliquent la constitution d'un groupe de travail formé de spécialistes des différents domaines ES.

Le groupe de travail a tenu trois séances en 2007, dont une avec l'OFFT et l'USAM.

### Groupe de travail « Promotion de la formation professionnelle initiale et continue »

(Président: M. J.-Ch. Lathion, Genève. Secrétaire: Mme S. Stähli, SG-CIIP)

Par la réalisation d'actions concrètes adaptées au contexte des régions, ce groupe a eu pour mission de valoriser et promouvoir la formation professionnelle auprès des jeunes libérés de la scolarité obligatoire, de leurs parents, des enseignants, ainsi que des entreprises encouragées à former la relève.

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises en 2007. Il a pris acte de l'évaluation des expositions sur la formation professionnelle effectuée par l'Institut PME de la HEG de Fribourg pour l'ensemble des salons tenus de septembre 2005 à janvier 2007 dans le cadre du projet soutenu financièrement par l'OFFT « Campagne romande de promotion de la formation professionnelle initiale et continue ». Il a rédigé le rapport final en vue de l'obtention de la subvention fédérale. Au terme de l'exercice, la CRFP a dissous le groupe.

### Groupe de travail « Maturité professionnelle »

(Président: M. C. Pottier, Valais. Secrétaire: Mme S. Erard, SG-CIIP)

Ce groupe a pour mission de:

- servir d'interface latine à la commission fédérale de maturité professionnelle;
- évaluer l'opportunité de créer un plan d'études romand (PER) en application du futur plan d'études commun (PEC) fédéral; le cas échéant, de mettre en place la structure de projet du PER dès que le nouveau PEC fédéral sera connu (2009-2010);
- tenir les offices cantonaux (CRFP) informés des travaux préparatoires à la nouvelle ordonnance de maturité professionnelle (nOMPr).;
- préparer des recommandations destinées aux cantons membres de la CIIP en vue de leurs réponses aux consultations de l'OFFT sur la future maturité professionnelle;
- développer les échanges d'information et proposer des solutions d'harmonisation inter-cantonale quant à l'organisation des filières, l'adaptation des plans d'étude, la formation des maîtres et les moyens d'enseignement;
- proposer de cas en cas aux cantons latins des mesures propres à promouvoir et à maintenir le niveau de qualité de la maturité professionnelle, ainsi que des titres délivrés, et remplir des mandats spécifiques à la demande des CIIP/CRFP.

Les premières discussions au sein du groupe de travail ont clairement mis en évidence la volonté et la nécessité pour tous les membres du groupe d'élaborer un plan d'étude commun pour les cantons latins.

L'existence de ce groupe de travail se justifie également par l'importance et l'urgence de défendre une position latine commune dans le cadre de l'élaboration de la nOMPr, ainsi que par l'importance de déterminer ce que sera le plan d'études romand (structure, contenu, niveau de détail, etc.), tous les cantons ne proposant pas les mêmes branches au sein d'un même CFC.

Dans un premier temps, une analyse et synthèse des différents plans d'études d'établissement cantonal (PEEC), actuellement en vigueur dans les cantons, servira de base de travail pour élaborer le futur PER (plan d'études romand).

Enfin, dès l'obtention des textes de la nouvelle ordonnance de maturité professionnelle, le groupe de travail fournira à la future CLPO et aux cantons membres de la CIIP les recommandations utiles pour la consultation.

Le groupe, nouvellement créé, s'est réuni une fois durant l'année 2007.

### Opération « Vignette OFFT entreprise formatrice »

(Mandant: OFFT. Mandataire: Secrétariat CRFP)

Comme ces années passées, en 2007, le secrétariat CRFP a assuré la logistique pour fournir à l'ensemble des cantons suisses les quantités de vignettes et CD-Rom commandés pour distribution à leurs différents partenaires. Cette opération – au bénéfice d'un soutien financier apporté par l'OFFT – rencontre toujours un franc succès aussi bien auprès du grand public que des entreprises formatrices qui apprécient de pouvoir signaler publiquement, sans frais, qu'elles forment des apprenants.

Le secrétariat CRFP a également collaboré au nouveau concept visuel de la vignette 2008/2009 qui fait référence à la campagne « formation professionnelle plus » menée par l'OFFT.

**LA CRFP** En 2007, les membres CRFP se sont réunis à neuf reprises en séances plénières, sous la présidence de M. J.-A. Maire, le vice-président étant M. F. Winkelmann : les 11 et 31 janvier, 15 mars, 25 avril, 10 mai, 14 juin, 5 juillet, 18 septembre, 28 novembre et 12 décembre.

M. J.-P. Mougin, secrétaire général adjoint CIIP, a assuré la préparation des séances, la rédaction des procès-verbaux et les suivis des séances en y associant les deux autres membres du Bureau.

*Mutations*: au terme de la plénière du 14 juin 2007, la CRFP a pris congé de Mme M. de Kaenel, adjointe au chef du service de la formation professionnelle et des lycées du canton de Neuchâtel, partie à la retraite. En marge de l'Assemblée CSFP du 31 octobre, la CRFP en a fait de même avec M. V. Nembrini, directeur de la *Divisione della formazione professionale* du canton du Tessin, parti à la retraite au 31 décembre après 23 ans d'appartenance à la CRFP. Le Tessin lui a désigné comme successeur à la tête de la Division M. P. Colombo, qui entrera en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## ORIENTATION PROFESSIONNELLE, UNIVERSITAIRE ET DE CARRIÈRE

Point 6 du programme 2005-2008

Garantir à l'ensemble des publics jeune et adulte un service d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de haute qualité. Assumer les conséquences du retrait fédéral de ce secteur.

### Conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle, CCO



Daniel Cordonier  
président de la CCO

#### MANDAT

La CCO est un instrument de travail de la CIIP au sens de l'article 33, al 5 des statuts. Elle traite des questions relevant de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves en âge de scolarité obligatoire ou post-obligatoire, des jeunes et des adultes.

La CCO a poursuivi ses tâches conformément aux objectifs du programme de la CIIP.

#### Batterie romande de tests sur les intérêts professionnels (tests de MM Gendre et Capel)

Suite au contrat signé en 2006, une première évaluation de l'utilisation des tests été effectuée. Elle fait apparaître des différences significatives entre les cantons selon le test observé. Les premiers contacts ont été établis avec la société en vue de préparer l'avenir sur de nouvelles bases financières. Le contrat sera revu en 2008.

#### Batterie romande de tests d'aptitudes

La CCO a soumis à la CIIP un projet visant à élaborer une batterie romande de tests d'aptitudes sur support informatisé qui s'adresserait aux jeunes en fin de scolarité obligatoire et en première année du post-obligatoire.

Le projet a été accepté et mis en route. Deux contrats ont été signés: l'un avec l'Université de Lausanne pour les aspects scientifiques, l'autre avec le CTIE (Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement) pour les aspects techniques.

La batterie romande de tests d'aptitudes fournira aux élèves une évaluation situant leurs résultats par rapport à ceux d'élèves romands de même degré scolaire, ou d'élèves romands en première année de diverses filières du secteur de l'enseignement post-obligatoire. Elle constituera un outil d'orientation précieux, complétant le dispositif d'évaluation, tout en s'inscrivant parfaitement dans les lignes directrices éditées par la CDIP en vue d'optimiser la transition entre le secondaire I et le secondaire II. La batterie sera opérationnelle dans le courant de l'année 2008.

Thèmes  
traités

### Validation des acquis

La CCO participe aux travaux sur les plans régional et national, notamment au sein de la Commission ad hoc de la CIIP. Il s'agit en particulier de développer un système de validation des acquis sur l'Espace romand de la formation.

Consultation CDIP – Profil de formation complémentaire « enseignant-e / formateur-trice en information scolaire et professionnelle »

La CCO a participé à la consultation de la CDIP visant à définir un profil de formation complémentaire pour les enseignant-e-s qui interviennent dans le processus d'orientation scolaire et professionnelle (cours de préparation au choix professionnel). Si le projet donne satisfaction dans les grandes lignes, la CCO constate que le volume de formation est disproportionné. La CCO souhaite qu'une formation mieux adaptée soit proposée en Suisse romande.

### Rôle de l'orientation dans la transition entre l'école obligatoire et le secondaire 2

La CCO s'implique au niveau national dans le cadre du projet « Transition » de la CDIP. Une importante séance nationale a eu lieu le 27 septembre 2007 : elle a permis de faire le point sur les projets de « Case management » dans les cantons. Ces projets, soutenus par la Confédération, visent à aider des jeunes dont l'accès au monde du travail risque sérieusement d'être compromis à obtenir un premier diplôme post-obligatoire sans s'écarter du système éducatif.

## Réalisations **Plan d'action**

La CCO a mis à jour ses objectifs stratégiques et opérationnels ; un plan d'action a été établi. On y relève notamment :

- la coordination des lois cantonales concernant l'OSP et de leurs dispositions d'application : échanges d'information dans le but de coordonner et de développer les projets de loi cantonaux liés à l'orientation ;
- la coordination de la production documentaire romande : projets régionaux à développer dans le cadre du CSFO (Centre suisse) ;
- l'amélioration de la transition entre l'école obligatoire et le secondaire II, mesures générales : principes et rubriques du bilan de situation en 8<sup>e</sup> année, coordination et échanges de bonnes pratiques relatives au repérage et à l'accompagnement des jeunes en risque de rupture de formation et de difficultés d'insertion, projet de formation des coaches en insertion professionnelle ;
- la coordination romande de la validation des acquis : coordonner les outils et les méthodes d'orientation latins dans le cadre de la validation des acquis ;
- l'amélioration de la qualité : définition de normes qualité pour l'orientation et de processus d'accréditation ;
- l'adaptation des outils d'orientation aux nouvelles technologies (TIC) : consultation en ligne ;
- la gestion des compétences, qualifications et formation continue des conseillers en orientation : nouveau concept de qualification et de validation des acquis pour les conseillers et les conseillères en orientation ;
- la définition d'outils et d'indicateurs communs pour les statistiques concernant l'OSP : redéfinition des indicateurs statistiques au niveau suisse en lien avec les normes qualité et le monitoring de la formation.

**La conférence** Daniel Cordonier (Valais) a repris la présidence de la conférence au début 2007.

La CCO s'est réunie à cinq reprises au cours de l'année 2007 : les 6 février, 30 mars, 4 et 5 juillet, 21 septembre et 21 novembre.

## MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET RESSOURCES DIDACTIQUES

Point 7 du programme 2005-2008

Proposer et mettre à disposition des écoles et des enseignants des moyens d'enseignement et des ressources didactiques aux meilleurs prix et correspondant aux objectifs et finalités de l'école publique dans les disciplines coordonnées à l'échelle de la Suisse romande

# Moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire

Travaux des commissions liées à la Convention intercantonale administrative sur les Moyens d'enseignement et les ressources didactiques, du 19 février 2004

Commission d'évaluation, ComEval	p. 52
Commission du centre de réalisation, CCR-OR	p. 53
Commission financière, CF	p. 54
Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiques, GREM	p. 54
Ressources didactiques et moyens d'enseignement pour les langues (responsable Michel Nicolet, SG CIIP)	p. 57



Nicolas Ryser  
président ComEval



Yves Croisier  
président CCR-OR



Claude Roch  
président de la CF



Nicolas Dreyer  
président du GREM

## *Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques, ComEval*

### *Mandat*

*La commission d'évaluation des ressources et projets didactiques est chargée de l'analyse des besoins, du préavis des projets et du développement des ressources didactiques et moyens d'enseignement. Elle est instituée en qualité d'instrument d'exécution des décisions de la Conférence.*

### Thèmes traités

Selon son mandat, la ComEval a examiné, analysé, amendé et adopté divers inventaires de besoins et bilans de situation de tous les moyens d'enseignement existants en Suisse romande.

Selon diverses demandes, elle a étudié, préavisé ou donné son avis sur un certain nombre de ressources pédagogiques et moyens d'enseignement.

La ComEval a :

- déposé à l'intention de la CIIP le « Rapport final du chantier des moyens d'enseignement de français » pour l'adoption, le choix, la réalisation de moyens d'enseignement de français ;
- adopté le principe d'un appel d'offres portant sur le choix de moyens d'enseignement d'anglais pour les degré 5 à 9 ;
- adopté le rapport du GREM concernant la mise en ligne de Ressources complémentaires Maths 5-6 ;
- adopté la mise en ligne des corrigés mathématiques 7/8/9 selon la décision du GREM.
- finalisé le rapport sur les moyens d'enseignement en Géographie-Histoire-Sciences-Education à la citoyenneté ;
- finalisé le rapport sur les besoins en matière de logiciels pédagogiques (TIC) ;
- mis en place un réseau d'experts qui interviendront à la demande.

### La commission

La commission d'évaluation s'est réunie à sept reprises durant l'année 2007 : les 6 février, 6 mars, 28 mars, 24 avril, 19 juin, 13 septembre, 8 novembre.

Président : M. Nicolas Ryser ; Collaborateur scientifique au SG : M. Roberto Stocco.

*Moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire*

## Commission du centre de réalisation, CCR-OR

### MANDAT

*La commission du centre de réalisation (CCR-OR) fait partie de la structure chargée d'exécuter les décisions de la Conférence en matière de diffusion, de distribution, de gestion de stocks, et de réimpressions des ressources didactiques et moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire et l'éducation préscolaire.*

- Suite de la mise en place de l'outil éditorial de gestion Cataro-Wintop, en collaboration avec le SG/CIIP;
- Travaux liés au stockage, à la réimpression, la diffusion et la distribution des moyens d'enseignement et ressources didactiques existants;
- Collaboration active à la préparation du dossier d'étude pour le rachat des droits « Mathématiques 7<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup> ».
- Amélioration des procédures et protocoles concernant les enquêtes sur les besoins quantitatifs des cantons parties à la Convention;
- Renforcement des contacts avec la Commission d'évaluation;
- Collaboration active à l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement romands pour le français;
- Collaboration avec la commission financière pour la réduction progressive du montant du Fonds romand des éditions scolaires.

Faits marquants

Travaux à venir

La commission du centre de réalisation s'est réunie à huit reprises durant l'année 2007, les 18 janvier, 22 mars, 11 mai, 28 juin, 30 août, 28 septembre, 29 novembre et 13 décembre.

La commission

Présidence : M. Yves Croisier, Centrale des achats, Etat de Vaud (CADEV).

Secrétariat et logistique : Mme Myriam Schneider.

Collaborateurs scientifiques : MM. Raymond Clavel et Jean-Claude Gosteli SG/CIIP.

## *Commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques, CF*

### *MANDAT*

*La commission financière est chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques. Elle est instituée en qualité d'instrument de contrôle, de consultation et de conseil de la Conférence.*

### Thèmes traités et résultats

- Préavis des comptes 2006 et des budgets 2008.
- Mesures pour diminuer la fortune du Fonds des moyens d'enseignement, confirmation par une décision de la Conférence.
- Projet de prescription relative aux pouvoirs de représentation et de signature en matière financière.

### La commission

La commission financière s'est réunie à deux reprises, les 27 mars et 2 octobre, à Neuchâtel. M. Pascal Mabillard assure la présidence, par délégation de M. Claude Roch, Conseiller d'Etat valaisan.

Moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire

## Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiques, GREM

### INSTITUTION ET MANDAT

Soucieuse de coordonner une politique romande en matière de mathématiques, la CIIP institue le 8 février 2007 le Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiques (GREM) chargé notamment de: - proposer et définir une politique cohérente de l'enseignement des mathématiques en Suisse romande; - mettre à la disposition des cantons les outils nécessaires pour l'implantation de cette politique, ainsi que les développements, voire les remédiations, dans le domaine; - utiliser les groupes et structures déjà mis en place, en y intégrant notamment l'ancien Groupe de suivi Mathématiques 7-8-9.

Le GREM, commission non permanente, devient donc l'organe de proposition, de surveillance et de référence, sur les plans scientifique et didactique, dans le domaine de l'enseignement des mathématiques, degrés -2 à 9.

### Enseignement des mathématiques en Suisse romande

Durant l'année 2007, le GREM a organisé et mis en place, conformément à son mandat, divers groupes et sous-groupes de travail portant sur les projets suivants:

- **Groupe Maths 1 à 4:** tâche principale: faire des propositions d'amélioration suite aux rapports d'évaluation de l'IRDP sur l'utilisation des moyens d'enseignement de mathématiques romands, niveaux 1 à 4P;
- **Groupe Maths 7-8-9:** tâche principale: répondre aux demandes portant sur l'adjonction d'exercices d'appropriation et sur des aménagements de la structure des moyens; afin de permettre aux praticiens de construire des séquences d'apprentissage cohérentes à l'aide de la collection *Mathématiques 7-8-9*;
- **Groupe Mise en ligne de divers travaux cantonaux:** tâche principale: examiner et proposer divers travaux cantonaux déjà produits, afin de les mettre à disposition de l'ensemble des enseignants romands concernés;
- **Groupe Maths 5-6:** lors de sa dernière séance plénière, et sur la base d'un concept d'ensemble validé par la commission pédagogique et la commission d'évaluation, le GREM a décidé de mettre en place un groupe Maths 5-6 afin de proposer la réalisation de compléments informatisés demandés depuis bien longtemps par le terrain.

Outre ces thèmes spécifiques et précis, le GREM a lancé plusieurs réflexions générales et analyses, notamment sur:

- les plans d'études en vigueur (HarmoS, PER);
- les degrés d'enseignement précédents et suivants (-2 à +9);
- l'opportunité de mettre sur pied un forum romand de mathématiques;

Le mandat du GREM prévoit que le groupe remette ses conclusions finales au plus tard à fin 2009. Dans cette attente, il produit déjà des rapports intermédiaires et émet des premières propositions réalisables auprès des instances intercantionales compétentes.

Par ailleurs, en 2007, le canton de Berne a effectué des travaux pour Maths 7-8-9 (mise en ligne des corrigés de toutes les activités) qu'il a gracieusement mis à la disposition des autres cantons.

Le GREM s'est réuni en séance plénière à trois reprises durant l'année 2007: 5 mars, 21 mai et 5 décembre 2007. Les groupes et sous-groupes de travail se sont réunis durant toute l'année, selon une fréquence allant d'une à plus de quatre séances.

suite >>

Thèmes traités

Résultats

Le groupe

*Moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire*

A l'issue de la première année de travaux du GREM, la présidence a été confiée à Monsieur Nicolas Dreyer, professeur-formateur à la HEP de Fribourg, comme président. Le responsable du GREM au secrétariat général est Monsieur Raymond Clavel.

**Composition :** Le groupe intègre : les responsables de l'enseignement des mathématiques dans les cantons (afin d'assurer un échange régulier d'informations et d'expériences, et de contribuer à une approche commune des questions touchant à l'enseignement des mathématiques); des experts en la matière (scientifiques, chercheurs, formateurs), et des praticiens et des enseignants.

## Ressources informatiques et moyens d'enseignement pour les mathématiques

### Mathématiques 7-8-9

A l'adjudication de l'édition de la collection *Mathématiques 7-8-9*, la CIIP a pris l'option de rendre ces ressources évolutives. L'idée était de prendre en compte les retours du terrain et d'adapter au mieux les outils aux besoins de leurs utilisateurs.

Avec la volonté de promouvoir les TIC à l'école, la collection a également créé et développé des ressources électroniques complémentaires dotées d'une plus-value pédagogique, d'abord sur support CD-Rom, puis en ligne. L'accès par les enseignants s'effectue via la plate-forme educanet<sup>2</sup>.

Dès 2004, le groupe de suivi *Mathématiques 7-8-9* composé de praticiens enseignants et de praticiens formateurs, a proposé une liste d'aménagements et d'améliorations. Le groupe de réalisation a, quant à lui, étudié la faisabilité des demandes, et mesuré leurs coûts. Enfin, la commission d'évaluation, selon son mandat, a validé les nouveaux contenus sur la base des préavis des experts désignés.

Dès 2007, le Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiques (GREM), groupe institué par la CIIP et qui touche toute la scolarité obligatoire, prend le relais et continue de faire des propositions d'améliorations des ouvrages de référence.

A l'issue de l'utilisation de ces nouveaux moyens d'enseignement dans les classes romandes par deux volées d'élèves successives, les deux coéditeurs éditent une brochure d'information générale et complète destinée à tout public et accessible sur le site de la CIIP.

De plus, et dès le printemps 2008, la CIIP envisage de charger l'IRDP d'une expertise scientifique de l'ensemble de ces ressources pédagogiques.

### Mathématiques 5-6

A la demande de la commission d'évaluation, le secrétariat général a mandaté un groupe d'auteurs et de développeurs afin de présenter un concept d'ensemble pour l'élaboration de ressources informatiques complémentaires aux moyens d'enseignement de mathématiques 5-6.

La commission pédagogique ainsi que la commission d'évaluation ont validé le concept lors de leur séance des mois de septembre et novembre 2007.

Le GREM prend le relais afin de présenter aux instances intercantionales compétentes (CSE, CSG, CIIP) un projet de réalisation, ainsi qu'un budget détaillé des coûts de réalisation.

Pour rappel, les MERM (moyens d'enseignement des mathématiques) disposent de compléments électroniques pour les degrés 1 à 4 et 7-8-9. A la demande récurrente du terrain, il paraît indispensable que des ressources électroniques Maths 5-6 soient mises en route afin de compléter l'offre :

### Mise en ligne des corrigés de l'ensemble des activités de mathématiques 7-8-9

Dès janvier 2008, et suite aux travaux du GREM durant l'année 2007, tous les enseignants de mathématiques 7-8-9 disposeront des corrigés de l'ensemble des activités de mathématiques 7-8-9. Les codes d'accès, notamment pour les nouveaux enseignants, sont à demander aux administrateurs informatiques cantonaux, selon la démarche habituelle (relations CTIE-SG/CIIP).

Responsable des dossiers de mathématiques au secrétariat général : Raymond Clavel.

*Moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire*

## *Ressources didactiques et moyens d'enseignement pour les langues*

### **Nouveaux moyens d'enseignement de français**

Dans sa séance des 21 et 22 juin 2007, la CIIP a adopté les propositions contenues dans le rapport de la Commission d'évaluation du 3 mai 2007, lequel s'est appuyé sur les conclusions du rapport final du chantier « Moyens d'enseignement de français » du 30 octobre 2006. La décision prévoit que les cantons adoptent l'une ou l'autre collection recommandée à chacun des degrés dans un délai de cinq ans, soit jusqu'en juillet 2012. Les cantons peuvent, s'ils le souhaitent, adopter les ressources recommandées sans les modifications et adaptations proposées.

La décision définit trois catégories d'objets :

1. la première comprend les deux méthodes d'enseignement de la lecture proposées au choix des cantons sans modification. Ces deux méthodes seront introduites dans les cantons dès l'année scolaire 2008/2009 ;
2. la deuxième catégorie réunit des collections de moyens d'enseignement (deux pour les degrés 3 à 6 et deux pour les degrés 7 à 9) qui nécessitent des travaux d'adaptation, pour l'exécution desquels des groupes d'experts ont été mis en place en fin d'année. Les travaux d'adaptation, qui seront conduits sous la responsabilité des maisons d'édition, devraient en principe démarrer dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2008. Ces collections devraient être disponibles dès 2009/10 ;
3. la troisième catégorie comprend des projets de ressources. Des groupes ont été désignés en fin d'année afin d'élaborer des conceptions d'ensemble. Des décisions à leur propos seront prises dans le courant 2008.

### **Nouveaux moyens d'enseignement d'anglais pour les degrés 5 à 9**

A la suite de la décision de la CIIP du 20 septembre relative à l'introduction d'un enseignement de l'anglais dès la 5<sup>e</sup> année, un appel d'offres a été lancé durant la première semaine d'octobre en vue du choix d'une collection de moyens d'enseignement d'anglais pour les degrés 5 à 9. Le cahier des charges de l'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec la CCR-OR (Commission du centre de réalisation – Office romand), conformément à la convention inter-cantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques du 19 février 2004. La Commission d'évaluation a également été consultée à son sujet, de même que le GREL et le RERLANG.

Comme le prévoit la convention du 19 février 2004 (article 15, point a), l'analyse des offres reçues est de la compétence du centre de réalisation (dans le cas précis, le secrétariat général de la CIIP). Le SG-CIIP y associera la Commission d'évaluation. Un groupe de travail a été mis en place en décembre en collaboration avec la Commission d'évaluation, ainsi que le GREL et le RERLANG, afin d'appuyer le SG-CIIP dans ses tâches d'analyse des offres.

*PRODUCTION DOCUMENTAIRE POUR LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE*

*Point 8 du programme 2005-2008*

*Editer des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle*

## Moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

58

Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement, CREME p. 59

Plate-forme éditoriale, PF p. 60



Jean-Claude Gosteli, SG/CIIP  
président CREME et PF

Commission romande des économistes de la formation professionnelle, COREFP p. 61



Blaise Ruedin  
président COREFP

*Moyens d'enseignement pour la formation professionnelle*

## Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement, CREME

*Mandat:*

*La commission est chargée de l'analyse des besoins, de la validation des projets et du développement des ressources didactiques et moyens d'enseignement pour la formation professionnelle*

La commission a soutenu une série d'ouvrages de la formation professionnelle et leur a apporté sa contribution au sens de son mandat. Parmi ceux-ci :

Parutions 2007

- Constructeur en voies de communication : onze ouvrages de référence pour les trois années (six d'entre eux sont sortis en 2006 ; trois en 2007, ce qui porte la collection à neuf titres actifs) ;
- Vivre l'entreprise : avec la parution du module 5, la collection est complète ;
- Un ouvrage de calcul professionnel pour les coiffeuses-coiffeurs ;
- Anatomie, ouvrage pour les apprentis du domaine de la santé, sorti en août 2007 ;
- Supports de cours de technologie pour apprenti-e-s hortultrices et horticulteurs, option floriculture de 3<sup>e</sup> année ;
- Support de cours « Économie » pour les métiers de la vente ;
- Un guide du délégué CREME version papier et version CD est également sorti, il est à disposition de chaque membre CREME. Il présente tous les documents et toutes les références utiles au travail du délégué.

Une vingtaine d'ouvrage sont actuellement en préparation :

- Tous les ouvrages de bases en économie familiale (réflexion reprise en entier à l'échelon national) ;
- La fin de la collection « Constructeur en voies de communication » ;
- Une nouvelle édition de « L'automobile » ;
- Une collection pour les décorateurs d'intérieur ;
- Un ouvrage pour les maquettiste ;
- Support pour « Métiers de la couverture du bâtiment » ;
- Supports de cours pour les assistantes dentaires ;
- Supports de cours pour les métiers de la santé ;
- Ouvrage pour la commande numérique (CNC) ;
- Divers ouvrages communs à différents métiers dans les domaines suivants :
  - Mathématiques de base (suite de math 7-9) ;
  - Matériaux polymères ;
  - Mathématiques pour la maturité professionnelle ;
  - Physique pour la maturité professionnelle ;
  - Chimie pour la maturité professionnelle.

En 2007 la commission s'est réunie à quatre reprises : les 15 mars, 29 mai, 11 septembre et 15 novembre.

Collaborateur scientifique CIIP et président : Jean-Claude Gosteli.

Thèmes traités

La commission

*Moyens d'enseignement pour la formation professionnelle*

## *Plate-Forme éditoriale, PF*

### *MANDAT*

*La plate-forme éditoriale pour la formation professionnelle fait partie de la structure chargée d'exécuter les décisions de la Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement (CREME) et notamment de superviser les appels d'offres, l'édition et l'impression des ouvrages. Elle apporte un œil professionnel au dispositif.*

**Activités** En raison de la restructuration actuelle de l'encadrement des éditions de la formation professionnelle et de la volonté de travailler à l'avenir en termes de projet, la « plate-forme » a été mise en disponibilité momentanée depuis le deuxième semestre 2006.

La COREFP (commission romande des économistes de la formation professionnelle) a repris l'essentiel de son rôle.

**La plate-forme** Collaborateur scientifique CIIP et président: Jean-Claude Gosteli.

*Moyens d'enseignement pour la formation professionnelle*

## *Commission romande des économes de la formation professionnelle, COREFP*

### MANDAT

*La commission romande des économes de la formation professionnelle (COREP) est chargée de l'évaluation des besoins quantitatifs des ouvrages, ainsi que de leur commande et de leur diffusion au sein des centres et écoles de la formation professionnelle des cantons romands.*

Une part importante des temps de séance a été consacrée à l'exposé de la structure, de la raison d'être, de la manière de travailler de la CREME (commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement); ainsi que de la nature des liens liant les deux commissions. M. Jean-Claude Gosteli est revenu à plusieurs reprises sur ces points, ce qui répondait à un besoin assez fort.

### **Base de données Bosshart Informatique**

La mise en route difficile de Webstock et Webouvrage a limité l'efficacité de la commission. La plupart des économats se sont trouvés face à l'impossibilité d'accéder aux bases, de sorte que les données stock ou prévisions n'ont pas pu être saisies. La nouvelle version des programmes (accessible dès janvier 2008) résoudra ces problèmes.

### **Mode de commande des ouvrages**

Il y a eu beaucoup d'hésitations sur la manière de passer les commandes d'ouvrages, due à la confusion entre les différents identificateurs. Ce point sera résolu en 2008 en faisant coïncider la référence CADEV et la référence CATARO.

La commission s'est réunie trois fois en 2007 (1<sup>er</sup> février, 19 avril et 22 novembre), dont une fois pour la présentation de la DB Webstock et deux fois en séance ordinaire de travail.

Il a été fixé que la commission se réunirait à l'avenir deux fois par année en une séance de printemps et une séance d'automne; en général peu après la séance CREME, de manière à pouvoir retransmettre les informations ressortissant de cette dernière séance.

Président: Blaise Ruedin.

Thèmes traités

La commission

## MÉDIAS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Point 9 du programme 2005-2008

*Stimuler et soutenir les efforts des Départements et des écoles visant à faire des élèves des acteurs critiques dans la société de l'information*

### Education aux médias et TIC

62

Unité « Médias et TIC » de la CIIP, MITIC	p. 63
Conseil média Formation, CMF	p. 63
Commission des médias et des technologies dans l'éducation, COMETE	p. 64



Christian Georges, SG/CIIP  
responsable MITIC



Charles Beer  
président du CMF



Bernard Jousson  
président de la COMETE

*Education aux médias et TIC*

## Unité « Médias et TIC » de la CIIP - MITIC

En 2007, l'Unité « Médias et TIC » a notamment :

- étoffé et actualisé les ressources pédagogiques sur le site d'éducation aux médias [www.e-media.ch](http://www.e-media.ch), en coachant l'équipe rédactionnelle, tout en préparant la mue du site;
- produit la série télévisée « Critiques en herbe » (5 x 15 min) en partenariat avec La Lanterne magique et Canal Alpha;
- produit la brochure « Ouvrir mon quotidien », en co-édition avec LEP;
- assumé l'organisation pratique de la 4<sup>e</sup> Semaine des médias à l'école, du 19 au 23 mars;
- organisé un sondage romand « Les jeunes et les médias »;
- co-organisé un atelier de formation continue « Films et éducation » durant le festival Visions du réel à Nyon;
- contribué à la mise sur pied d'ateliers francophones, dans le cadre du 2<sup>ème</sup> *Swiss Forum for Educational Media* à Berne, en novembre;
- sélectionné chaque semaine des émissions TV recommandées à l'intention des centres de documentation cantonaux et des médiathèques romandes.

L'Unité peut compter sur le travail de deux collaborateurs scientifiques de la CIIP: Christian Georges et Roberto Stocco.

## Conseil « Média-formation », CMF

### MANDAT

*Le Conseil « Média-formation » (CMF) est chargé de veiller à l'application de la convention cadre de collaboration, signée le 4 octobre 2000 par la CIIP, la RSR et la TSR.*

Le 18 décembre 2007, le CMF a tiré son bilan annuel. Ce fut l'occasion d'évoquer la stratégie de la CDIP en matière de technologies de l'information et de médias, ainsi que la nouvelle concession octroyée par le Conseil fédéral à la SSR; deux documents propres à confirmer et à stimuler les collaborations nouées entre les trois partenaires.

Des précisions importantes ont été apportées au sujet du projet de chaîne de radio généraliste destinée aux enfants de 7 à 12 ans, dont le démarrage est prévu en 2009.

La convention a notamment favorisé la production d'émissions spéciales TSR sur la Semaine des médias et le Prix littérature ados; de même que l'étoffement des contenus multimédia du site [TSRdecouverte.ch](http://TSRdecouverte.ch).

En vertu de son mandat de formation, la RSR a notamment lancé les émissions « Médialogues » et « Impatience ».

Le Conseil « Média-formation » est présidé par le Conseiller d'Etat Charles Beer. Il comporte six membres, dont les directeurs de la RSR et de la TSR, le président du SER, une représentante de la RTSR et le secrétaire général de la CIIP.

Thèmes traités

Résultats

Le conseil

## Commission des médias et des technologies dans l'éducation, COMETE

### Mandat

*La Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE) a pour mission de proposer à la CIIP des principes et actions communs sur tous les aspects relevant de l'éducation aux médias et par les médias (classiques et nouveaux), des diverses technologies de l'information et de la communication, dans l'Espace romand de la formation. Il est attendu qu'elle remplisse des missions de conseil et de veille stratégique (ressources pédagogiques, formation des enseignants, collaborations avec la SSR et les médias).*

64

### Thèmes traités

L'essentiel de l'activité s'est organisé autour de six groupes de travail :

- lignes directrices MITIC ;
- Semaine des médias à l'école ;
- moyens d'enseignement et ressources ;
- site e-media et collaborations CIIP-TSR-RSR ;
- référentiels MITIC enseignants et élèves ; formation des enseignants ;
- droits d'auteur, sécurité et responsabilité dans l'usage des nouvelles technologies.

La COMETE a remanié son plan d'action 2005-2008 en fonction des orientations stratégiques définies par la CDIP le 1<sup>er</sup> mars 2007 au sujet des technologies de l'information et de la communication, ainsi que des médias. Ce document a servi de base à l'élaboration de lignes directrices MITIC, sous deux formes : une version « politique » est destinée à concrétiser les intentions de la CDIP au plan romand, du point de vue de l'équipement, des ressources, des compétences des enseignants et des élèves. En cas d'acceptation par la CSG et la CIIP en 2008, un volet « pratique » précisera les mesures à prendre.

Un groupe de travail COMETE a planché sur la création d'un référentiel témoin des compétences MITIC des enseignants, sur la base des documents élaborés en Suisse romande. La commission va proposer à la CIIP ce référentiel témoin comme cadre pour adopter des référentiels cantonaux, ainsi que les démarches de son utilisation qui seront intéressantes pour les cantons. Elle fait aussi appel à ses relais cantonaux pour mieux répercuter les dispositions prises au sujet de l'éthique, du droit et de la responsabilité en matière de TIC. L'éventualité de plancher sur un moyen commun de lutte contre le plagiat est aussi examinée sur la base de propositions concrètes. La réflexion de ce groupe de travail se poursuit sur les liens à créer entre un référentiel des compétences attendues des élèves dans le domaine des MITIC et le Plan d'études romand.

### Résultats

La COMETE a adopté des lignes directrices MITIC qu'elle proposera aux instances CIIP en 2008.

Elle a demandé l'ouverture d'un chantier TIC aboutissant à la mise en ligne de moyens d'enseignement et de ressources électroniques.

Elle s'est réjouie du succès de la 4<sup>e</sup> Semaine des médias à l'école, dont elle a piloté l'organisation. La manifestation a vu la participation de plus de 8'000 élèves (416 classes inscrites). La commission a défini les contours de l'édition 2008.

### La commission

Présidée par Bernard Jousson, (IFMES, Genève), la COMETE a tenu deux séances plénières en 2007 (16 mai et 28 novembre).

Sa composition a subi plusieurs modifications : décès de Liliane Chappuis (CTIE), remplacée par Jean-Luc Barras ; remplacements de Daniel Brosy par Louis Willemin (JU), de Nicolas Ryser par Philippe Linder et Yvan Rumpel (VD) ; arrivée de Patrick Duvanel (NE) ; Gaël Hürlimann (TSR) a étoffé la représentation des médias.

**ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ***Point 13 du programme 2005-2008**Préparer l'avenir de l'enseignement spécialisé et harmonisation romande de l'offre et de la demande***Commission de l'enseignement spécialisé, CES**

Jean-Paul Biffiger  
président de la CES

**MANDAT**

*La Commission de l'enseignement spécialisé (CES) traite toute question ayant trait à l'enseignement spécialisé, notamment :*

- *le développement de l'enseignement spécialisé en classes spéciales et en institutions,*
- *l'intégration d'enfants différents et/ou handicapés dans l'école ordinaire,*
- *la pédagogie spécialisée dans la formation du personnel enseignant,*
- *le financement de l'enseignement spécialisé, en vue d'éventuelles décisions de coordination (accords, conventions intercantionales, recommandations).*

La Commission de l'enseignement spécialisé (CES) a été impliquée dans des activités autour des thèmes suivants :

Thèmes traités

**Projet d'accord sur la scolarité des élèves sourds et malentendants (OPERA)**

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un Observatoire romand de la surdité, le SG-CIIP a mandaté la CES (qui a elle-même confié la tâche au Centre suisse de pédagogie spécialisée – CSPS) de coordonner et d'harmoniser les ressources dans le domaine de la scolarisation des élèves sourds et malentendants en Suisse romande.

D'autre part, il a mandaté la HEP-Vaud de mettre sur pied et gérer cet Observatoire de la surdité en Suisse romande. Le budget alloué s'élève à environ CHF 100'000 par an.

**Réalisation d'une enquête sur l'augmentation de l'offre d'enseignement spécialisé en Suisse romande (COMOF)**

La Conférence a pris acte du Rapport final du projet COMOF. Les informations contenues dans le rapport serviront aux travaux de préparation de reprise par les cantons des tâches de l'AI, abandonnées par la Confédération dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (RPT).

**Réflexions sur les répercussions de la répartition des tâches Confédération – cantons dès 2008 (RPT)**

Les membres de la CES ont participé aux travaux des quatre groupes constitués par la CDIP. Les conclusions de ces travaux sont importants pour la conduite de la période transitoire (2008-2011), et dans la détermination d'un concept cantonal qui devrait être opérationnel

dès 2011. La Commission a réuni, dans ses réflexions sur le sujet, les responsables RPT de chaque canton. Les échanges au sein de la Commission ont grandement facilité la tâche de reprise de l'AI par les cantons.

#### **Journée de réflexion (14 novembre 2007)**

Cette journée, ouverte aux membres CES et à leurs collègues, a réuni une trentaine de collaborateurs et collaboratrices de huit cantons CIIP.

Elle a abordé la question de l'introduction à la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), qui en voie de devenir une référence au niveau européen. Les participant-e-s ont été orienté-e-s sur les objectifs de cet outil et ont pu se rendre compte des problèmes posés par son utilisation.

**Résultats** **Projet d'accord sur la scolarité des élèves sourds et malentendants (OPERA)**: remise à la CES d'un rapport sur la première année d'activité de l'Observatoire romand de la surdité.

**Réalisation d'une enquête sur l'augmentation de l'offre d'enseignement spécialisé en Suisse romande (COMOF)**: remise aux cantons du Rapport COMOF.

**La commission** La commission s'est réunie six fois en 2007 (25 janvier, 21 mars, 24 mai, 5 juillet, 20 septembre et 15 novembre); et une fois en séance de deux jours (14 et 15 novembre).

M Pierre Ducommun, représentant du canton de Neuchâtel a pris sa retraite et a été remplacé par M. Daniel Marthe.

**POLITIQUE CULTURELLE***Point 14 du Programme 2005-2008**Elaborer une politique culturelle coordonnée à l'échelle de l'Espace romand*

## Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles, CDAC



Suzanne Béri  
présidente de la CDAC

**MANDAT**

*La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC) est chargée d'exécuter les décisions de la CIIP et d'assurer l'application de ces décisions dans les cantons. Elle étudie et propose à la CIIP des mesures de coordination ou des réalisations communes. Par le biais de la conférence suisse des chefs de service des affaires culturelles, elle est en lien avec Pro Helvetia, l'Office fédéral de la culture ainsi qu'avec la Conférence des villes suisses. Lieu d'échange d'informations et d'expériences entre cantons, la CDAC permet de promouvoir une politique culturelle cohérente en Suisse romande.*

La conférence s'est surtout attachée à concrétiser l'une des trois priorités fortes inscrites dans le Plan d'activités 2005-2008 de la CIIP : la constitution en Suisse romande d'un pôle culturel fort. Mandaté pour étudier le domaine spécifique de la production théâtrale, M. Michel Ramuz a rendu ses conclusions en octobre. Elles serviront à appuyer les propositions concrètes que la CDAC formulera début 2008 pour encourager le rayonnement de créations professionnelles de qualité.

**Thèmes traités**

Un grand nombre de sollicitations financières adressées aux cantons ont été passées en revue, dans un souci de concertation :

- dans le cadre de consultations fédérales, la CDAC s'est penchée sur les conventions de l'Unesco relatives au patrimoine culturel immatériel et à la diversité des expressions culturelles ;
- elle s'est arrêtée sur les projets de lois fédérales sur l'encouragement à la culture et sur les musées et collections de la Confédération ;
- elle a décidé de trouver un nouvel emplacement pour l'atelier réservé aux artistes romands à Barcelone ;
- elle s'est informée des activités du groupe de travail consacré à la « Politique du livre » ;
- elle a pris connaissance d'un projet de mise en ligne de documents iconographiques par les musées de Suisse romande ;
- elle a reçu le directeur de Pro Helvetia Pius Knüsel, le directeur de la Haute école de théâtre en Suisse romande Jean-Yves Ruf, ainsi que Francesco Biamonte, pour une présentation du projet « Viceversa ».

**Résultats** Par un suivi régulier du mandat confié à Michel Ramuz, la CDAC a réuni les informations et les paramètres propres à définir une politique coordonnée en matière de création théâtrale en Suisse romande.

Pro Helvetia ayant lancé un vaste projet national autour de la culture populaire intitulé « Echos », la CDAC a proposé une manifestation traitant du chant choral populaire, très vivant en Suisse romande. Elle en a confié le pilotage aux cantons de Fribourg, du Valais et du Jura. Appelé « Kaléidoschoral », ce projet, dirigé par André Ducret, a donné lieu à un concert et un symposium de deux jours en 2007.

**La conférence** Mme Suzanne Béri, cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Neuchâtel, assume la présidence de la CDAC.

Elle a tenu quatre séances en 2007 (16 février, 24 et 25 mai, 14 sept et 23 nov. 2007), dont un séminaire de deux jours, en mai au Laténium à Hauterive / NE.

Elle a remercié pour son engagement la représentante du canton de Berne Anne-Catherine Sutermeister, démissionnaire à la fin de l'année civile.

Par décision prise lors de la séance de mai, le secrétariat de la CDAC est désormais placé sous la responsabilité de la présidence.

**AUTRES PROJETS DE COORDINATION ROMANDE***Point 15 du programme 2005-2008*

- Migrations intercantionales (responsable Yves Delamadeleine, SG CIIP) p. 70
- Réseau des responsables cantonaux du dossier Promotion de la santé (responsable, Jean-Claude Gosteli) p. 70



Francine Richon  
présidente du réseau santé

**Education vers le développement durable :**

- Fondation suisse d'Education pour l'Environnement, FEE p. 71
- Fondation Éducation et développement, FED p. 72



Pierre Gigon  
directeur de la FEE



Charly Maurer  
responsable FED pour la Suisse romande

## Migrations intercantionales

### MANDAT

*Tendre à réduire les obstacles scolaires et de formation aux migrations internes ainsi qu'aux progrès de la coordination dus aux différences dans les structures et l'organisation des trois dernières années de la scolarité obligatoire.*

### Thèmes traités

Suite au mandat confié fin 2006 par la CSE, un groupe de travail a travaillé à l'élaboration d'un Règlement d'application de la *Convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile*, entrée en vigueur au début de l'année scolaire 2006-2007.

Ce Règlement précise plusieurs éléments et évite de modifier la Convention. Il devrait être achevé début 2008.

### Le groupe

Le groupe ad hoc, composé d'un représentant par canton, s'est réuni trois fois en 2007.

## Réseau des responsables cantonaux du dossier Promotion de la santé

### MANDAT

*Un « Réseau des responsables du dossier Promotion de la santé » est institué pour favoriser la mise en oeuvre dans les cantons romands des « Principes généraux et lignes d'action » adoptés par la Conférence et pour la conseiller sur toutes les questions relatives au domaine de l'éducation sociale et de la promotion de la santé. Il s'appuie sur les travaux de la commission temporaire Edupro; le réseau a mission d'assurer l'échange d'informations et d'expériences entre cantons et de veiller à la coordination de son champ d'action avec les travaux du plan d'études romand; il a pour but également de décharger les domaines de l'éducation sociale et de la promotion de la santé nécessitant une approche coordonnée et de proposer à la confé-*

*rence des mesures et des actions communes.*

### Thèmes traités

Durant l'année, le réseau a :

- échangé des informations et des ressources concernant les projets en cours dans les cantons;
- participé aux journées d'échanges et de formation de Radix, réseau des écoles en santé;
- dressé un état des lieux sur :
  - les priorités cantonales en matière de promotion de la santé, et
  - les dossiers pédagogiques mis à disposition des écoles dans le cadre des actions du théâtre Caméléon;
- été consulté au sujet de la brochure « Ni hérisson, ni paillason ».

Plus spécifiquement, il a abordé les sujets suivants :

- détection précoce des toxicomanies (offre OFSP/RADIX);
- santé des enseignants, la gestion du stress et la qualité de vie au travail;
- comportements sexuels déviants chez les adolescents;
- introduction du domaine de la formation générale dans les nouveaux plans d'étude en phase de rédaction (BEJUNEFRIVALGE);
- évaluation des projets d'établissements : approche systémique.

### Le réseau

## Education vers le développement durable

### Contrats de prestations avec la FED et la FEE

Le contrat-cadre pour la Fondation suisse d'Education pour l'Environnement (FEE) et la Fondation Education et Développement (FED) permet à la CIIP de confier un mandat de prestations et/ou des mandats spécifiques aux deux fondations; et de les rémunérer en fonction des prestations fournies. Il indique leur intégration dans le plan quadriennal de la CIIP.

### *Fondation suisse d'Education pour l'Environnement, FEE*

#### MANDAT

Le mandat de prestations pour la FEE fixe un cadre permettant les activités suivantes :

- participation au groupe de référence sur l'EDD et définition d'un concept EDD;
- participation au développement du Plan d'études romand;
- organisation de colloques et de journées pratiques EDD;
- recherche et documentation : recherche, évaluation des ressources en éducation pour l'environnement (EE), gestion de la base de données;
- réseau Info EE : création d'un réseau permanent de délégués cantonaux pour échanger les pratiques et les informations concernant l'EE.

Les prestations réalisées par la FEE en 2007 sont de différents ordres :

- **manifestations** : organisation avec la FED d'une journée pratique EDD à l'Université de Genève (60 pers.) et du colloque régional EDD à la HEP-VS (120 pers.). Résultats disponibles sur les sites des partenaires;
- **expertises** : accompagnement de la rédaction du plan d'études romand (PER) pour le domaine de la Formation générale; service d'évaluation documentaire pour enseignants et formateurs (10 évaluateurs, base de données de 1300 titres, 108 évaluations);
- **coordination de réseaux** : formateurs en EE/EDD/CE des HEP (quatre séances); responsables de la formation continue des enseignants; responsables de l'EE dans les DIP (deux séances);
- **communication et information** : gestion du portail [www.educ-envir.ch](http://www.educ-envir.ch), production de *Newsletters* et du bulletin « éducation environnement ch », bourse des cours.

L'année 2007 a aussi vu la préparation des manifestations EDD 2008 : la journée pratique, le colloque, ainsi que le Forum.

Thèmes traités  
et résultats

## Fondation Éducation et développement, FED

### MANDAT

La Fondation Education et Développement (FED) a pour mandat de promouvoir dans les écoles l'éducation dans une perspective globale. Enjeux mondiaux, éducation interculturelle, citoyenneté, droits humains, éducation en vue du développement durable constituent ses principaux axes de travail.

Les prestations de la FED portent sur la sélection et la diffusion de matériel pédagogique, les interventions de formation initiale et continue dans les HEP, la coordination d'offres proposées par les ONG ou encore la participation aux groupes de travail en éducation.

**Activités** En 2007, année marquée par les dix ans de la FED, l'éducation en vue du développement durable (EDD) constitue un axe prioritaire qui s'inscrit dans la Décennie internationale décrétée par l'ONU.

Sur mandat de la CIIP, et en collaboration avec la FEE (Fondation suisse d'éducation pour l'environnement), la FED a organisé une **Journée pratique en EDD** (2 juin, Université de Genève). Des activités et des projets ont été présentés et soumis à l'analyse EDD des participant-es.

Le **Colloque en EDD** (5 septembre, HEP-Valais) a réuni plus de 120 personnes. Des formateurs de didactique (histoire, géographie, sciences naturelles) ont illustré les apports spécifiques de leur discipline à l'EDD sur le thème « L'humanité et les changements climatiques au XXI<sup>e</sup> siècle ».

Signe de la volonté de la FED de renforcer son activité dans les écoles professionnelles, la **campagne « Travail et Jeunesse »** a été lancée en septembre; elle met l'accent sur la mondialisation et ses interdépendances.

**Résultats** La FED romande a diffusé du matériel pédagogique pour plus de Fr. 140'000 et prêté 1640 documents.

En formation initiale et continue dans les HEP romandes, la FED a assuré 320 périodes de cours auprès de 1215 étudiant-es et enseignant-es.

**La Fondation** Richard Helbling, Secrétaire central, a pris sa retraite en décembre. Le Conseil de Fondation a nommé Jürg Schertenleib pour le remplacer.

**RECHERCHE EN EDUCATION***Point 16 du programme 2005-2008**Renforcer les missions et moyens de l'IRDP dans ses tâches prioritaires de coordination de la recherche, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations.***Institut de recherche et de documentation  
pédagogique**

Matthis Behrens  
directeur de l'IRDP

**MANDAT - MISSIONS**

*L'IRDP, institution de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), est chargé principalement de la coordination et du pilotage de la recherche en éducation en Suisse romande. Il soutient les activités de la Conférence par des expertises et par ses travaux scientifiques, conduit des travaux de recherche ou y participe.*

*La Conférence attend de l'IRDP un travail de mise en réseau, de coordination et de pilotage des milieux concernés en Suisse romande. Elle exprime ainsi la volonté d'établir un véritable pôle de recherche capable de se positionner au niveau national et international et de relever les défis de l'école de demain. Elle souhaite un rapprochement et une collaboration entre équipes de recherche en œuvre en Suisse romande.*

*L'IRDP est également mandaté pour mener des recherches seul ou en collaboration avec tous les milieux de la recherche de Suisse romande. Ses travaux jouissent d'une reconnaissance scientifique nationale et internationale attestée par plusieurs évaluations internationales y compris de l'OCDE. Les recherches se poursuivent particulièrement dans les domaines prioritaires définis dans le programme de la CIIP: évaluation des systèmes de formation, suivi scientifique des innovations et des réformes scolaires, études prospectives dans le domaine des didactiques et des supports d'enseignement et expertises à l'intention des différents organes de de la CIIP.*

**Vers l'Espace romand de la formation**

Qui n'a pas rêvé un jour de posséder une belle montre mécanique à complications, avec les phases de la lune, une réserve de marche, voire un tourbillon ? Effet de mode, marque de distinction ou désir de précision dans la mesure du temps, l'objet fascine par son génie, sa complexité et sa beauté. De même, le rêve d'une mécanique de précision taillée à la mesure des systèmes scolaires cantonaux fascine. Elle s'est emparée des milieux politiques et administratifs responsables de la scolarité obligatoire depuis l'acceptation massive, le 21 mai 2006, de l'article constitutionnel sur l'éducation, par laquelle le souverain a clairement signalé sa volonté d'un système éducatif suisse plus cohérent, plus efficace et plus perméable.

De ce rêve est né un projet très ambitieux d'harmonisation dans lequel la mécanique des standards joue un rôle central, pour l'assurance-qualité du système et comme catalyseur dans la création ou dans l'ajustement des plans d'études régionaux. Une montre à fonctions multiples dont on attend qu'elle serve de chronomètre et de référence pour différents fuseaux horaire.

Une première question est donc de savoir si une telle prouesse technique est réalisable ? Est-il possible de construire un mouvement complexe capable de mesurer les exploits scolaires et d'esquisser les contours de plusieurs fuseaux curriculaires synchronisés ? Est-il possible de développer une mécanique capable de rapprocher des pratiques cantonales et régionales profondément ancrées, pour qu'elles contribuent à l'émergence d'un système scolaire suisse ? Sera-t-il possible d'harmoniser le temps scolaire, les contenus d'enseignement, les filières conditionnant les itinéraires scolaires ? Pourra-t-on améliorer la qualité de l'enseignement et la performance des élèves ? Nous le souhaitons, dans le respect de chacune des régions et de chacun des cantons concernés.

Tous ces espoirs et bien d'autres encore sont donc contenus dans le projet HarmoS, et son corollaire, les standards nationaux de formation. La concrétisation de ce rêve a été cette année au cœur des travaux que l'IRD P et les divers centres romands de recherche ont réalisés dans leurs manufactures.

Au terme de trois années d'investissement considérable, les consortiums en charge du développement des standards de formation ont achevé leurs travaux. Compte tenu du mandat initial, du temps et des ressources à disposition, les premiers résultats sont prometteurs et il fournissent des éléments intéressants permettant de poursuivre la construction de cette mécanique sur laquelle pourra se greffer un futur monitoring du système suisse de formation. Mais ces éléments de base présents dans quatre disciplines, lorsqu'il s'agit de les traduire en pièces concrètes, ressemblent davantage au mouvement d'une Swatch qu'à une montre à complications. En effet, les standards nationaux de formation ne couvrent pas toute l'étendue d'un plan d'étude. L'exigence de standards nationaux indépendants des particularités régionales et des traditions linguistiques est un autre facteur limitatif qui rend difficile un ajustement absolument précis du mécanisme. C'est ainsi que certains domaines ont dû être laissés de côté car il n'était pas possible de maîtriser les différences interculturelles. D'autres n'ont pas encore pu être validés, par manque de ressources, d'autres encore auraient été impossibles ou trop coûteux à mesurer. De plus, certains résultats de la phase de validation suggèrent l'ajustement et l'affinement des modèles de compétence. Ce travail reste également à faire.

Les résultats obtenus permettent néanmoins de mesurer le temps que prendront les apprentissages prévus par le futur Plan d'étude romand et de juger s'ils se feront selon un rythme acceptable. C'est bien l'autre fonction de cette mécanique, qu'il est possible d'envisager en Suisse romande, mais qui n'est pas encore mise en place chez nos collègues alémaniques. Chez eux, le mécanisme des standards fournira d'abord des repères pour répondre à l'exigence d'un plan d'étude commun. A terme, ce chronomètre donnera la possibilité de juger si les cantons parviennent à remplir les exigences de base nationales en matière de formation. Ce qui est en jeu, c'est le fonctionnement du système. Les standards ne sont donc ni un moyen d'enseignement, ni un outil d'évaluation, ni une *check-list* pour évaluer les enseignants ou les établissements. Si les acteurs scolaires souhaitent aller dans cette direction, d'autres travaux sont nécessaires. La question à laquelle il faut impérativement répondre est celle de savoir ce qu'il faudra faire au cas où les performances d'un canton n'atteindraient pas les seuils prescrits. Que faire si l'on constate dans une discipline des écarts importants entre cantons romands et alémaniques ? Ce sont des questionnements difficiles et délicats et il est à craindre que le perfectionnement de la mécanique des standards et la mesure des performances n'absorbent tant de moyens qu'il ne sera plus possible de financer les mesures de remédiation, et que l'on oubliera de regarder l'heure. Nous avons relevé ces travers dans plusieurs publications (Behrens, 2005 ; Mons, 2006) qui se sont penchées sur les enjeux et les effets observés dans d'autres systèmes scolaires qui ont introduit des standards de formation avant nous. Les constats sont nombreux et contradictoires et ne peuvent pas être directement transposés dans le contexte suisse. Mais ces constats interpellent, et une relecture à la lumière des premiers résultats permettrait d'opérer un choix raisonné entre une belle mécanique et un mouvement à complications.

En parallèle aux activités nationales, les chercheurs de l'IRD P se sont attelés durant l'année 2007 à présenter un premier concept pour les futures épreuves communes romandes et les profils de connaissances et de compétences. Ces deux projets complètent le plan d'étude et les standards et préparent l'*Espace romand de la formation* de demain. Ils lient davantage programme et apprentissages des élèves. Mais ici aussi, des clarifications intercantionales sont nécessaires afin de déterminer les fonctions de base des dispositifs.

Toujours dans le domaine de l'évaluation, l'expertise de l'IRD P a été mise à contribution dans l'évaluation des séquences didactiques pour l'enseignement du français, dans la prise en charge du relais romand du projet d'évaluation de la maturité fédérale EVAMAR II et dans la

préparation pour l'année à venir de l'hébergement de la direction nationale de PISA 2009.

Coordination, recherche et documentation, telles sont les missions prioritaires de l'IRDP. Si notre institution a été fortement engagée dans le domaine de l'évaluation et de la création des standards, c'est aussi parce qu'elle a fonctionné comme plate-forme de coordination de la recherche romande. Ce rôle a été apprécié par le récent audit de l'OCDE/CERI, mandaté par la CORECHED (Conférence de coordination pour la recherche en éducation). Bonnes notes donc pour le Conseil de la recherche en éducation, une institution de concertation qui réunit le politique et les milieux de la recherche, et l'IRDP, un institut de recherche autonome mais proche de l'administration scolaire.

Au niveau national, la coordination – outre les nombreux consortiums de recherche mentionnés plus haut – a consisté notamment à associer dans la mesure du possible les chercheurs des HEP aux travaux en cours. Au niveau international, l'IRDP est surtout engagé dans un travail associatif important au sein de l'ADMEE (Association pour le Développement de la Méthodologie d'Evaluation en Education) et de l'AIRDF (Association Internationale pour la Didactique de l'Enseignement du Français). Ses objectifs sont de s'assurer le soutien des réseaux internationaux nécessaires aux chantiers en cours et d'y participer dans certains domaines. Ainsi, l'IRDP a été sollicité pour collaborer dans le cadre du Conseil de l'Europe, à des travaux portant sur les compétences dans la langue de scolarisation et sur les compétences plurilinguistiques. Ces travaux s'inscrivent clairement dans la politique des langues de la CDIP et visent eux aussi à des rapprochements, à une certaine harmonisation, à définir un référentiel commun, sur le modèle de ce qui a été fait pour les langues étrangères dans le cadre européen commun de référence.

Par ailleurs, l'engagement à la tête de la SSRE (Société Suisse de Recherche en Education) a permis une autre ouverture intéressante vers l'EERA (*European Educational Research Association*), l'organisation faîtière européenne des associations de recherche en éducation. Dans ce cadre, l'IRDP participe à un projet de développement d'indicateurs de qualité de la recherche en éducation appelé EERQI (*European Educational Research Quality Indicators*). Ce projet sera financé par le septième programme cadre européen « *Socioeconomic science and humanities program* ». Il permettra d'assurer encore davantage la qualité des travaux de recherche romands.

Coordination et évaluation: l'IRDP participe par ses travaux à un vaste mouvement de synchronisation des heures à l'échelle – nationale et romande – des différents fuseaux horaires concernés.

**Le rapport annuel de l'IRDP fait l'objet d'une publication séparée.**

## Conseil de la recherche en éducation, CRE



Elisabeth Baume Schneider  
présidente du CRE

### MANDAT

*Le mandat du Conseil de la recherche en éducation relève des statuts de la Conférence (art. 20 à 23). Art 20, al. 1 : pour la conseiller et soutenir ses activités visant à la coordination et à la coopération intercantionales, et au développement de la recherche en éducation, la Conférence institue un Conseil de la recherche en éducation ; al. 2 : le Conseil situe son activité dans le contexte général de la politique et du développement de la recherche en éducation en Suisse.*

76

### Thèmes traités

La séance du 19 février a été entièrement consacrée à la recherche dans les HEP. Les hautes écoles pédagogiques sont en train de mettre en place la structuration de leurs organismes de recherche, tout en étant déjà engagées sur plusieurs dossiers régionaux et nationaux. C'est le mandat initial de la CDIP pour la tertiarisation de la formation des enseignants qui a donné son premier cadre à la recherche dans les HEP. On peut d'ores et déjà constater intuitivement une forte corrélation entre la taille des HEP et l'importance des recherches engagées, c'est pourquoi la tendance est à la création de pôles de recherche. B. Wicki, de la HEPZ, a présenté les recommandations de la CSHEP sur les conditions générales pour l'organisation des pôles de recherche et J. Tardif, de la HEP-BEJUNE, a exposé les perspectives et stratégies de la recherche dans les HEP romandes. Ce dernier fait un constat sévère sur le faible potentiel des HEP romandes à dégager les ressources nécessaires pour financer une recherche d'une certaine importance. G. Hoefflin, de la HEP-VD, a présenté les conventions de recherche des HEP (information, réalité du terrain, premières expériences).

Des informations ont aussi été données à cette séance sur la formation des maîtres à Genève (évolution de la situation, options pour la recherche) et sur les consultations relatives au concordat HarmoS et à l'Espace romand de la formation.

Dans sa séance du 12 novembre, le CRE a confirmé la validité des principes d'organisation de la recherche inter-institutionnelle du 31 janvier 2000, étendu aux HEP. Le Conseil est entré en matière sur la question, posée par la CIIP, de savoir s'il pouvait se positionner sur la consultation à propos du concordat HarmoS : le CRE adressera ses considérations au secrétaire général de la CIIP selon le calendrier établi par la CDIP. Lors de cette séance le Conseil s'est également penché sur le projet de monitoring en Suisse avec une présentation de H. Rhy qui a donné les résultats des hearings menés par la CDIP suite à la phase pilote du monitoring. S. Wolter a fait état du rapport du CSRE sur les besoins en statistiques éducatives. M. Behrens a présenté l'audit de l'OCDE sur la recherche en éducation en Suisse, audit mandaté par la CORECHED. Enfin des informations sur PISA (2003, 2006 et 2009) ont été données par Ch. Nidegger du SRED.

### Le conseil

En 2007, le Conseil s'est réuni à deux reprises, les 19 février et 12 novembre, sous la présidence d'Elisabeth Baume-Schneider, ministre de l'Éducation du canton du Jura.

Deux démissions ont été enregistrées pour cette année 2007. Celle de G. Hoefflin, représentant de la HEP/VD, en raison de son changement et celle de M.-J. Béguelin, représentante de l'Université de Neuchâtel qui était membre à titre provisoire.

## GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE

Point 17 du programme 2005-2008

Préparer l'insertion de la Rédaction du GPSR dans un institut universitaire de dialectologie et de français régional pour la Suisse romande dans le cadre d'un accord inter - universitaire de Suisse occidentale

# Glossaire des patois de la Suisse romande, GPSR



### MANDAT

Le GPSR a pour mission de rendre compte, sous la forme d'un dictionnaire, du patrimoine linguistique de la Suisse romande, dans toute sa richesse et son extraordinaire diversité. Pour ce faire, il s'est constitué au début du XX<sup>e</sup> s., avant que la quasi-totalité des parlers vernaculaires ne disparaissent, une très importante documentation manuscrite (plusieurs millions de fiches) et dispose d'une bibliothèque exhaustive dans ses domaines de spécialité. Les articles du dictionnaire représentent la somme de ce qu'il est possible de savoir, au plan scientifique comme au plan lexicographique, sur chacun des mots qui a existé dans tout ou partie du territoire romand. Avec les entreprises sœurs des autres régions linguistiques du pays (*Schweizerdeutsches Wörterbuch*, *Dicziunari Rumantsch Grischun*, *Vocabolario dei dialetti della Svizzera Italiana*), le GPSR forme l'ensemble des quatre Vocabulaires nationaux grâce auquel la Suisse peut s'enorgueillir d'être la nation qui a sans doute le mieux su préserver son héritage linguistique.

### Collaboration avec l'Université

Le projet de *Dictionnaire du patois de Bagnes*, entrepris en commun avec le Centre de dialectologie de l'Université de Neuchâtel, poursuit sa progression de manière régulière.

Les deux rédacteurs qui y sont engagés, MM. Fluckiger et Maître, ont réalisé en cours d'année les travaux suivants :

- poursuite de la saisie des données manuscrites, dont l'achèvement est prévu pour décembre 2008 ;
- ajout au fichier *FileMaker* des fonctionnalités requises pour le traitement des mots composés et des renvois ;
- mise à jour de la nomenclature, par création d'en-têtes composés et de renvois et par lemmatisation de mots apparaissant dans les exemples ;
- traitement de questions de graphie, phonologie et sémantisme en collaboration avec la Société des patoisants de Bagnes.

### Intégration du GPSR dans la structure universitaire

Le changement de statut institutionnel du GPSR, qui cessera d'être une institution de la CIIP pour intégrer le cadre de l'Université de Neuchâtel, est prévu pour le milieu de 2008. Les modalités de cette intégration ont été discutées tout au long de l'année par les actuelles et futures instances administratives et financières. Ces modalités ne seront connues dans leurs détails qu'au début 2008.

## Bibliothèque

L'informatisation de la bibliothèque du GPSR, entamée en automne 2006, a désormais atteint son rythme de croisière. Elle consiste pour l'essentiel en l'incorporation du catalogue manuel de l'institution dans une version électronique mise en réseau (voir le précédent *Rapport*, p. 78).

En tant que membre du Réseau des bibliothèques romandes (RERO) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le GPSR contribue à l'enrichissement de ce catalogue collectif, par la création de notices bibliographiques originales ou, pour celles qui y figurent déjà, par l'ajout des informations appropriées. À la fin de l'année 2007, les données ad hoc concernant plus de 2000 exemplaires de la bibliothèque du GPSR étaient consultables, via internet, dans le catalogue RERO.

## Informatique

### *Perfectionnement de la base de données*

Grâce à une somme de plusieurs dizaines de milliers de francs mise à disposition par la Commission pour les Vocabulaires nationaux de l'ASSH (voir le précédent *Rapport*, p. 78), le GPSR a pu reprendre le développement de sa base de données relationnelle pendant l'année 2007. L'objectif premier de cette année était de perfectionner la base de données dans la perspective de la réalisation des index, produits automatiquement par elle, qui achèveront le tome VII (F-) du *Glossaire*.

Pour mener à bien ce chantier, le GPSR s'est assuré la collaboration de l'École supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion, qui avait déjà été son partenaire pour la création et le développement de la base de données; ainsi que celle de M. Davitti, qui avait digitalisé les caractères spéciaux du *Glossaire* lors de son informatisation. Cela a permis d'améliorer certains filtres et de parfaire la présentation des états MS-Access. De nouvelles polices répondant à la norme Unicode ont notamment été mises au point afin de permettre la saisie des majuscules et de certains caractères spéciaux; et de distinguer le statut des mots qui apparaîtront dans les index par des caractères typographiques différents, comme c'est le cas dans le *Glossaire*.

Parallèlement, la saisie des données dans la base informatique s'est poursuivie en 2007. Un subside de l'ASSH a financé cette année le quart de poste de la collaboratrice affectée à cette tâche.

### *Site internet*

Grâce à une enveloppe financière fournie par l'ASSH (voir le précédent *Rapport*, p. 78), le GPSR a pu concrétiser le désir de disposer de son propre site internet. L'institution s'est assurée le concours de spécialistes neuchâtelois pour la résolution des problèmes purement techniques. La société *Arcantel SA*, qui a fourni la structure du site « clefs en mains », assure également, sur le long terme, son hébergement et sa maintenance.

L'entreprise *Pomzed Design* a réalisé le graphisme de la page d'accueil. La Rédaction, responsable de l'intégralité du contenu des pages, procédera à leur mise à jour régulière. La formule retenue offre en effet aux rédacteurs une autonomie maximale, grâce aux outils de gestion et d'édition livrés avec le site. L'institution dispose des deux noms de domaines suivants: [www.glossaire-romand.ch](http://www.glossaire-romand.ch) et [www.gpsr.ch](http://www.gpsr.ch).

## Commission philologique

Suite à des problèmes de santé de son Président, la Commission philologique n'a pas pu tenir sa séance ordinaire en 2007.

## Rédaction et publication

Le fascicule 112 (de *fregnat* à *fripeur*, p. 953-1008 du tome VII) est paru en juillet 2007, daté de 2006. Le fascicule 113 (de *gogan* à *gorge*, p. 393- 448 du tome VIII), daté de 2007, sera publié en 2008.

La brochure contenant les 107<sup>e</sup> et 108<sup>e</sup> rapports annuels de la rédaction, comportant aussi la Bibliographie linguistique bisannuelle (2005-2006), qui occupe 30 pages, est parue en décembre 2007.

Comme chaque année, tous les rédacteurs ont consacré une part plus ou moins importante de leur temps à des activités relevant de la gestion de l'outil informatique et de l'administration

de l'institution. Ils ont également passé plusieurs centaines d'heures de travail à répondre aux demandes de renseignements et de conseils émanant d'étudiants, de chercheurs ou de simples profanes curieux du passé linguistique de notre région; et à participer aux activités de diverses associations scientifiques et culturelles.

#### **Personnel**

Divers aménagements du temps de travail de certains rédacteurs ont permis l'engagement à temps complet, à partir du 1<sup>er</sup> août 2007, de Mme A. Diaconescu, docteur ès lettres de l'Université de Fribourg. Ainsi se trouve rétabli l'équivalent de six pleins temps, total jugé idéal pour la publication de deux fascicules annuels.

Le personnel adjoint à l'équipe rédactionnelle n'a pas subi de modification et se compose donc, à la fin 2007, d'une assistante de rédaction et d'une secrétaire à plein temps, d'une assistante bibliothécaire à 60 %, ainsi que d'une collaboratrice chargée de la saisie des données informatiques à 25 %.



## Annexes

TEXTES OFFICIELS

COMPTES

COMPOSITION DES COMMISSIONS



## TEXTES OFFICIELS

---

### Décision d'abrogation de la Convention intercantonale concernant l'Ecole romande de psychomotricité du 9 mars 1995 et de son avenant du 20 septembre 2002

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et  
La Fondation de droit public de la Haute école de travail social - Institut d'études sociales de Genève (HETS - IES)  
Vu la demande d'intégration de la filière de formation en psychomotricité au sein de la HES-SO déposée par la CIIP le 8 juin 2006,  
Vu le rapport du groupe d'étude CIIP – HES-SO – ERP du 14 février 2007,  
Vu le protocole de décision 3/1/2007 des Comités stratégiques HES-SO-S2 du 26 avril 2007,  
Vu l'art. II de l'Avenant du 20 septembre 2002 à la Convention ci-dessus,

#### Arrêtent

##### Art. 1

La CIIP et la HETS - IES confirment leur décision d'intégrer la filière de formation en psychomotricité au sein de la HES-S2.

##### Art. 2

Sont abrogés de facto la **Convention intercantonale concernant l'Ecole romande de psychomotricité du 9 mars 1995** et son **Avenant du 20 septembre 2002**.

##### Art. 3

La présente décision entre en vigueur immédiatement.

Elle est communiquée

- aux membres de la CIIP et de la CSG,
- à la présidente et au directeur de la Haute école de travail social, Genève,
- au secrétariat général de la CDIP,
- au président des comités directeurs de la HES-SO-S2.

Neuchâtel, Genève, le 23 mai 2007

Pour la Haute école de travail social  
de Genève

Dominique Chautems Leurs  
Présidente

Pierre-Yves Troutot  
Directeur

Pour la Conférence intercantonale de  
l'Instruction publique  
de la Suisse romande et du Tessin

Anne-Catherine Lyon  
Présidente

Christian Berger  
Secrétaire général

## Décision d'abrogation de la Convention intercantonale relative à la production de l'information sur les études et les professions, du 27 septembre 2001

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP),

Vu l'institution par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) d'un *Centre suisse de services Formation professionnelle/orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)*, le 22 juin 2006,

Vu la décision de la CIIP d'intégrer le **Centre romand de production de l'information sur les études et les professions** à la structure nationale CSFO, du 29 mars 2006,

### Arrête

#### Art. 1

La CIIP dénonce formellement par la présente décision la **Convention intercantonale relative à la production de l'information sur les études et les professions**, du 27 septembre 2001, devenue caduque suite à l'intégration du Centre romand OSP dans la structure nationale CSFO.

#### Art. 2

La présente décision entre en vigueur immédiatement.

Elle est communiquée

- aux membres de la CIIP et de la CSG,
- au secrétariat général de la CDIP,
- au directeur du CSFO.

Neuchâtel, le 22 juin 2007

La présidente  
Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général  
Christian Berger

## Décision de la CIIP relative à la création de la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO), et de la conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO)

Vu les nouvelles orientations politiques de la CDIP et de la CIIP, le domaine de la scolarité obligatoire sera l'objet d'un profond remaniement en raison de l'accord HarmoS et de la Convention scolaire romande. Dans le domaine de l'enseignement secondaire 2, le développement des dossiers relatifs aux diplômes (maturité gymnasiale, maturité professionnelle, maturité spécialisée,...) nécessite une collaboration accrue des chef-fe-s de service concerné-e-s.

Avec l'accord des conférences CSG, CSE et CRFP actuelles, la CIIP décide d'un remaniement des deux conférences en créant la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO) et la conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO),

Décisions:

### 1. La CIIP arrête:

#### Art 1

La conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement CSE et la conférence des chef-fe-s de service de la formation professionnelle CRFP sont remplacées, respectivement par la CLEO et la CLPO, créées par la présente décision.

#### Art. 2

La présente décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Elle est communiquée:

- aux membres de la Conférence et de la CSG,
- aux membres des CSE et CRFP,
- au secrétariat général de la CDIP.

### 2. Modification des statuts de la CIIP du 9 mai 1996

La Conférence arrête les modifications suivantes (en gras) de ses Statuts du 9 mai 1996:

#### Art. 31 Principes

<sup>1</sup> En raison du rôle ....

reconnaît aux conférences suivantes le statut de conférence de chef-fe-s de service:

- a) **la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO)**
- b) **la conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO)**
- c) la conférence des chef-fe-s des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)
- d) la conférence des chef-fe-s de service et délégué-es aux affaires culturelles (CDAC)
- e) la conférence des directeurs et directrices de HEP (CDHEP).

### 3. Ratification des mandats des conférences CLEO et CLPO:

La Conférence, vu l'article 33, alinéa 5 des Statuts du 9 mai 1996, ratifie les cahiers des charges des conférences latines de l'enseignement obligatoire CLEO et post-obligatoire CLPO sur proposition du secrétaire général de la CIIP.

Neuchâtel, le 31 août 2007

La présidente

Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général

Christian Berger

## Mandat de la Délégation à la langue française

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, vu les articles 2, alinéa 2, litt. iii et 36 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996<sup>1</sup>, vu la décision du Comité de la CDIP, du 18 janvier 2007, considérant qu'il est nécessaire de se doter d'une structure à même d'assumer cette mission, dans le but d'assurer un suivi de la situation du français en Suisse, de répondre aux questions de politique linguistique susceptibles de survenir, dans le but également d'entretenir des contacts avec les organismes équivalents des autres régions linguistiques de la Suisse et des autres pays ou régions francophones; considérant qu'il s'agit d'une tâche de portée et d'intérêt national, considérant la défense des minorités linguistiques et leur culture;

**arrête :**

### *Institution et mandat général*

**Article premier** <sup>1)</sup> Une commission permanente, dite « Délégation à la langue française », est instituée en qualité d'instrument de travail et de conseil de la Conférence pour les questions relevant de la politique, de l'administration et de l'usage de la langue française, ci-après « la Délégation » (DLF).

<sup>2)</sup> La Délégation a pour missions principales d'observer les pratiques et usages de la langue française en Suisse, en Suisse romande avant tout, de formuler des avis sur l'enseignement des langues, du français en particulier, ainsi que sur les questions générales de politique linguistique qui influent sur le rôle et la position du français, de participer à l'élaboration de propositions en matière de politique linguistique dans les instances de la francophonie, de représenter la Suisse auprès des instances analogues dans les pays de langue française.

### *Tâches particulières*

**Art. 2** La Délégation est plus particulièrement chargée des missions suivantes :

- i. recueillir des informations dans les domaines pertinents, avec l'appui des Universités, Hautes Ecoles et instituts de recherche (fonction d'observatoire des pratiques langagières en Suisse);
- ii. diffuser les informations recueillies auprès des instances concernées, voire dans des cercles plus larges (fonction d'information);
- iii. répondre lorsque des questions de politique linguistique sont adressées à la Conférence, sur la base des informations issues de l'observation des pratiques et de ses contacts avec les organes équivalents des autres pays francophones (fonction de service linguistique);
- iv. constituer un lieu de réflexion et d'analyse de la situation du français en Suisse, en liaison avec les options de politique linguistique envisagées sur les plans cantonal, intercantonal et fédéral; susciter auprès du grand public de telles réflexions ainsi que d'autres activités en rapport avec la langue française (Semaine de la langue française, débats, conférences, etc.; fonction d'émulation / sensibilisation);
- v. entretenir des contacts avec les organes équivalents de la Suisse et des autres pays ou régions francophones (fonction de coordination dans le contexte des échanges nationaux et internationaux).

D'autres tâches particulières peuvent être confiées à la délégation par la Conférence ou son bureau.

### *Statut*

**Art. 3** La Délégation est un organe d'études, de consultation et de proposition, ainsi que de représentation de la Conférence.

Elle relève administrativement du secrétariat général.

<sup>1</sup> Pour rappel : les « Statuts de la CIIP » tels qu'ils ont été définis dans le document du 9 mai 1996, dans l'article 2 (rappel : « [La CIIP] collabore avec les départements de l'administration fédérale compétents et avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique pour toute question relative à la politique, à l'administration et à l'usage de la langue française en Suisse »).

### *Composition*

**Art. 4** La Délégation se compose de 15 personnes, désignées pour leurs compétences spécifiques dans ses domaines de réflexion et d'intervention: a) b) c) d)

4 à 6 personnes issues des Hautes Ecoles et Institutions équivalentes;

4 à 6 personnes issues de milieux professionnels intéressés à la langue française (artistiques, médias, communautés migrantes...);

3 à 5 personnes représentant les instances impliquées dans la coordination scolaire (dont un directeur d'école ou chef de service) et/ou des organismes équivalents des autres régions linguistiques de la Suisse, etc.

Un représentant de la Chancellerie fédérale.

### **Désignation et durée des mandats**

**Art. 5** <sup>1)</sup> La Conférence nomme les membres de la Délégation. Elle désigne son président ou sa présidente.

<sup>2)</sup> La Délégation nomme un bureau de 4 membres. Le président ou la présidente fait partie du bureau.

<sup>3)</sup> Les membres de la Délégation et du Bureau sont nommés pour une durée de 4 ans, renouvelable.

### *Fonctionnement*

**Art. 6** <sup>1)</sup> Le bureau assume l'organisation du travail scientifique et administratif. Il gère sa manière de travailler en fonction des tâches à remplir et assume la responsabilité des mandats attribués à la Délégation.

<sup>2)</sup> La Délégation se réunit deux fois l'an pour prendre connaissance du travail effectué, proposer des orientations de recherche et arrêter des avis à l'intention de la Conférence.

### **Secrétariat**

**Art. 7** <sup>1)</sup> Le secrétariat scientifique de la Délégation est assumé par un collaborateur ou une collaboratrice scientifique du secrétariat général, à raison de 30%.

<sup>2)</sup> Le secrétariat administratif est assuré par un collaborateur ou une collaboratrice du secrétariat général, à raison de 30%.

### *Moyens et dispositions financières*

**Art. 8** <sup>1)</sup> Le budget de fonctionnement de la Délégation fait partie du budget de la Conférence.

<sup>2)</sup> Le président ou la présidente ainsi que les membres du bureau reçoivent une rétribution forfaitaire dont le montant est défini en accord avec le secrétariat général.

<sup>3)</sup> Les membres de la Délégation bénéficient des indemnités conformément aux directives de la Conférence. Pour les déplacements et frais de représentation à l'étranger, les règles en usage sont appliquées.

<sup>4)</sup> Le financement des mandats de recherche particuliers est accordé sur la base d'un projet et d'un budget détaillés.

### *Entrée en vigueur*

**Art. 9** La présente décision entre en vigueur immédiatement. Elle abroge toute disposition antérieure contraire, en particulier la décision sur le même objet du 21 novembre 1991.

Neuchâtel, le 31 août 2007

La présidente  
Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général  
Christian Berger

## Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la conférence romande et tessinoise des chefs d'établissements secondaires CROTCES

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,  
vu la requête de 20 août 2007 de la conférence romande et tessinoise des chefs d'établissements secondaires, ci-après CROTCES,  
vu l'accord de principe du bureau de la CIIP,

### arrête :

**Article premier** La CROTCES est reconnue au sens de la décision de la CIIP du 22 mai 2003 relative à la reconnaissance des conférences de directeurs et directrices d'établissements scolaires.

**Art. 2** La CROTCES traite avec la conférence des chef-fes de service de l'enseignement CSE.

**Art. 3** La présente décision entre en vigueur immédiatement.

Elle est communiquée :

- Aux membres de la CIIP et de la CSG ;
- Au président de la CROTCES ;
- A la conférence des chef-fes de service de l'enseignement CSE.

Neuchâtel, le 31 août 2007

La présidente

Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général

Christian Berger

## Décision relative à l'introduction d'un enseignement de l'anglais en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,  
vu la décision de l'assemblée plénière de la CDIP du 25 mars 2004 concernant la stratégie de la CDIP et programme de travail pour la coordination à l'échelle nationale de l'enseignement des langues à l'école obligatoire,  
vu la déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande (du 30 janvier 2003),  
vu l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Concordat Harnos), du 14 juin 2007,  
vu la Convention scolaire romande du 22 juin 2007,  
considérant le Cadre européen commun de référence pour les langues (2000) du Conseil de l'Europe,  
compte tenu du rapport du groupe de travail « Modalités de mise en œuvre d'un enseignement (ou d'une sensibilisation) de/à l'anglais dès la 5<sup>e</sup> » adopté le 24 janvier 2007 par la Conférence des chefs de service de l'enseignement, sur proposition du secrétaire général et de la Conférence des secrétaires généraux,

**arrête :**

### Article 1

<sup>1</sup> Les cantons introduisent un enseignement généralisé de l'anglais en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années au plus tard dès l'année scolaire 2012/13.

<sup>2</sup> Les cantons qui n'ont pas encore généralisé l'enseignement de l'anglais en 7<sup>e</sup> année à toutes les filières prennent les mesures nécessaires de façon à offrir cet enseignement au plus tard d'ici l'année scolaire 2014/15.

<sup>3</sup> Cet enseignement s'inscrit dans une perspective de didactique intégrée cherchant à coordonner les démarches et les apprentissages réalisés en langues étrangères et en français.

<sup>4</sup> Une coordination verticale entre le degré primaire et le degré secondaire I est assurée au niveau du choix des moyens d'enseignement, des plans d'études et des démarches pédagogiques privilégiées.

### Article 2 Statut et formation des enseignants

<sup>1</sup> L'enseignement de l'anglais aux degrés 5 et 6 est assuré par des enseignants au bénéfice d'une formation en didactique des langues pour le degré primaire et d'une maîtrise de la langue enseignée correspondant aux exigences définies par la CDIP.

<sup>2</sup> Les cantons collaborent à la définition d'un ou de plusieurs modèles de profils de maître primaire susceptible de répondre aux exigences définies dans l'alinéa 1 (maître semi-généraliste, maître avec profil langues ou autres).

<sup>3</sup> Les cantons mandatent les HEP et les institutions de formation des enseignants apparentées afin de mettre en place les filières de formation répondant au(x) modèle(s) défini(s) sous l'alinéa 2 au plus tard à la rentrée 2010/2011.

### Article 3 Objectifs d'apprentissage et dotation horaire

<sup>1</sup> Les objectifs minimaux pour l'enseignement de l'anglais en fin de 6<sup>e</sup> année, aussi bien en expression qu'en compréhension, correspondent au deuxième niveau intermédiaire du *Cadre européen commun de référence pour les langues*, soit le niveau A1.2.

<sup>2</sup> L'enseignement de l'anglais en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années correspond à 90 minutes au minimum par semaine. Les cantons déterminent eux-mêmes les modalités d'intégration de ces périodes à la grille horaire des élèves et à l'horaire de travail des enseignants.

### Article 4 Moyens d'enseignement

<sup>1</sup> Les cantons collaborent au choix d'une ou de plusieurs collections de moyens d'enseignement pour les degrés 5 et 6 par l'intermédiaire de la Commission romande d'évaluation des ressources et projets didactiques. Un appel d'offres est lancé dans ce but.

<sup>2</sup> Le choix de cette collection de moyens d'enseignement s'appuie sur un ensemble de critères en lien notamment avec les principes définis dans la Déclaration de la CIIP sur la politique des langues du 30 janvier 2003. Ces critères ont été l'objet d'une validation par le GREL (Groupe de référence langues) et la CSE (Conférence des chefs de service de l'enseignement).

<sup>3</sup> L'appel d'offres pour le choix d'une ou de plusieurs collections sera élargi aux degrés 7 à 9 dans le souci d'assurer une coordination verticale de l'enseignement de l'anglais.

<sup>4</sup> Le choix de ces collections concernera également, dans la mesure du possible et avec les adaptations nécessaires, les classes germanophones des trois cantons bilingues.

#### Article 5 Phase pilote

<sup>1</sup> Une phase pilote est mise en place en 2008/09 et 2009/10 dans une cinquantaine de classes de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> (5 à 10 classes par canton selon la taille). Elle vise notamment à mettre à l'épreuve la progression définie en fonction des niveaux à atteindre ainsi qu'à vérifier la validité du choix des moyens d'enseignement.

<sup>2</sup> La phase pilote est également l'occasion d'une expérimentation d'activités d'immersion et de modules interlangues (permettant de mettre en relation les apprentissages et les démarches réalisés en anglais et en allemand).

<sup>3</sup> La phase pilote est sous la responsabilité du secrétariat général de la CIIP en collaboration avec le RERLANG (réseau des responsables cantonaux de l'enseignement des langues). L'IRD assure son évaluation.

<sup>4</sup> A l'issue de la phase pilote, la CIIP confirme sa décision initiale concernant le choix des moyens d'enseignement ainsi que le niveau des objectifs visés en fin de 6<sup>e</sup> sur la base des résultats de la phase pilote.

#### Article 6 Phase de transition

<sup>1</sup> Dans une période transitoire, dans l'attente que les enseignants ayant reçu la nouvelle formation initiale (cf. article 2) soient en nombre suffisant, l'enseignement de l'anglais aux degrés 5 et 6 est assuré par des enseignants généralistes primaires et/ou par des enseignants spécialistes du secondaire I ayant suivi une formation complémentaire adaptée.

<sup>2</sup> Pour être admis à enseigner l'anglais au cours de cette phase transitoire, les enseignants généralistes doivent faire la preuve d'une bonne maîtrise de l'anglais attestée par la réussite d'un examen de niveau C1 du CECR (*Cadre européen commun de référence pour les langues*)

<sup>3</sup> Les enseignants généralistes n'étant pas en mesure de répondre à l'exigence d'un niveau C1 mais attestant d'un niveau B2 du CECR (*Cadre européen commun de référence pour les langues*) ont la possibilité de suivre une formation continue en anglais mise en place sur le plan cantonal ou intercantonal.

#### Article 7 Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur immédiatement.

Elle est communiquée :

- aux membres de la CIIP,
- au secrétariat général de la CDIP/CH.

Neuchâtel, le 20 septembre 2007

La présidente  
Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général  
Christian Berger

## Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de l'Association des inspecteurs et directeurs des écoles primaires de la Suisse romande et du Tessin - AIDEP

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

vu la requête du 27.09.2007 de l'Association des inspecteurs et directeurs des écoles primaires de la Suisse romande et du Tessin, ci-après l'AIDEP,

vu l'accord de principe du Bureau de la CIIP de reconnaître les associations/conférences procédant de la scolarité obligatoire, du 31.08.2007,

**arrête :**

**Article premier** L'AIDEP est reconnue au sens de la Décision de la CIIP du 22 mai 2003 relative à la reconnaissance des conférences de directeurs et directrices d'établissements scolaires.

**Art. 2** L'AIDEP traite avec la conférence des chefs de service de l'enseignement obligatoire (CSE), remplacée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par la conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO).

**Art. 3** La présente décision entre en vigueur immédiatement.

Elle est communiquée :

- Aux membres de la CIIP et de la CSG ;
- Au président de l'AIDEP, M. Denis Métrailler, à Bramois,
- A la présidence de la CSE.

Neuchâtel, le 9 novembre 2007

La présidente  
Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général  
Christian Berger

## Décision de la CIIP relative à la reconnaissance de la conférence romande des directions d'écoles du CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire - CordASSC

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,  
vu la requête du 27 septembre 2006, de la conférence romande des directions d'écoles ASSC, ci-après CordASSC,  
sur proposition du secrétaire général de la Conférence,

### arrête:

**Article premier** La CordASSC est reconnue au sens de la Décision de la CIIP du 22 mai 2003 relative à la reconnaissance des conférences de directeurs et directrices d'établissements scolaires.

**Art. 2** La CordASSC traite avec la conférence des chefs d'office de la formation professionnelle (CRFP), remplacée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par la conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO).

**Art. 3** La présente décision entre en vigueur immédiatement.

Elle est communiquée:

- Aux membres de la CIIP et de la CSG;
- Au président de la CordASSC, M. Philippe Weiser, à Delémont;
- A la présidence de la CRFP.

Neuchâtel, le 9 novembre 2007

La présidente  
Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général  
Christian Berger

## Mandat et organisation de la conférence latine de l'enseignement obligatoire CLEO

### 1. Mandat général

La conférence latine de l'enseignement obligatoire (CLEO) est un instrument de travail de la CIIP (ci-après la Conférence) au sens des art. 31 à 35 des Statuts. Elle traite des questions relevant de l'ensemble de la scolarité obligatoire.

### 2. Tâches

La CLEO

- a) étudie et propose à la Conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes;
- b) exécute les décisions de la Conférence et assure leur application dans les cantons;
- c) formule des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence ou la Conférence des secrétaires généraux;
- d) tient lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

Elle collabore avec le secrétaire général de la CIIP pour la préparation des décisions de la Conférence et pour la surveillance de leur exécution.

### 3. Composition

Chaque département y est représenté par une délégation composée d'un ou deux chefs de service ou hauts fonctionnaires. Les membres de la délégation cantonale sont formellement désignés par le chef ou la cheffe de département. Ils représentent la position officielle du département.

En cas de vote, chaque canton dispose d'une seule voie.

### 4. Présidence

Elle est assumée par un membre de la CLEO pour une durée de deux ans selon le principe du tournus cantonal. Il appartient au canton concerné de désigner la personne qui assure la présidence.

### 5. Vice-présidence

Elle est assumée par le membre de la CLEO appelé à reprendre, en principe, la présidence après la période biennale, selon le tournus arrêté.

### 6. Bureau

Un bureau prépare les séances, assure leur suivi et exécute les affaires courantes. Il se compose de quatre personnes:

- i) le président en charge;
- ii) le vice-président;
- iii) un autre membre de la conférence
- iv) un collaborateur du secrétariat général.

Les membres du bureau i à iii sont issus de cantons différents et représentent les deux degrés de la scolarité obligatoire.

### 7. Fonctionnement

Si nécessaire, et avec l'accord du secrétaire général de la CIIP, la CLEO peut se doter d'un règlement.

### 8. Séances

La CLEO se réunit selon les besoins.

### 9. Secrétariat scientifique

Les travaux de la CLEO sont soutenus par un-e collaborateur/trice scientifique du secrétariat général de la CIIP.

Neuchâtel, le 29 novembre 2007

La présidente

Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général

Christian Berger

## Mandat et organisation de la conférence latine de l'enseignement post-obligatoire CLPO

### 1. Mandat général

La conférence latine de l'enseignement post-obligatoire (CLPO) est un instrument de travail de la CIIP (ci-après la Conférence) au sens des art. 31 à 35 des Statuts. Elle traite des questions relevant de l'ensemble de l'enseignement post-obligatoire : secondaire II (formation générale et formation professionnelle) ainsi que du tertiaire non HES et non universitaire.

### 2. Tâches

La CLPO

- a) étudie et propose à la Conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes ;
- b) exécute les décisions de la Conférence et assure leur application dans les cantons ;
- c) formule des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence ou la Conférence des secrétaires généraux ;
- d) tient lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

Elle collabore avec le secrétaire général de la CIIP pour la préparation des décisions de la Conférence et pour la surveillance de leur exécution.

La CLPO traite des questions relevant de l'ensemble de la formation générale du degré secondaire II, de la formation professionnelle et du domaine tertiaire non HES et non universitaire, pour autant qu'elles ne soient pas traitées par un autre organe de coordination.

Les objectifs poursuivis peuvent être soit stratégiques – *portés au niveau politique et/ou bénéficiant d'un soutien politique actif de la CIIP* –, soit opérationnels – *en principe globalement soutenus au niveau de la CIIP car, indispensables dans une optique de coordination intercantonale* –.

Elle exerce la surveillance sur les organes opérationnels mis en place sous son égide.

### 3. Domaines spécifiques

La CLPO peut siéger en composition restreinte afin de traiter des tâches spécifiques de la formation de culture générale, de la formation professionnelle ou du domaine tertiaire non HES ou non universitaire.

Elle entretient des relations de travail avec les services de l'administration fédérale et les associations professionnelles.

Les relations politiques passent par la Conférence.

La CLPO rend compte au secrétariat général.

### 4. Composition

Chaque département y est représenté par une délégation composée d'un ou deux chefs de service ou hauts fonctionnaires. Les membres de la délégation cantonale sont formellement désignés par le chef ou la cheffe du département. Ils représentent la position officielle du département.

En cas de vote, chaque canton dispose d'une seule voix.

### 5. Présidence

La présidence est assumée par un membre de la CLPO pour une durée de deux ans selon le principe du tournoi cantonal. Il appartient au canton concerné de désigner la personne qui assure la présidence.

### 6. Vice-présidence

Elle est assumée par le membre de la CLPO appelé à reprendre, en principe, la présidence après la période biennale, selon le tournoi arrêté.

## 7. Bureau

Un bureau prépare les séances, assure leur suivi et exécute les affaires courantes. Il se compose de cinq personnes :

- i) le président en charge ;
- ii) le vice-président ;
- iii) deux autres membres de la conférence
- iv) un collaborateur du secrétariat général.

Les membres du bureau i à iii sont issus de cantons différents et représentent entre eux les degrés secondaires II (formation générale et formation professionnelle) ainsi que le secteur tertiaire non HES et non universitaire.

## 8. Fonctionnement

Si nécessaire, et avec l'accord du secrétaire général de la CIIP, la CLPO peut se doter d'un règlement.

## 9. Séances

La CLPO se réunit selon les besoins.

## 10. Secrétariat scientifique

Les travaux de la CLPO sont soutenus par un-e collaborateur/trice scientifique du secrétariat général de la CIIP.

Neuchâtel, le 29 novembre 2007

La présidente  
Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général  
Christian Berger



## COMPTES 2007

## Secrétariat général de la CIIP

Nos	Libellés	Budget 2007 <sup>1</sup>	Comptes 2007
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>6'422'300.00</b>	<b>6'208'890.08</b>
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2'668'100.00</b>	<b>2'540'324.80</b>
3000	Traitement personnel	2'490'000.00	2'339'121.35
3010	Salaires occasionnels	57'000.00	73'810.90
3011	Auteurs d'examens	112'100.00	111'703.35
3050	Autres charges du personnel	9'000.00	15'689.20
<b>31</b>	<b>Biens, services, marchandises</b>	<b>499'200.00</b>	<b>459'190.83</b>
<b>3100</b>	<b>Fonctionnement général</b>	<b>164'200.00</b>	<b>138'101.53</b>
3101	Fournit. de bureau et imprimés	50'000.00	46'779.50
3102	Télécommunications, frais postaux	47'000.00	37'612.33
3103	Maintenance info., photocopieur	52'700.00	37'932.05
3104	Machines, mobilier et équipement	11'000.00	12'940.85
3110	Livres et périodiques	1'000.00	1'016.80
3121	Cotisations	2'500.00	1'820.00
3130	Immeubles	318'500.00	307'892.65
3131	Loyers	248'000.00	246'390.00
3132	Eau, gaz, chauffage et électricité	22'500.00	17'469.35
3133	Entretiens des bâtiments/jardins	48'000.00	44'033.30
3140	Autres frais divers	16'500.00	13'196.65
3141	Assurances	1'500.00	899.85
3142	Divers	5'000.00	2'810.00
3143	Manif. et réceptions d'hôtes	10'000.00	9'486.80
<b>32</b>	<b>Commissions et travaux divers</b>	<b>313'000.00</b>	<b>337'480.05</b>
<b>3200</b>	<b>Commissions</b>	<b>87'000.00</b>	<b>57'573.60</b>
3210	Déplacements	50'000.00	48'634.50
3221	Mandats, expertises, journées d'études	58'000.00	54'947.25
3222	CRFP projets	60'000.00	0.00
3224	Délégation à la langue française	58'000.00	69'324.70
3225	Enseignement spécialisé OPERA		107'000.00
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	<b>5'000.00</b>	<b>5'000.00</b>
3300	Amortissements informatique	5'000.00	5'000.00
<b>34</b>	<b>Participations</b>	<b>2'688'000.00</b>	<b>2'623'000.00</b>
3400	Financement de l'IRDP	1'865'000.00	1'865'000.00
3401	Financement du glossaire	260'000.00	260'000.00
3402	Financement CSFO 2007	498'000.00	498'000.00
3403	Couverture déficit IRDP	65'000.00	0.00
<b>35</b>	<b>Subventions à des tiers</b>	<b>249'000.00</b>	<b>243'894.40</b>
3500	Fondation Education et développement	44'000.00	39'900.00
3510	La science appelle les jeunes	30'000.00	30'000.00
3520	Uni 5 <sup>e</sup> / CCO projets	40'000.00	40'000.00
3540	FREREF	15'000.00	14'189.00
3550	Conférence suisse des offices de formation professionnelle	70'000.00	70'000.00
3560	Fondation Education et environnement	40'000.00	39'805.40
3570	Assises du SER	10'000.00	10'000.00

<sup>1</sup> Budget 2007 adapté suite au départ de la production documentaire au niveau national (CSFO)

Nos	Libellés	Budget 2007	Comptes 2007
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>6'422'300.00</b>	<b>6'266'262.71</b>
<b>41</b>	<b>Revenus des biens</b>	<b>22'000.00</b>	<b>58'995.82</b>
4100	Intérêts actifs	22'000.00	58'995.82
<b>42</b>	<b>Autres revenus</b>	<b>6'000.00</b>	<b>9'001.99</b>
4210	Recettes diverses	5'000.00	8'288.34
4230	CIIP - vente à des tiers	1'000.00	713.65
<b>43</b>	<b>Contributions diverses</b>	<b>812'900.00</b>	<b>818'190.90</b>
4300	Contributions services généraux	626'900.00	626'900.00
4301	Remboursement de traitements	64'000.00	67'290.90
4310	Contributions loyers	122'000.00	124'000.00
<b>44</b>	<b>Contributions des cantons</b>	<b>5'241'614.00</b>	<b>5'351'474.00</b>
<b>440</b>	<b>Contributions ordinaires</b>	<b>5'241'614.00</b>	<b>5'244'474.00</b>
4400	Contribution ordinaire	5'136'614.00	5'136'614.00
4410	Contribution du Tessin	65'000.00	67'860.00
4430	Contribution Neuchâtel, loyer	40'000.00	40'000.00
<b>445</b>	<b>Contributions autres</b>	<b>0.00</b>	<b>107'000.00</b>
4451	Enseignement spécialisé OPERA	0.00	107'000.00
<b>45</b>	<b>Contributions fédérales</b>	<b>25'200.00</b>	<b>28'600.00</b>
4500	OFFT pour CRFP	15'200.00	18'600.00
4520	Autres contributions	10'000.00	10'000.00
<b>46</b>	<b>Contribution des réserves</b>	<b>314'586.00</b>	<b>0.00</b>
4601	Prélèvement réserve CIIP	254'586.00	0.00
	Prélèvement réserve CRFP	60'000.00	0.00

#### RÉCAPITULATION CIIP

Total des charges	6'422'300.00	6'208'890.08
Total des recettes	6'422'300.00	6'266'262.71
<b>EXCÉDENT DE REVENUS</b>		<b>57'372.63</b>

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

ACTIF		PASSIF	
Caisse	882.20	Créanciers	62'806.50
CCP	734'975.78	Fluctuation titres	53'743.70
BCN c/c	38'370.15	Passifs transitoires	131'665.47
BCN titres	247'241.20	Liaison IRDP	976'574.90
Raiffeisen c/c	7'474.35		
Raiffeisen épargne	958'032.40	HEP - Mobilité	72'366.96
Raiffeisen titres	1'171'255.95	Batterie de tests CCO	141'911.91
Etat de Neuchâtel	818'838.45	PPP-ésn, médias	14'745.93
Débiteurs	691'800.05	Education aux médias	70'000.00
Actifs transitoires	36'170.83	Validation des acquis	60'157.62
HEP - revue	945.00	FREREF	32'914.38
		ICT dans ens. spécialisé	1'859.00
		Mobilier et machines	3'585.32
		Réserve générale	3'083'654.67
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4'705'986.36</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4'705'986.36</b>

## Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques

	Budget 2007	Comptes 2007
<b>Ventes</b>	<b>3'046'000.00</b>	<b>3'342'634.41</b>
Scolarité obligatoire	2'106'000.00	2'159'042.51
Domaine professionnel	940'000.00	1'183'591.90
<b>Réalisations et réimpressions</b>	<b>3'366'000.00</b>	<b>3'389'544.25</b>
Scolarité obligatoire	2'508'000.00	2'359'964.60
Domaine professionnel	858'000.00	1'029'579.65
<b>Variation des stocks</b>		<b>31'220.00</b>
Scolarité obligatoire		31'220.00
Domaine professionnel		
<b>RÉSULTAT SUR MOYENS D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>-320'000.00</b>	<b>-78'129.84</b>
Autres revenus	1'000.00	1'959.00
Divers	1'000.00	1'959.00
Droits d'auteurs		0.00
Provision maths 7-8-9		
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>271'500.00</b>	<b>283'143.84</b>
Frais d'administration	250'000.00	270'000.00
Informatique	15'000.00	10'800.45
Droits de timbre, taxes et frais		249.43
Frais divers	6'500.00	2'093.96
<b>Commissions - expertises</b>	<b>40'000.00</b>	<b>20'809.50</b>
Commisions	20'000.00	15'748.10
Expertises, conseils juridiques	20'000.00	5'061.40
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-630'500.00</b>	<b>-380'124.18</b>
Revenus des biens	106'500.00	145'322.69
Intérêts et rendement des titres	150'000.00	190'757.74
Droit titres/Mandat gestion	-43'500.00	-45'435.05
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-524'000.00</b>	<b>-234'801.49</b>

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2007

## ACTIF

Banque	1'837'299.15
Titres	3'734'739.68
Intérêts courus	18'167.00
Débiteurs	112'042.08
Impôts anticipés	4'482.75
Actifs transitoires	0.00
Stock - inventaire	65'000.00

## TOTAL ACTIF

5'771'730.66

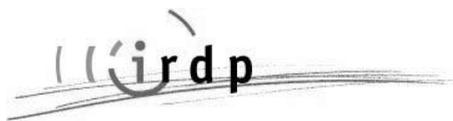
## PASSIF

Créanciers	667'701.80
Passifs transitoires	0.00
Compte courant TVA	4'330.75
Réserve	5'099'698.11

## TOTAL PASSIF

5'771'730.66

## Institut de recherche et de documentation pédagogique



Nos	Libellés	Budget 2007	Comptes 2007
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>2'339'900.00</b>	<b>2'205'001.36</b>
<b>30</b>	<b>Charges de Personnel</b>	<b>1'746'600.00</b>	<b>1'665'145.45</b>
3000	Traitement personnel	1'646'000.00	1'556'769.40
3010	Salaires occasionnels	96'100.00	103'756.05
3050	Autres charges du personnel	4'500.00	4'620.00
<b>31</b>	<b>Biens, services, marchandises</b>	<b>296'500.00</b>	<b>256'696.39</b>
3100	Fonctionnement général	162'500.00	131'987.14
3101	Fournitures de bureau et imprimés	43'500.00	24'313.97
3102	Télécom., affranchissements, taxes	38'000.00	34'730.04
3103	Maintenance info., photocopieur	48'200.00	43'095.83
3104	Machines, mobilier et équipement	10'000.00	8'896.20
3105	Matériel recherche scientifique	3'000.00	2'725.37
3111	Livres et périodiques	16'000.00	15'040.07
3121	Cotisations	2'300.00	2'611.41
3124	Traductions	1'500.00	574.25
3130	Immeubles	130'500.00	121'261.40
3131	Loyers	102'000.00	102'000.00
3132	Eau, gaz, chauffage, électricité	20'000.00	11'798.60
3133	Entretien des bâtiments/jardins	8'500.00	7'462.80
3140	Autres frais divers	3'500.00	3'447.85
3141	Assurances	800.00	858.90
3142	Divers	1'200.00	1'489.70
3143	Manif. et réceptions d'hôtes	1'500.00	1'099.25
<b>32</b>	<b>Commissions et travaux divers</b>	<b>38'900.00</b>	<b>38'259.52</b>
3200	Commissions	3'900.00	3'047.70
3210	Déplacements	24'000.00	27'058.40
3221	Mandats, expertises, journées d'étude	10'000.00	8'153.42
3224	Traitements statistiques ext.	1'000.00	0.00
<b>33</b>	<b>Amortissements</b>	<b>5'000.00</b>	<b>0.00</b>
3300	Amortissements informatique	5'000.00	0.00
<b>34</b>	<b>Participations</b>	<b>252'900.00</b>	<b>244'900.00</b>
3430	Services généraux du SG	94'900.00	94'900.00
3440	Programmes de recherches	8'000.00	0.00
3450	Consortiums romands	150'000.00	150'000.00

Nos	Libellés	Budget 2007	Comptes 2007
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>2'339'900.00</b>	<b>2'205'983.93</b>
<b>41</b>	<b>Revenus des biens</b>	<b>1'000.00</b>	<b>5'900.00</b>
4100	Intérêts actifs	1'000.00	5'900.00
<b>42</b>	<b>Autres Revenus</b>	<b>220'900.00</b>	<b>225'213.93</b>
4211	Publications	6'000.00	5'872.92
4212	Frais de port	500.00	682.60
4213	Divers	17'400.00	439.70
4220	Remboursement de traitements	90'000.00	102'456.00
4221	Remboursement salaires occasionnels	107'000.00	115'762.71
<b>43</b>	<b>Contributions</b>	<b>1'977'100.00</b>	<b>1'974'870.00</b>
4301	Contributions services généraux	112'100.00	109'870.00
4401	Contributions des cantons	1'865'000.00	1'865'000.00
4501	Contributions fédérales	0.00	0.00
4601	Contribution de la réserve	140'900.00	0.00

#### RÉCAPITULATION IRDP

Total des charges	2'339'900.00	2'205'001.36
Total des revenus	2'339'900.00	2'205'983.93
<b>EXCÉDENT DE REVENUS</b>		<b>982.57</b>

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

ACTIF		PASSIF	
Débiteurs	852.00	Créanciers	18'640.20
Actifs transitoires	182.00	Passifs transitoires	5'772.80
Compte de liaison SG	976'574.90	Provision mobilier/info.	14'356.40
		Consortium PISA	334'155.95
		EVAMAR	29'916.60
		HarmoS	131'667.38
		Pôles de recherche	174244.45
		Réserve	268'855.12
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>977'608.90</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>977'608.90</b>

## Glossaire des patois de la Suisse romande

Nos	Libellés	Budget 2007	Comptes 2007
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>1'287'500.00</b>	<b>1'300'247.34</b>
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>1'078'700.00</b>	<b>1'113'867.55</b>
3000	Traitement du personnel	99'000.00	98'334.95
3010	Salaires occasionnels-contractuels	23'700.00	21'502.45
3020	Salaires à charge de tiers	955'000.00	989'000.00
3050	Autres charges de personnel	1'000.00	5'030.15
<b>31</b>	<b>Biens, services et marchandises</b>	<b>192'800.00</b>	<b>172'476.74</b>
3100	Fonctionnement général	105'700.00	87'840.54
3101	Fournitures de bureau	4'500.00	4'101.80
3102	Télécommunications, frais postaux	16'000.00	13'197.20
3103	Maintenance informatique	21'300.00	9'054.40
3104	Machines, mobilier et équipement	7'000.00	4'487.15
3110	Livres et périodiques	20'900.00	20'609.54
3122	Publications	36'000.00	36'390.45
3130	Immeubles	85'000.00	82'254.05
3131	Loyers	68'500.00	68'016.00
3132	Eau, gaz, chauffage, électricité	14'000.00	11'452.60
3133	Entretien des bâtiments	2'500.00	2'785.45
3140	Autres frais divers	2'100.00	2'382.15
3141	Assurances	1'500.00	941.15
3142	Frais de révision	0.00	1'200.00
3143	Réceptions d'hôtes	600.00	241.00
<b>32</b>	<b>Commissions et déplacements</b>	<b>4'000.00</b>	<b>1'903.05</b>
3200	Commission philologique	2'500.00	169.20
3210	Déplacements	1'500.00	1'733.85
<b>34</b>	<b>Participations</b>	<b>12'000.00</b>	<b>12'000.00</b>
3430	Services généraux du SG	12'000.00	12'000.00
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>1'287'500.00</b>	<b>1'257'238.61</b>
<b>41</b>	<b>Revenus des biens</b>	<b>700.00</b>	<b>2'982.21</b>
4100	Intérêts actifs	700.00	2'982.21
<b>42</b>	<b>Autres revenus</b>	<b>8'600.00</b>	<b>5'256.40</b>
4211	Publications	8'000.00	4'885.00
4212	Frais de port	600.00	371.40
<b>44</b>	<b>Contributions</b>	<b>1'278'200.00</b>	<b>1'249'000.00</b>
4401	Contribution des cantons	260'000.00	260'000.00
4501	Contribution fédérale	955'000.00	989'000.00
4601	Contribution de la réserve	63'200.00	

## RÉCAPITULATION GPSR

Total des charges	1'287'500.00	1'300'247.34
Total des revenus	1'287'500.00	1'257'238.61
<b>EXCÉDENT DE CHARGES</b>		<b>43'008.73</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

ACTIF		PASSIF	
Caisse	1'574.35	Créanciers	69'899.35
CCP	135'983.56	Passifs transitoires	46'130.85
BCN	4'680.75		
Etat	131'188.08	Réserve	222'802.88
Débiteurs	65'263.00		
Actifs transitoires	142.34		
Inventaire	1.00		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>338'833.08</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>338'833.08</b>

## Composition de la Conférence, de ses organes et commissions en 2007

### Organes de la Conférence

#### Assemblée plénière (CIIP)

BERNE	Bernhard PULVER
FRIBOURG	Isabelle CHASSOT
GENEVE	Charles BEER
JURA	Elisabeth BAUME-SCHNEIDER
NEUCHÂTEL	Sylvie PERRINJAQUET
TICINO	Gabriele GENDOTTI
VALAIS	Claude ROCH vice-président
VAUD	Anne-Catherine LYON présidente
CDIP	Hans AMBÜHL invité permanent
Secrétaire général	Christian BERGER
Secrétariat	Patricia TAÏS

<b>Bureau de la CIIP</b>	Anne-Catherine LYON présidente
	Jean-François STEIERT
	Michel PERRIARD
	Christian BERGER secrétaire général
	Patricia TAÏS secrétariat

#### Secrétariat général de la CIIP (SG CIIP)

##### *Collaborateurs et collaboratrices*

Christian BERGER	Secrétaire général
Laurence CATTIN	Collaboratrice administrative
Raymond CLAVEL	Collaborateur scientifique
Caroline CODONI-SANCEY	Collaboratrice scientifique
Virginie CONTI	Collaboratrice scientifique DLF
Concetta COPPOLA	Collaboratrice administrative
Odile CORNUZ	Collaboratrice scientifique DLF → 31.8.07
Matteo CAPPONI	Collaborateur scientifique DLF dès le 1.9.07
Yves DELAMADELEINE	Collaborateur scientifique
Séverine ERARD	Collaboratrice administrative
Anissa GERARD	Apprentie
Christian GEORGES	Collaborateur scientifique
Jean-Claude GOSTELI	Collaborateur scientifique
Valérie JAQUET	Collaboratrice administrative
Luis MAIA	Concierge
Florence GILLET	Administratrice
Jean-Pascal MOUGIN	Adjoint du secrétaire général
Michel NICOLET	Collaborateur scientifique
Ursula NUSSBAUMER	Collaboratrice administrative
Claude PAROZ	Collaborateur scient. → 31.8
Myriam SCHNEIDER	Collaboratrice administrative
Pascale SCHREYER	Collaboratrice administrative
Sylvia STÄHLI	Collaboratrice administrative
Roberto STOCO	Collaborateur scientifique
Patricia TAÏS	Assistante de direction
Chantal TOMASONI	Collaboratrice administrative
Véronique VUILLAUME-SANGLARD	Collaboratrice administrative

#### Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)

##### Secrétariat général

Denis BILLOTTE	secrétaire général
Laura PERRET ROLLI	secrétaire générale adjointe

##### Conseil politique (CP CUSO)

FRIBOURG	Isabelle CHASSOT
GENEVE	Charles BEER
JURA	Elisabeth BAUME-SCHNEIDER
NEUCHÂTEL	Sylvie PERRINJAQUET
VALAIS	Claude ROCH
VAUD	Anne-Catherine LYON présidente
Président du CA CUSO	Dominique ARLETTAZ à titre consultatif
Secrétaire général	Denis BILLOTTE à titre consultatif

##### Conseil académique (CA CUSO)

UNI-FR	Urs ALTERMATT → 14.3.07 puis Guido VERGAUWEN
UNI-GE	Jacques WEBER → 14.7.07 puis Jean-Dominique VASSALLI
UNI-NE	Alfred STROHMEIER → 5.2.07 puis Jean-Pierre DERENDINGER
UNI-L	Dominique ARLETTAZ président
IDHEAP	Jean-Loup CHAPPELET à titre consult.
IUED	Michel CARTON à titre consultatif
ISDC	Eleanor RITAINE à titre consultatif
IUHEI	Philippe BURRIN à titre consultatif
IUKB	Gilles CRETENAND à titre consultatif → 31.7.07 puis Frédéric DARBELLAY
Président CCG CUSO	Michel MONBARON à titre consultatif → 14.3.07 puis Hans BECK
Secrétaire général	Denis BILLOTTE à titre consultatif

##### Commission de coordination et de gestion (CCG CUSO)

UNI-FR	Michel MONBARON président → 14.3.07
UNI-GE	Jean KELLERHALS → 14.7.07 puis Yves FLÜCKIGER
UNI-NE	Hans BECK président dès le 15.3.07
UNI-L	Danielle CHAPERON
Représ. d'instituts membres associés	Jacques-André VULLIET (IDHEAP) Yvan DROZ (IUED) Gilles CRETENAND (IUDB) à titre consultatif → 31.7.07 puis Frédéric DARBELLAY Michael GRONEBERG à titre consultatif → 28.2.07 puis Isabelle WIENAND
Actionuni (corps intermédiaire)	Benjamin RUDAZ à titre consultatif
UNES	Jean-Philippe ANSERMET à titre consult.
EPFL	Beat MÜNCH à titre consultatif
UNI-BS	Claude SCHWAB à titre consultatif
UNI-BE	Denis BILLOTTE
Secrétaire général	

**Conseils consultatifs****Conseil de la coordination (CC)**

Législatif BERNE	Stéphane BOILLAT
Législatif FRIBOURG	Jean-Pierre GALLEY → mai
	Olivier SUTER dès octobre
Législatif GENÈVE	Janine HAGMANN
Législatif JURA	Francis GIRARDIN
Législatif NEUCHÂTEL	Béatrice BOIS
Législatif VALAIS	Laurent LÉGER
Législatif VAUD	Jean-Robert YERSIN dès septembre
TICINO	Diego ERBA
CSG	Alain BECKER
CSE	Daniel BROSY
CRFP	Jacques-André MAIRE
AIDEP	Claude-Alain KLEINER président
CDGSRT	Guy LUISIER
CROTCEs	Jean DELACRÉTAZ
Philosophie/éthique	vacant
Economie	vacant
SER	Francis BAOUR
	Jean-François KUNZI
	Georges PASQUIER
	Marcel BULLIARD (SPFF)
FAPERT	Christiane LAVANCHY
	Patricia REBER-PARVEX
	Anne SEYDOUX
SG CIIP	Christian BERGER
	Concetta COPPOLA secr.

**Conseil de la recherche en éducation (CRE)**

\* les membres du bureau ont un astérisque

Présidente	Elisabeth BAUME SCHNEIDER
Membres d'office	Matthis BEHRENS - IRDP *
	Stefan C. WOLTER – CSRE
Unités / Centres de recherche cantonaux	Emanuele BERGER – TI *
	Alex BLANCHET – VD *
	Karin MULLER – GE
	Anne-Marie BROI – NE
	Christian MERKELBACH – BE
	Antoine MUDRY – VS
Universités	Marcel CRAHAY – GE
	Marie-José BÉGUELIN – NE
Représentants HEP	Georges HOEFFLIN – VD
SSRE/UNI-FR	Tania OGAY
SER	Suzanne SCHÖB
	Georges PASQUIER
Invité permanent	Christian BERGER
Secrétariat	Elisabeth EGGER

**Conférences****Conférence des secrétaires généraux (CSG)**

BERNE	Béatrice CHISSALÉ
FRIBOURG	Michel PERRIARD
GENEVE	Frédéric WITTEWER
JURA	Olivier TSCHOPP
NEUCHÂTEL	Alain BECKER
TICINO	Diego ERBA
VALAIS	Jean-François LOVEY
VAUD	Jean-François STEIERT président
SG CIIP	Patricia TAÏS secrétariat
Invité permanent CIIP	Christian BERGER
Invité permanent CDIP	Hans AMBÜHL
Invité permanent IRDP	Matthis BEHRENS

**Conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE)**

\* les membres du Bureau ont un astérisque

BERNE	Dominique CHÉTELAT
	Denis RACLE
FRIBOURG	Léon GURTNER
	Nicolas RENEVEY
GENEVE	Daniel PILLY
	Didier SALAMIN
	Georges SCHÜRCH
JURA	Alain BEUCHAT → Olivier TSCHOPP
	Daniel BROSY
NEUCHÂTEL	Jean-Claude MARGUET * président
	Cédric BÉGUIN → mars
TICINO	Mirko GUZZI
	Renato VAGO
VALAIS	Francesco VANETTA
	Michel BEYTRISON
	Jean-François LOVEY*
VAUD	Daniel CHRISTEN* vice-président
	Cilette CRETTON
	Jean-Pierre ROCHAT
SG CIIP	Christian BERGER invité permanent
	Caroline CODONI-SANCEY * secr.

**Conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)**

\* les membres du Bureau ont un astérisque

BERNE	Jean-Pascal LÜTHI
FRIBOURG	Fritz WINKELMANN* vice-président
GENEVE	Grégoire EVEQUOZ
	Daniel PILLY
JURA	Jean-Luc PORTMANN
	Olivier TSCHOPP
NEUCHÂTEL	Jacques-André MAIRE * président
	Maryse DE KAENEL → juin
TICINO	Vincenzo NEMBRINI
	Gianni MORESI
VALAIS	Claude POTTIER
VAUD	Jean-Pierre ROCHAT
	Alain GARNIER
SG CIIP	Jean-Pascal MOUGIN *

**Conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)**

BERNE	Maurin SCHMID
FRIBOURG	Marc CHASSOT
GENEVE	Jean-Pierre CATTIN
JURA	Jean-Pierre GILLABERT
NEUCHÂTEL	Claude JEANDROZ
TICINO	Marco LAFRANCHI
VALAIS	Daniel CORDONIER président
VAUD	Isabel TAHER-SELLES
SG CIIP	Christian BERGER
	Jean-Pascal MOUGIN
	Concetta COPPOLA secr.

**Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC)**

BERNE	Anne-Catherine SUTERMEISTER
FRIBOURG	Gérald BERGER président
GENEVE	Joëlle COME
JURA	Jean-Marc VOISARD
NEUCHÂTEL	Suzanne BERI présidente
VALAIS	Karl SALZGEBER
VAUD	Brigitte WARIDEL
SG CIIP	Christian GEORGES → mai

### Conférence des directeurs des Hautes Ecoles Pédagogiques (CDHEP)

BEJUNE	Maurice TARDIF
FRIBOURG primaire	Pascale MARRO
FRIBOURG secondaire	Guillaume VANHULST → septembre puis Roland PILLONNEL
GENEVE primaire	Monica GATHER-THURLER
GENEVE secondaire	Rémy VILLEMEN président
TICINO	Boris JANNER
VALAIS	Patrice CLIVAZ
VAUD	Jacques THIÉBAUT
IFFP	Alexandre ETIENNE
SG CIIP	Jean-Claude GOSTELI

### Commissions

#### Conseil Média-Formation (CMF)

CIIP	Charles BEER président
TSR	Gilles MARCHAND
RSR	Gérard TSCHOPP
RTSR	Esther JOUHET
SER	Georges PASQUIER
SG CIIP	Christian BERGER Christian GEORGES secr.

#### Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)

Centres cantonaux de ressources

Serv. Ecoles-Médias-GE	Manuel GRANDJEAN Patrick JOHNER
HEP-BEJUNE	Benoit GOGNIAT
BERNE	P.-François JEANNERAT
JURA	Daniel BROSZY → Louis WILLEMEN
NEUCHÂTEL	Vincent JORNOD Patrick DUVANEL
FRITIC	Michael ANDERES
VAUD	Nicolas RYSER → Philippe LINDER Yvan RUMPEL
VALAIS	Serge RAPPAPAZ Jacques DUSSEZ

Formateurs HEP

IFMES-GE	Bernard JOUSSON président 1 siège vacant
----------	---

Associations prof. d'enseignants

SER-SEJB	Francis BAOUR
SER-SPV / VD	Jacques DANIELÉLOU
Journalistes	
Le Temps	Nicolas DUFOUR
RSR	Stéphane DELETROZ
TSR	Gaël HÜRLIMANN
CTIE	Liliane CHAPPUIS → juin Jean-Luc BARRAS dès septembre

Instituts universitaires/recherche

Luc-Olivier POCHON	IRDP
1 siège vacant	

Observateur tessinois

Centro didattico cantonale	Gustavo FILLIGER
SG CIIP	Christian GEORGES secr.

### Commission pédagogique (CP)

Départements de l'instruction publique

BERNE	Christian MERKELBACH
FRIBOURG	Guillaume VANHULST
GENÈVE	Charles DE CARLINI Fiorella GABRIEL
JURA	Alain BEUCHAT
NEUCHÂTEL	André ALLISSON
VALAIS	Marie-Madeleine LUY → juillet Pierre-Marie GABIOUD dès sept. Jean-François CHARLES
VAUD	Jacqueline PELLET présidente → septembre

Associations professionnelles d'enseignants

JURA	Marie-Danièle BROQUET
VAUD	Jacques DANIELÉLOU
SER	Georges PASQUIER
VAUD	Jacques-Etienne RASTORFER
FRIBOURG	Rachel MEYER-BOVET
BERNE	Anne-Marie MERKELBACH 1 siège vacant
IRDP	Matthis BEHRENS
Observateurs tessinois	Jeanine GEHRING Adolfo TOMASINI
SG CIIP	Christian BERGER Concetta COPPOLA secr.

#### Délégation à la langue française (DLF)

Marie-José BÉGUELIN	présidente
Jean-François DE PIETRO	
François GRIN	
Marinette MATTHEY	
Virginie CONTI	collaboratrice scientif.
Odile CORNUZ	collaboratrice scientif. → 31.8.07
Matteo Capponi	collaborateur scientif. dès le 1.9.07
Christine OLIVIER	secrétaire

### Moyens et ressources didactiques

#### Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques (CE)

BERNE	Christian MERKELBACH
FRIBOURG	Léon GURTNER
GENÈVE	Bernadette BADOUD-VOLTA
JURA / CSE	Alain BEUCHAT membre / invité perm.
NEUCHÂTEL / CP	André ALLISSON
VALAIS	Michel BEYTRISON
VAUD	Nicolas RYSER président
SER	Marcel BULLIARD invité permanent
SG CIIP	Roberto STOCCO Ursula NUSSBAUMER secrétariat

### Commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques (CF)

BERNE	Dominique CHÉTELAT
FRIBOURG	Christophe NYDEGGER
GENÈVE	Michel RAMUZ
JURA	Alain BEUCHAT
NEUCHÂTEL	Yves EHRET
VALAIS	Claude ROCH président
	Pascal MABILLARD président délégué
VAUD	Christine BOSSUAT
OR	Yves CROISIER
SG CIIP	Christian BERGER
	Florence GILLET

### Commission du centre de réalisation des ouvrages romands et du centre de réalisation (CCR-OR)

BERNE	Hans JENSEN
FRIBOURG	Marcel BERGER
GENÈVE	Gilles MONNEY
JURA	Françoise WERTH
NEUCHÂTEL	Willy DEBÉLY vice-président
VALAIS	Yves CRETTON
VAUD	Yves CROISIER président
SG CIIP	Raymond CLAVEL
	Jean-Claude GOSTELI
	Myriam SCHNEIDER

### Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement (CREME)

BERNE	Gaston SOMMER
FRIBOURG	Christophe NYDEGGER
	Roland SCHMUTZ
GENÈVE	Edmond MERAT
JURA	Jean-Bernard FELLER
NEUCHÂTEL	Anita BURRIN
VALAIS	vacant
VAUD	Nicolas EBINER
Santé	Pierre-Alain BERLANI
Social	Mireille BERTIZZOLO
Centre de réalisation	Yves CROISIER
Commercial	vacant
OFFT	Esther RITTER
FET	Georges VIAL
Collaborateur technique	Gérard ZEHNHÄUSERN
SG CIIP	Jean-Claude GOSTELI président
	Myriam SCHNEIDER secrétariat

### Commission romande des économistes de la formation professionnelle, COREFP

Président	Blaise RUEDIN
SG CIIP	Jean-Claude GOSTELI

### Commission de l'enseignement spécialisé (CES)

BERNE	Jean-Pierre WENGER
FRIBOURG	Suzanne GREMAUD
GENÈVE	Jean-Paul BIFFIGER président
JURA	Pierre-Alain TIÈCHE
NEUCHÂTEL	Pierre DUCOMMUN puis Daniel MARTHE
TICINO	Giorgio MERZAGHI
VALAIS	Michel DÉLITROZ
VAUD	Philippe NENDAZ
Invités permanents	Hubert PILLER – OFAS
	Béatrice KRONENBERG – CSPS
SG CIIP	Yves DELAMADELEINE
	Ursula NUSSBAUMER secrétariat

### Commission intercantonale de la Formation romande des responsables d'établissements scolaires (CI-FORRES)

Michel BEYTRISON
Daniel CHRISTEN
Laurent FEUZ
Jean-Claude GOSTELI
Claude GUENOT
Léon GURTNER
Michel LAPAIRE
Clément ZILL président

## Institutions

### Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)

#### Collaborateurs et collaboratrices de l'IRDP

Matthis BEHRENS	Directeur
Claudine BROHY	Collaboratrice scientifique
Virginie CONTI	Collaboratrice scientifique
Jean-François DE PIETRO	Collaborateur scientifique
Isabelle DESCHENAUX	Responsable du secteur Documentation
Elisabeth EGGER	Secrétaire de direction
Daniel ELMIGER	Collaborateur scientifique
Simone FORSTER	Collaboratrice scientifique
Véronique FRANÇOISE	Assistante bibliothécaire
Françoise LANDRY	Bibliothécaire-documentaliste
Corinne MARTIN	Collaboratrice administrative
Christine OLIVIER	Collaboratrice administrative
Sheila PADIGLIA	Assistante scientifique
Elisabetta PAGNOSSIN	Collaboratrice scientifique
Doris PENOT	Collaboratrice administrative
Luc-Olivier POCHON	Collaborateur scientifique
Marianne STEUDLER	Collaboratrice administrative
Chantal TIÈCHE CHRISTINAT	Collaboratrice scientifique
Martine WIRTHNER	Collaboratrice scientifique

#### Comité scientifique (CS IRDP)

Jean RETSCHITZKI	Président
Siegfried HANHART	
François AUDIGIER	
Georges LÜDI	
André PETITAT	
Yves REUTER	
Matthis BEHRENS	
Elisabeth EGGER	Secrétaire

### Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)

#### Collaborateurs et collaboratrices du Glossaire

Paul-Henri LIARD	Rédacteur en chef
Dorothee AQUINO-WEBER	Collaboratrice administrative
Anne BEAUJON	Secrétaire
Hervé CHEVALLEY	Rédacteur en chef adjoint
Françoise CORNU	Assistante de rédaction
Adriana DIACONESCU	Rédactrice dès août
Eric FLUCKIGER	Rédacteur
Christelle GODAT	Rédactrice
Alexandre HUBER	Rédacteur
Raphaël MAÎTRE	Rédacteur
Laurence NICAISE-ROUYER	Bibliothécaire

#### Commission philologique (CP GPSR)

Président	Gilles ECKARD
BERNE	vacant
FRIBOURG	Nicolas MORARD
GENÈVE	Olivier COLLET
JURA	Michel HAUSER
NEUCHÂTEL	Marie-José BÉGUELIN
VALAIS	Françoise VANNOTTI
VAUD	François ZUFFEREY
Membres ad personam	François VOILLAT André WYSS

## Commissions et groupes de travail ad hoc

### Groupe de référence du français (GREF)

	Dominique BÉTRIX KÖHLER
	Noël CORDONIER
	Jean-François DE PIETRO
	Fabio DI GIACOMO
	Joaquim DOLZ
	Thérèse JEANNERET
	Christian MERKELBACH président
	Madelon SAADA-ROBERT
IRDP	Martine WIRTHNER
SG CIIP	Michel NICOLET

### Réseau des responsables de l'enseignement du français des cantons (REREF)

BERNE	Simone HOFSTETTER
FRIBOURG primaire	Yves BAUMANN
FRIBOURG secondaire I	Hervé GALEUCHET
GENÈVE primaire	Muriel WACKER
GENÈVE secondaire I	Jean LATHION
JURA	Hélène WOOG
NEUCHÂTEL	Denise DELACHAUX
VALAIS	Chantal CHABBEY
	Pierre-Marie GABIOUD
VAUD	Francine CLAVIEN puis Christine EPARS
SER	Xavier GAILLARD
SG CIIP	Michel NICOLET président

### Groupe de référence enseignement des langues (GREL)

	Jean-Jacques AUBERT
	Marcel CRAHAY puis Igo THONHAUSER
	Laurent GAJO président
	Carine REYMOND
	Christiane PERREGAUX
	Günther SCHNEIDER puis Raphaël BERTHELE
	Susanne WOKUSCH
IRDP	Daniel ELMIGER
SG CIIP	Michel NICOLET président a.i.

### Réseau des responsables Langues des cantons (RERLANG)

BERNE	Silvia FANKHAUSER
FRIBOURG	Jean-Paul SIMONET
	Jean-François BOUQUET
GENÈVE	Gérard ETIQUE puis Monica CAVADINI
	Lucrezia MARTI
JURA	Clément JEANNIN
NEUCHÂTEL	Pascal COSANDIER
	Miguel DE MORAIS
VALAIS	Monique PANNATIER
	Michel ANDREY
VAUD	Rosanne MARGONIS
	Isabelle BERTONI
SER	Tristan MOTTET
SG CIIP	Michel NICOLET président

**Groupe de travail Portfolio européen des langues (PEL)**

BERNE	Loris PICCIN
	Silvio FANKHAUSER
FRIBOURG	Angelo PILLER
	Jean-François BOUQUET
GENÈVE	Pierre BICKEL puis Monica CAVADINI
JURA	Clément JEANNIN
NEUCHÂTEL	Christine LANDRY
	Miguel DE MORAIS
VALAIS	Joël GRAU
	Marie-Madeleine LUY
VAUD	Rosanna MARGONIS
SG-CIIP	Michel NICOLET président

**Réseau des responsables cantonaux des échanges linguistiques (REREL)**

BERNE	Alexandre MOUCHE
FRIBOURG	Bernard DILLON
GENÈVE	Pierre BICKEL
	Monica CAVADINI coordinatrice
JURA	Patrice KAMBER
NEUCHÂTEL	Miguel DE MORAIS
VALAIS	Sandra RICHNER-SCHNEIDER
VAUD	François MAFFLI

**Groupe de référence pour l'enseignement des mathématiques (GREM)**

HEP-FR	Nicolas DREYER président
HEP-BEJUNE	Jacques-André CALAME
BERNE	François GÜNTER
FRIBOURG	Ivan CORMINBOEUF
GENÈVE	Yves RICHARD
JURA	Michel BRÉCHET
JURA	Denis ODIET
NEUCHÂTEL	Pierre WEXSTEEN
VALAIS	Hervé SCHILD
VAUD	Sandrine RUDAZ
IRDP	Luc-Olivier POCHON
	Viridiana MARC
SRED	Ninon GUIGNARD
Enseignant	Jean-Paul DUMAS
Enseignante	Elisabeth STIERLI
CIIP	Raymond CLAVEL
	Ursula NUSSBAUMER, secr.

**Groupe de travail Migrations intercantionales et coordination scolaire**

BERNE	Dominique CHÉTELAT
	Bernhard SCHMUTZ
FRIBOURG	Roby ZUFFEREY
GENÈVE	Sylvain Rudaz
	Eleonore FLEURY
JURA	François LAVILLE
NEUCHÂTEL	Miguel DE MORAIS
VALAIS	Danièle TISSONIER
VAUD	Jean-François CHARLES
SG CIIP	Yves DELAMADELEINE

**Réseau des responsables cantonaux de Promotion de la santé**

BERNE	Francine RICHON présidente
FRIBOURG	Michel BUSSARD
GENÈVE	Paul BOUVIER
JURA	Ruth WENGER
NEUCHÂTEL	Marc THIÉBAUD
TESSIN	Barbara BONETTI observatrice
VALAIS	Danièle TISSONIER
VAUD	Eugénie SAYAD
SG CIIP	Jean-Claude GOSTELI

**Réseau romand des responsables de la formation et de l'intégration des élèves de langue étrangère**

BERNE	Silvia FANKHAUSER
FRIBOURG	Mary-Claude WENKER
GENÈVE	Éléonore FLEURY
	Sylvain RUDAZ
JURA	Pierre-Alain TIÈCHE
NEUCHÂTEL	Pascal COSANDIER
	Daniel MARTE puis Rebecca VEILLARD
VALAIS	Guy DAYER
	Pierre-Marie GABIOUD
VAUD	Spomenka ALVIR
	Gabriella GIERUC
SG/CIIP	Michel nicolet président